

cn **dp**
Commission
nationale
du **débat public**

Projet Georges Besse II

1^{er} septembre - 22 octobre 2004

Compte-rendu

établi par le président
de la commission de pilotage
du débat public

1^{er} décembre 2004

Le compte-rendu du débat public sur le projet Georges Besse II est publié par la Commission nationale du débat public. Il a été établi sous la direction de Jean-Paul Frouin, président de la commission de pilotage du débat public sur le projet Georges Besse II.

cn **dp**
Commission
nationale

du **débat public**

Projet Georges Besse II



Compte-rendu

établi par le président
de la commission de pilotage
du débat public

1^{er} décembre 2004

SOMMAIRE

Introduction générale du président de la commission de pilotage	page 6
--	--------

Chapitre I - Le débat public et son déroulement

1. La préparation du débat public

1.1 La genèse du débat	page 12
1.2 La commission de pilotage du débat public	page 12
1.3 Permettre l'information la plus large possible	page 13
1.4 Préparer le débat avec les relais locaux et régionaux	page 13
1.5 Mettre en place les moyens d'information et d'expression du débat	page 15

2. Le déroulement du débat

2.1 Garantir le bon déroulement de la procédure	page 16
2.2 Les relations avec la presse	page 16
2.3 Les réunions publiques	page 17
2.4 La mise en place et la diffusion des supports d'information	page 19
2.5 Le site internet	page 20
2.6 Les permanences de la commission de pilotage	page 21
2.7 Le traitement des questions et des réponses	page 21
2.8 Les contributions d'acteurs	page 22
2.9 Le mode de fonctionnement interne de la commission de pilotage	page 22
2.10 Le budget alloué à l'organisation du débat	page 23

3. Les positions prises par les acteurs du débat

3.1 Le maître d'ouvrage, AREVA	page 24
3.2 Les conseils régionaux	page 24
3.3 Les conseils généraux	page 24
3.4 Les parlementaires	page 25
3.5 Les élus locaux	page 25
3.6 Les représentants des chambres consulaires	page 25
3.7 Les représentants des syndicats professionnels	page 26
3.8 Les acteurs associatifs	page 26

Chapitre II - Le débat et ses enseignements

1. Le projet du maître d'ouvrage : le passage de la diffusion gazeuse à la centrifugation	
1.1 Les raisons du remplacement de l'usine Georges Besse d'Eurodif par Georges Besse II	page 27
1.2 La centrifugation	page 29
1.3 Le projet d'usine Georges Besse II	page 30
2. Les impacts et la sécurité du projet	
2.1 Les conséquences sur l'environnement et sur le paysage	page 32
2.2 Les effets en matière de santé	page 33
2.3 Les impacts durant les travaux	page 33
2.4 La sécurité et la sûreté de la future installation	page 34
3. Le développement économique et l'emploi	
3.1 La transition des effectifs entre l'usine Georges Besse d'Eurodif et Georges Besse II	page 36
3.2 La mise en place de formations professionnelles nécessaires à l'acquisition de nouvelles compétences	page 37
3.3 Les emplois liés au chantier	page 37
3.4 L'emploi lié à la maintenance et à la sous-traitance	page 38
3.5 Le futur statut juridique des salariés	page 39
4. La fiscalité locale et la répartition des ressources des collectivités territoriales	
4.1 Des incertitudes	page 40
4.2 Les questions posées et les réponses du maître d'ouvrage	page 40
4.3 Les réflexions des collectivités territoriales	page 41
5. Autres thèmes évoqués au cours du débat	
5.1 La distribution des eaux chaudes à Pierrelatte	page 42
5.2 Une certaine confusion entre les projets ITER, EPR et Georges Besse II	page 42

Chapitre III - Extraits des réunions publiques

page 43

Chapitre IV - Annexes

1. Les contributions d'acteurs	page 69
2. Éphémérides du débat public sur le projet Georges Besse II	page 77
3. Le débat dans la presse	page 78

Introduction générale du président de la commission de pilotage

La Société AREVA a élaboré le projet de construction d'une nouvelle usine d'enrichissement d'uranium, dite Georges Besse II sur le site nucléaire du Tricastin, dans la vallée du Rhône, entre Drôme et Vaucluse. Saisie par le maître d'ouvrage, la Commission nationale du débat public a, le 5 mai 2004, décidé du principe de l'organisation d'un débat public tel que prévu par le Code de l'environnement et en a confié l'organisation au maître d'ouvrage.

Afin de garantir le déroulement d'un débat impartial, indépendant, équitable et accessible à tous, il m'a été demandé de présider et de constituer une commission de pilotage chargée, conformément au souhait exprimé par la CNDP, d'organiser ce débat. C'est ainsi que j'ai choisi en toute indépendance les membres de cette commission de pilotage, à la fin du mois de juin : MM. Jean-Claude Darras, ancien Président du tribunal administratif de Marseille, Guy de Manheulle, ancien Ingénieur général d'agronomie au Ministère de l'agriculture, et Didier Houi, physicien, chercheur au CNRS, actuellement détaché comme directeur de l'Agence de l'environnement de la région Midi-Pyrénées. Je tiens ici à leur dire ma gratitude pour leur assiduité, l'indépendance d'esprit dont ils ont constamment fait preuve, le souci qui les a animés en permanence de faire prévaloir la transparence du débat et la complète information du public et des élus, ainsi que leur capacité d'attention et d'écoute à l'endroit de tous nos interlocuteurs. Leur présence à mes côtés m'a considérablement aidé et leur travail pendant quatre mois a beaucoup contribué au bon déroulement du débat.

La tâche considérable assurée par le secrétaire général de la commission, M. Guillaume Dewavrin, et par Mme Nadine Couture ont été également des gages de sérieux et de rigueur nécessaires au succès d'un pareil exercice. La commission et, sans nul doute, tous les participants au débat, peuvent en porter témoignage.

Le débat public a eu lieu du 1^{er} septembre au 22 octobre. Il appartient aujourd'hui à la commission de pilotage, sous la signature de son président, d'en effectuer le compte rendu.

Derrière la rigueur de ce calendrier, se sont écoulés cinq mois intenses de préparation du débat avec le maître d'ouvrage, d'élaboration de documents pédagogiques, d'organisation de réunions publiques, de prises de contacts avec les élus, avec les associations et les représentants socio-professionnels, de mise en place d'outils d'information variés, etc. Au cours de cette période, que s'est-il passé ? Quels problèmes ont été principalement posés ? Quels enseignements pouvons-nous tirer de ce débat ? C'est de ces cinq mois denses et, nous le croyons, utiles, que rend compte le présent document.

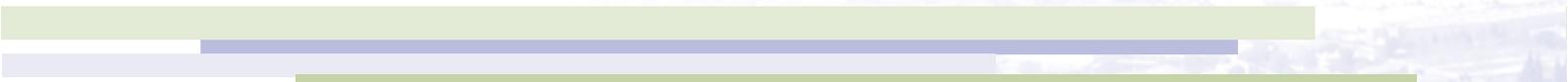


Ouvert le 1^{er} septembre 2004, le débat public sur le projet Georges Besse II a permis l'organisation de huit réunions publiques ouvertes à tous, dans les quatre départements de la Drôme, de Vaucluse, du Gard et de l'Ardèche. 810 personnes y ont participé.

La commission a rencontré une cinquantaine d'élus et un grand nombre de représentants du monde associatif, économique et syndical. Son site internet a reçu 1 632 visiteurs qui ont consulté 7 898 pages web. Les trois numéros du *Journal du débat* auront été distribués à 45 000 exemplaires dans 40 000 foyers et une trentaine de mairies.

165 questions écrites ont été posées par environ 90 personnes différentes. La commission a veillé à ce que toutes ces questions fassent l'objet, dans les meilleurs délais possibles, de réponses complètes du maître d'ouvrage.

Enfin, il serait injuste de ne pas signaler le rôle actif qu'a joué la presse écrite, radiodiffusée ou télévisée, régionale ou nationale. Elle a sans aucun doute mesuré l'enjeu du débat qui a fait l'objet de plus de cinquante articles et émissions de radio ou de télévision.



La diversité des thèmes abordés tout au long du débat public et la variété des problèmes soulevés, ont témoigné d'un réel intérêt de la part des participants. Mais surtout, le contenu souvent technique, toujours très argumenté, des questions posées a constitué une caractéristique permanente de ces sept semaines de débat : changement du process industriel, raisons des choix techniques de la France en matière d'enrichissement, raisons de l'abandon de certaines recherches, durée de vie des installations...

L'emploi et l'avenir économique et industriel du Tricastin constituent une préoccupation récurrente, non seulement des élus très attentifs au devenir de cette partie de la vallée du Rhône, mais aussi de nombreux citoyens visiblement très rompus aux questions économiques et souvent inquiets de la baisse des emplois dans le secteur nucléaire, et des risques à court ou moyen terme, de la monoactivité. De même, les observations sur les besoins en formation dans la perspective de la valorisation de cette aire géographique, notamment sous l'aspect des *pôles de compétitivité*, témoignent d'une réelle prise de conscience par la population des enjeux et des ambitions de la région au regard de l'aménagement du territoire. La commission a relevé avec intérêt que, dans ce domaine, les points de vue n'étaient pas uniquement attachés aux problèmes de sous-traitance des travaux, au nombre d'emplois créés par la nouvelle activité, ou aux effectifs engendrés par le chantier lui-même, mais qu'ils s'inscrivaient dans un cadre beaucoup plus approfondi et, pour tout dire, dans une réflexion rigoureuse sur les chances de développement de cette zone géographique. A proportion de ces interrogations, les populations attendent incontestablement beaucoup de l'action d'AREVA, s'agissant d'une région dans le développement de laquelle le groupe industriel est depuis si longtemps impliqué.

Paradoxalement, les questions de sécurité ne semblent pas soulever de réelles difficultés chez des habitants connaissant très bien les modes de fonctionnement industriels de ces ouvrages dans lesquels ils travaillent en nombre, parfois depuis trois générations, et participant, fût-ce inconsciemment, à une véritable "culture économique nucléaire".

En revanche, même si le maître d'ouvrage et la commission de pilotage du débat se trouvent techniquement et juridiquement incompetents, la question de la fiscalité locale est constamment présente aux esprits, des élus comme des contribuables. La commission se doit donc de signaler aux autorités gouvernementales les problèmes posés, dans ce cas comme sans doute dans quelques autres, par l'assiette de la taxe professionnelle et par les modalités de sa répartition entre communes du site, mais aussi vers les collectivités hors site abritant des contingents importants de salariés. De même, la commission n'a pas pu ne pas dire aux élus intéressés qu'à législation et à volume fiscal constants, les textes sur les collectivités territoriales leur offraient depuis déjà quelques années des possibilités de réflexion qu'ils n'avaient peut-être pas totalement explorées !



De ces sept semaines de débat, et au-delà du compte-rendu plus analytique que contiennent les pages suivantes, la commission est tentée de retenir quelques grands enseignements.

1.- Ce débat public a constitué une sorte de "première".

Le débat public sur le projet Georges Besse II a été le premier à porter sur un sujet touchant à la problématique du nucléaire, puisque les projets ITER et EPR n'en feront l'objet que dans un certain temps. S'inscrivant dans un contexte local favorable à l'industrie nucléaire, le débat a été peu contradictoire, ce qui n'a pas empêché qu'il soit de qualité. Comme il a été dit ci-dessus, les questions ont été posées sur un registre de précision et d'argumentation qui conduisait *ipso facto* à une discussion d'un bon niveau. Il n'est également que justice de constater le soin que le maître d'ouvrage a apporté à répondre avec précision, de manière sereine et exhaustive, aux questions posées. S'il n'a pas forcément emporté la conviction de tous ses interlocuteurs (ceci est vrai de tout débat), la qualité des équipes qu'il a mises en place pour le suivi du débat et la rigueur des réponses fournies doivent être portées à son crédit.

L'assistance aux réunions, les nombreuses questions posées, parfois très techniques, ont ainsi démontré l'intérêt soutenu des participants. Pour la plupart favorables au projet, les prises de position furent le plus généralement argumentées. Bien relayée par la presse locale et régionale, une dynamique du débat s'est rapidement instaurée. Ainsi la qualité des échanges s'est enrichie au fil des réunions publiques du fait notamment de la diffusion très large et de la consultation des documents d'information soigneusement préparés par le maître d'ouvrage et par la commission de pilotage.

2. Le débat n'est pas la polémique, et la vigueur des démonstrations n'a rien à faire avec l'agressivité de l'expression. Le débat est l'échange d'idées, la circulation des informations, l'explicitation des préoccupations, l'apport de réponses claires et complètes par le maître d'ouvrage, la confrontation des arguments, et la commission a veillé à ce qu'il en soit toujours ainsi.

De ce point de vue, même si l'on a pu regretter que certaines opinions franchement opposées au nucléaire ne se soient pas plus clairement ou plus fréquemment manifestées, le débat a bien eu lieu et il a été largement public. La commission ne peut que d'autant plus regretter la décision de "boycott" prise par certaines associations. Un débat serein dans la forme et fort riche quant au fond des problèmes abordés, voilà qui conforte la commission dans l'idée que "les absents ont eu tort" et que leur participation aurait enrichi, s'il en avait été besoin, le débat. C'est si vrai que lorsque des arguments fortement opposés au projet ou plus généralement au principe même de l'énergie nucléaire ont été développés, à Valence ou à Lapalud par exemple, la discussion a su rester calme et chacun a pu mesurer ce que le débat gagnait en intérêt et en intensité.

3. Le débat s'est révélé utile.

► Il l'a d'abord été pour le public et c'est bien là sa vocation. Très rapidement, les participants, élus ou citoyens, ont bien vu la différence entre cette procédure et celle de l'enquête d'utilité publique. Au terme de cet exercice, la commission dans sa collégialité estime que les élus, les citoyens, les syndicats, les associations, n'auraient pas pu recevoir la même information si le débat n'avait pas eu lieu dans la forme qu'il a connue, telle que prévue par la loi. Si la procédure du débat public semble, en partie du fait de sa jeunesse, encore perfectible, elle nous est apparue comme la seule procédure réglementaire permettant à la fois à la population de s'informer mais aussi de prendre position sur un projet, relativement en amont de celui-ci. Au surplus, les moyens mis à la disposition du public par la commission de pilotage, pour qu'il s'informe et s'exprime, ont été ainsi beaucoup plus importants que lors d'une enquête publique. Le public l'a d'autant mieux compris qu'il a parfaitement intégré que cette procédure n'exonérait pas le maître d'ouvrage, le moment venu, des enquêtes publiques réglementaires applicables en la matière.

► Le débat a également été utile pour le maître d'ouvrage. Bien préparé, le débat public constitue pour lui une occasion parfaitement organisée d'expliquer ses choix, ses contraintes, sa stratégie. Le débat public a constitué en l'espèce, pour AREVA un moment unique et privilégié pour prendre connaissance des attentes mais aussi des inquiétudes des populations tout en apportant les renseignements de nature à les rassurer, en particulier sur le thème de la sécurité et de l'emploi. Dans le cas présent, la procédure a clairement montré combien il serait dommage que les maîtres d'ouvrage la considèrent comme une déperdition d'énergie et de temps, quand elle constitue au contraire une rare opportunité de présenter largement leur projet et d'être positivement à l'écoute de tout ce qui peut l'enrichir ou des difficultés que sa réalisation peut susciter. Compte tenu du moment où il a lieu par rapport à la réalisation de l'ouvrage lui-même, le débat peut être de la sorte un important atout en matière de validation d'un projet.



4. Le débat a été dynamique mais moyennement évolutif.

Le débat semble avoir rempli sa vocation de manière complète, au moins quant aux cibles visées. Moins de deux mois pourraient être regardés comme une durée insuffisamment longue, à ceci près que le projet en cause était, contrairement à un ouvrage linéaire, limité à un seul site et relativement circonscrit dans sa zone d'influence. Au surplus, dès l'instant où le débat avait été soigneusement préparé par de nombreux contacts préalables avec les élus, les associations et mouvements intéressés, son déroulement a très rapidement "trouvé son rythme".

Par ailleurs, l'un des objectifs de la commission de pilotage était que, par la mise en place de nombreux outils, et notamment du *Journal du débat*, se crée une dynamique du débat, dans l'optique que celui-ci soit évolutif et s'enrichisse au fil des réunions et des semaines. La réalité s'est révélée un peu différente. En fait, les principaux thèmes ont été évoqués dès les premières réunions, même si certaines questions sont apparues surtout en fin de débat, quand les interventions sont devenues de plus en plus techniques. Mais les interrogations essentielles étaient dans tous les esprits dès le début, et, contrairement peut-être à d'autres débats, les huit réunions locales ont plus satisfait à une "division géographique du travail" qu'à une lente maturation des problématiques. Ceci (qui d'ailleurs n'a pas altéré la qualité du débat) résulte aussi de notre décision de ne pas tenir de réunions thématiques sur des sujets spécialisés ; cette formule aurait certainement frustré beaucoup de participants qui souhaitaient que le débat leur permette d'aborder "chez eux" toutes les questions qui les intéressaient.



Bien qu'il se soit agi d'une procédure innovante dans un domaine par définition sensible et parfois vigoureusement polémique, le débat public sur le projet de nouvelle usine d'enrichissement d'uranium du Tricastin s'est déroulé sans incident. Il a provoqué beaucoup de questions. La volonté du maître d'ouvrage qui s'est impliqué avec détermination dans la procédure, a été de leur apporter des réponses rapides. Le débat lui a également permis d'enrichir sa propre réflexion, d'informations et de réactions ainsi recueillies sur le terrain.

Si, comme l'a justement pensé Benjamin Constant, "l'unique garantie des citoyens contre l'arbitraire, est la publicité de l'information", le débat a été réellement utile. Il a suscité curiosité et intérêt de la part d'un public nombreux. Ceci n'est pas la moindre satisfaction de la commission de pilotage, au moment que d'en rendre compte.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Frouin".

Jean-Paul Frouin
Président de la commission de pilotage
du débat public sur le projet Georges Besse II

Le débat public sur le projet Georges Besse II, ce sont :

- 7 semaines de débats,
- 8 réunions publiques,
- 810 participants à ces réunions,
- 165 questions écrites posées par 91 personnes :
 - 45 par l'intermédiaire du site internet,
 - 57 par carte T,
 - 63 lors des réunions publiques,
- 7 contributions d'acteurs (adressées par des élus politiques, des syndicats professionnels, des organismes économiques et socioprofessionnels ou des associations),
- 1 632 visites sur le site internet,
- 7 898 pages web consultées, entre le 1^{er} septembre et le 22 octobre 2004,
- 25 000 exemplaires de la plaquette de présentation du projet Georges Besse II, réalisée et diffusée par le maître d'ouvrage, AREVA,
- 5 000 exemplaires du dossier du maître d'ouvrage, diffusé par courrier et lors des réunions publiques,
- 3 numéros du *Journal du débat* soit au total 12 pages d'information, adressés et diffusés au total à 45 000 exemplaires,
- 1 film présentant le projet Georges Besse II, diffusé à chaque réunion,
- des expositions itinérantes d'information dans six communes des départements de la Drôme, de Vaucluse, du Gard et de l'Ardèche,
- des permanences dans les mairies de Pierrelatte, de Bollène et de Saint-Paul-Trois-Châteaux, les jours de marché,
- 2 conférences de presse, 1 dossier de presse, 2 communiqués de presse,
- 50 articles dans la presse locale, régionale et nationale.

La commission de pilotage du débat public sur le projet Georges Besse II

LE PRÉSIDENT

JEAN-PAUL FROUIN est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié en droit et diplômé d'études supérieures de droit public. Ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, il a été préfet de la Meuse (1986 - 1987), préfet de l'Yonne (1988 - 1992), préfet de la Haute-Savoie (1992 - 1993), préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud (1993 - 1994) et conseiller maître en service extraordinaire à la Cour des comptes (1994 - 1999). De 1999 à 2004, il a exercé la vice-présidence d'un groupe industriel agro-alimentaire.

LES AUTRES MEMBRES DE LA CPDP

JEAN-CLAUDE DARRAS est ancien élève de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr et titulaire d'un DEA de droit public. Officier d'active entre 1960 et 1976, il a été successivement rapporteur à la Cour des comptes (1983 - 1985) et président de section du tribunal administratif de Paris (1990 - 1994). De 1994 à 2004, il a présidé le tribunal administratif de Marseille.

DIDIER HOUI est docteur d'Etat en physique et chercheur au CNRS depuis 1986. Secrétaire général de l'union Midi-Pyrénées Nature Environnement (1986 - 1999), vice-président du conseil économique et social de Midi-Pyrénées (1989 - 1999), il est, depuis 1998, directeur de l'agence régionale pour l'environnement en Midi-Pyrénées.

Membre de la commission particulière du débat public sur le projet de ligne à très haute tension Boutre-Carros (1998), il a été scrutateur des débats locaux concernant le projet CEDRA du centre CEA de Cadarache (2001) et le projet de ligne THT dans le Lot (2002).

GUY DE MANHEULLE est ingénieur général d'agronomie. Il a été chargé de mission auprès des préfets de la région Champagne-Ardenne et de la région Languedoc-Roussillon (1978-1985), directeur départemental de l'agriculture de l'Yonne (1988-1990), directeur départemental de l'agriculture de la Marne (1990 - 1996) et ingénieur général au conseil général d'Agronomie au ministère de l'agriculture (1996 - 2000).



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

GUILLAUME DEWAVRIN est secrétaire général de la commission de pilotage.

NADINE COUTURE est assistante de la commission de pilotage.

Chapitre I - Le débat public et son déroulement

1. La préparation du débat public

1.1 La genèse du débat

La Commission nationale du débat public (CNDP), saisie le 8 avril 2004 par Mme Anne Lauvergeon, présidente du directoire d'AREVA, a décidé lors de sa séance du 5 mai 2004, conformément aux dispositions du décret n°2002-1275 du 22 octobre 2002, l'organisation d'un débat public. Il porte sur le projet de renouvellement de l'usine d'enrichissement de l'uranium Georges Besse par une usine nouvelle Georges Besse II. Prévu sur le site du Tricastin, entre Drôme et Vaucluse, le projet Georges Besse II utilisera la centrifugation, procédé d'enrichissement plus compétitif que celui utilisé jusqu'alors, à savoir la diffusion gazeuse.

Comme la loi lui en donne la possibilité, la CNDP a confié l'organisation du débat au maître d'ouvrage, AREVA. C'est la troisième fois dans l'histoire de la CNDP que l'organisation du débat public est ainsi confiée au maître d'ouvrage et c'est la première fois qu'un débat public porte sur un sujet lié au nucléaire.

1.2 La commission de pilotage du débat public

Sur recommandation de la CNDP, une commission de pilotage a été constituée sur le modèle des commissions particulières, chargée d'organiser, d'animer le débat et de garantir la transparence et la sérénité de la procédure. Il a été demandé, au début du mois de juin 2004, à Jean-Paul Frouin, préfet de région honoraire, de présider la commission de pilotage du débat public. Sous l'égide de la Commission nationale du débat public, Jean-Paul Frouin a alors composé, durant le mois de juillet, en toute indépendance, la commission de pilotage du débat public. Il a souhaité que la commission se compose d'un ancien haut fonctionnaire, spécialiste du domaine agricole, Guy de Manheulle ; d'un haut magistrat, Jean-Claude Darras, ancien président du tribunal administratif de Marseille et d'un scientifique, Didier Houi, actuellement directeur de l'agence régionale pour l'environnement en Midi-Pyrénées (ARPE) et spécialiste des questions environnementales, qui avait par ailleurs une bonne expérience du débat public.

Le secrétariat général de la commission de pilotage a été confié à Guillaume Dewavrin, consultant chez MM&A/Moser, Malt et Associés, qui avait déjà exercé des fonctions équivalentes lors d'un récent débat public. Il a été recruté à temps plein à partir du 20 juin. Le poste d'assistante a été confié, à partir du 24 août, à Mme Nadine Couture. Une secrétaire à tiers-temps a également été recrutée à partir du 15 septembre.

La commission de pilotage a installé ses bureaux à Pierrelatte, dans les locaux d'une société de secrétariat et de services, SGS, le lundi 23 août. Situés à proximité du site nucléaire du Tricastin, ces locaux étaient à la fois totalement indépendants du site nucléaire du Tricastin et facilement accessibles pour le public concerné. La commission, avec l'autorisation de la municipalité de Pierrelatte, a d'ailleurs indiqué, par la mise en place de panneaux de signalisation, la localisation des bureaux de la commission. L'accueil du public était assuré du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h. Ces locaux ont également accueilli les réunions de travail de la commission, et des entretiens entre la commission et des acteurs du débat.

1.3 Permettre l'information la plus large possible

Se réunissant pour la première fois au début du mois de juillet 2004, la commission de pilotage du débat public a défini collégialement ses deux principaux objectifs.

Le premier objectif était de permettre à toutes les personnes qui le souhaiteraient et ce, quelle que soit leur localisation géographique ou leur fonction, de pouvoir participer au débat, d'obtenir des informations et de donner leur avis sur le projet Georges Besse II. La commission a d'emblée opté pour un schéma de réunions nombreuses et réparties sur une aire géographique large. Elle a ainsi organisé des réunions publiques, dans quatre départements autour du site du Tricastin, la Drôme, le Vaucluse, le Gard et l'Ardèche pour toucher un large public. Ces réunions ont toutes revêtu un caractère public, et ont été construites sur un modèle identique. La commission n'a pas souhaité organiser de réunions thématiques, considérant que chaque citoyen devait recevoir, quel que soit son lieu de résidence ou la localisation de la réunion publique à laquelle il pourrait participer, la même information.

Plusieurs autres moyens d'information à destination du public ont également été mis en place : site internet, "cartes T", journaux du débat et expositions (dans les mairies de Pierrelatte, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Bollène, Lapalud, Pont-Saint-Esprit et Bourg-Saint-Andéol).

Le second objectif de la commission de pilotage était de veiller à ce que toutes les questions posées au cours du débat fassent, dans les meilleurs délais, l'objet d'une réponse précise du maître d'ouvrage. A la date de clôture du débat, toutes les questions posées avaient trouvé une réponse, généralement dans des délais très acceptables (une petite dizaine de jours).

La commission de pilotage a considéré que les sept semaines de débat constituaient une durée pertinente pour permettre à la fois d'assurer un débat actif et vivant et d'éviter que sa dynamique ne s'essouffle, s'il avait duré trop longtemps. En effet, contrairement à un débat public portant sur un sujet linéaire de type autoroute ou ligne TGV qui concerne de très nombreuses localités et où il est nécessaire d'organiser de très nombreuses réunions publiques, le débat public sur le projet Georges Besse II portait sur un projet s'inscrivant sur un site géographique unique, le site nucléaire du Tricastin.

1.4 Préparer le débat avec les relais locaux et régionaux

Dans le cadre de la préparation du débat public et pour mieux comprendre les enjeux locaux et régionaux, la commission de pilotage a souhaité rencontrer les principaux acteurs locaux et régionaux, qu'ils soient élus politiques, associatifs, représentants de l'Etat, responsables socio-économiques ou encore représentants de syndicats professionnels. Ces entretiens ont été riches en enseignements, notamment pour choisir les lieux des réunions publiques. Ils ont aussi permis à la commission de mieux comprendre - ce qui n'est pas négligeable pour la réussite d'un débat - les habitudes des populations locales et le contexte général dans lequel s'inscrit le projet. Ce n'est qu'après ces entretiens préalables que la commission a choisi le lieu, la date et l'heure des huit réunions publiques.

Ces entretiens ont aussi permis à la commission de commencer son travail de pédagogie en présentant son rôle et sa mission à des acteurs confrontés pour la première fois à un débat public (*voir tableau page suivante*).

La commission a fait le choix de continuer durant le débat public à rencontrer de nombreux acteurs. Elle a ainsi organisé, au total, trente-cinq entretiens avant et pendant le débat public.

Dans un souci d'équivalence de traitement des citoyens, les membres de la commission de pilotage ont indiqué à plusieurs reprises lors des réunions publiques, que chaque citoyen serait, s'il en faisait la demande auprès du secrétariat particulier de la CPDP, reçu par l'un des membres de la commission.

Les entretiens de la commission de pilotage du débat public sur le projet Georges Besse II

INTERLOCUTEUR	DATE	LIEU
Paul Girot de Langlade , préfet de Vaucluse	29 juin	Avignon
Christian Decharrière , préfet de la Drôme	29 juin	Valence
Yves le Bellec , maire de Pierrelatte	27 juillet	Pierrelatte
Claude Gerfaud , maire de Saint-Paul-Trois-Châteaux	27 juillet	Saint-Paul-Trois-Châteaux
Jean-Pierre Lambertin , conseiller général de Bollène, maire de Lapalud	27 juillet	Lapalud
Marc Serein , maire de Bollène	27 juillet	Bollène
Marie-Pierre Mouton , conseillère générale de Pierrelatte	28 juillet	Pierrelatte
Jean Mouton , ancien président du conseil général, ancien député-maire de Pierrelatte	28 juillet	Pierrelatte
Fabien Limonta , conseiller général de Saint-Paul-Trois-Châteaux	28 juillet	Saint-Paul-Trois-Châteaux
Gilbert Baumet , maire de Pont-Saint-Esprit	28 juillet	Pont-St-Esprit
Hervé Mariton , député-maire de Crest	5 août	Crest
Thierry Mariani , député-maire de Valréas	5 août	Valréas
Serge Martinez , maire de Bourg-Saint-Andéol	5 août	Bourg-Saint-Andéol
Claude Bouvanier , président de la chambre des métiers de Romans	6 août	Romans
Eric Besson , député-maire de Donzère	6 août	Donzère
François Dor , président d'honneur de l'UDVN	27 août	Entretien téléphonique
Cécile Paulet , maire-adjointe de Valence	31 août	Valence
Didier Guillaume , président du conseil général de la Drôme	31 août	Valence
Roland Desbordes , président de la CRIIRAD	31 août	Valence
Jean-Claude Bouchet , 1 ^{er} vice-président de la CCI de Vaucluse, conseiller général de Cavaillon	1 ^{er} septembre	Avignon
Alain Matteucci , président de la chambre des métiers de la Drôme (Montélimar)	1 ^{er} septembre	Montélimar
Hugues Parant , préfet de Vaucluse	1 ^{er} septembre	Avignon
Marc Faivet , président des Amis de la Terre	3 septembre	Entretien téléphonique
Bernard Piras , sénateur-maire de Bourg-lès-Valence	7 septembre	Bourg-lès-Valence
Claude Aurias , président de la chambre d'agriculture de la Drôme	7 septembre	Loriol
Daniel Macabet , responsable local des Amis de la Terre	7 septembre	Pierrelatte
Jean Besson , sénateur de la Drôme, conseiller régional	10 septembre	Entretien téléphonique
Thierry Cornillet , député européen, conseiller régional	10 septembre	Entretien téléphonique
Jean-Marie Busseuil , président de la CCI de la Drôme	17 septembre	Valence
Atout Tricastin , club d'entrepreneurs locaux	30 septembre	Pierrelatte
Syndicat CGT	30 septembre	Pierrelatte
Michèle Rivasi , fondatrice de la CRIIRAD, ancienne députée	4 octobre	Entretien téléphonique
Pascal Terrasse , député de l'Ardèche	4 octobre	Entretien téléphonique
Claude Haut , sénateur et président du conseil général de Vaucluse	5 octobre	Paris
Syndicat CFDT	13 octobre	Pierrelatte

1.5. Mettre en place les outils d'information et d'expression du débat

Informar la population pour permettre ensuite l'expression et la confrontation d'opinions nécessite la mise en place des outils d'information du débat.

La plupart de ces outils ont été réalisés pendant la phase de préparation du débat public, de la fin juin à la fin août 2004.

Le premier d'entre eux, le dossier du maître d'ouvrage, comme le veut la loi, a été réalisé par AREVA. Après que le projet de texte lui a été communiqué, la commission de pilotage a porté à la connaissance du maître d'ouvrage ses commentaires et observations, qui ont été pris en compte dans la rédaction finale. Le dossier du maître d'ouvrage présente ainsi, très en détail, le projet Georges Besse II. La Commission nationale du débat public a, le 7 juillet, déclaré ce document conforme à l'esprit de la loi.

AREVA a également conçu, durant l'été 2004, une plaquette, à destination du grand public, sur laquelle est présenté de manière plus synthétique le projet Georges Besse II.

Le premier numéro du *Journal du débat* public a été rédigé, en juillet 2004, par la commission de pilotage du débat public. Volontairement pédagogique, ce document présentait la procédure de débat public, les missions de la commission de pilotage, le rôle de la Commission nationale. Diffusé dès l'ouverture du débat dans l'ensemble des communes concernées par le projet à 25 000 exemplaires, il a permis à la population, d'une part, d'être informée des enjeux et de la procédure de débat public et, d'autre part, de connaître les dates et horaires des réunions publiques. Ce premier numéro comportait également une "carte T", permettant à ceux qui le souhaitaient de poser des questions ou de demander les documents du débat.

La commission a demandé et obtenu que tous ces documents soient disponibles, le jour de l'ouverture du débat public, le 1^{er} septembre.

Cinq panneaux d'expositions, présentant à la fois le projet Georges Besse II et le débat public, ont été réalisés, durant le mois d'août 2004 et étaient également disponibles le jour de l'ouverture du débat.

Sous le contrôle de la commission de pilotage, le site internet (www.debatpublic-gbesse2.org) a été élaboré, dès le mois de juillet, sur le modèle défini par la Commission nationale du débat public. Dès son ouverture, le 1^{er} septembre, de nombreux documents comme le dossier du maître d'ouvrage, le premier numéro du *Journal du débat* ou encore les textes fondateurs de la procédure de débat public étaient consultables et téléchargeables. Pour simplifier les recherches sur internet, la commission a souhaité que le site soit référencé par les moteurs de recherche. Il était donc aisé, même pour une personne peu habituée à internet, d'aller s'informer sur le site de la commission de pilotage.

2. Le déroulement du débat

2.1 Garantir le bon déroulement de la procédure

Comme le veut la loi - ce qui n'a pas manqué de surprendre certains participants -, la commission de pilotage ne donne pas, à l'issue du débat, d'avis sur le projet, à la différence d'une commission d'enquête d'utilité publique. Pour mieux faire comprendre cette différence fondamentale, la commission a souhaité que le deuxième numéro du *Journal du débat*, dans un souci de clarté et de pédagogie à l'égard du public, présente les différences entre les deux procédures.

Arbitre du débat, la commission a veillé à ce que les réponses ou les prises de position, lors des réunions publiques, aient un caractère argumenté. De même, la commission de pilotage a rappelé à plusieurs reprises qu'aucun citoyen n'avait le droit, même s'il estimait être plus concerné ou représentatif qu'un autre, de prendre le débat en otage et/ou de le monopoliser. Elle a rappelé qu'élus, représentants d'associations, d'organismes ou simples citoyens seraient, au cours du débat public, traités sur un principe d'équivalence. La commission de pilotage du débat public (CPDP) a également veillé à la transparence des échanges, en rendant publics les arguments exposés lors du débat. Les comptes rendus intégraux des réunions publiques et les contributions d'acteurs ont ainsi été mis en ligne, au fil de l'eau, sur le site internet de la CPDP.

2.2 Les relations avec la presse

La presse a été informée de la nature de la procédure, de l'objet et du calendrier du débat quelques jours avant son ouverture.

Le débat public sur le projet Georges Besse II s'est ouvert le 1^{er} septembre 2004 par une conférence de presse. Un dossier et un communiqué de presse ont été distribués aux journalistes présents et envoyés à une trentaine de médias.

Cette conférence de presse a donné lieu à la publication d'une quinzaine d'articles dans la presse locale, régionale et nationale. Ces articles annonçaient aussi pour la plupart, le calendrier des réunions publiques ; ils ont ainsi permis à la population d'être informée du déroulement du débat avant la tenue de la première réunion publique.

La commission de pilotage a souhaité que le débat s'achève le 22 octobre 2004 par une conférence de presse. Comme celle d'ouverture, cette conférence de presse a donné lieu à la publication de très nombreux articles. La commission de pilotage a remis aux journalistes un communiqué de presse présentant les premiers enseignements du débat.

La commission de pilotage s'est par ailleurs très régulièrement entretenue avec les différents organes de presse, au cours du débat, ne serait-ce qu'au fur et à mesure de la tenue des réunions publiques qui ont, en général, fait l'objet d'une "couverture" de qualité.

Les conférences de presse

DATE	LIEU	DURÉE	PARTICIPATION
Ouverture du débat public le 1 ^{er} septembre 2004	Pierrelatte	1 heure	8 journalistes
Clôture du débat public le 22 octobre 2004	Pierrelatte	1 heure	8 journalistes

Par ailleurs, chaque réunion publique a été annoncée par une insertion publicitaire dans la presse régionale (*Le Dauphiné Libéré*, *La Provence*, ou *Le Midi Libre* selon le lieu des réunions)

2.3 Les réunions publiques

La première réunion publique a eu lieu le 6 septembre, c'est-à-dire une semaine après l'ouverture officielle du débat. Délibéré, ce choix a permis à la population, notamment grâce aux médias locaux, d'être informée de l'ouverture du débat public sur le projet Georges Besse II. La commission a considéré que ce délai était également nécessaire à la compréhension des enjeux du projet.

Les réunions publiques ont rassemblé de 50 à 180 personnes, et au total 810. Ces réunions avaient pour objectifs généraux de mettre au débat le projet Georges Besse II - présenté par le maître d'ouvrage AREVA - et l'ensemble de ses implications.

La commission de pilotage a constaté que certains acteurs associatifs, en particulier anti-nucléaires, n'ont pas souhaité participer aux réunions publiques. Elle le regrette.

Les participants aux réunions publiques étaient dans l'ensemble plutôt favorables à la réalisation du projet, même si notamment lors des réunions de Lapalud et de Valence, certains opposants ont fait entendre leur voix.

De très nombreuses questions ont été posées au cours du débat, touchant à des thèmes et à des problématiques d'une grande diversité. La commission de pilotage constate que les participants étaient originaires de toutes les composantes de la société : élus, représentants associatifs, représentants syndicaux, représentants du monde consulaire, salariés et ex-salariés du groupe AREVA et des entreprises présentes sur le site du Tricastin et citoyens.

Le grand public a activement participé au débat. Cette présence a bien évidemment influé positivement sur la richesse et la diversité du contenu et des échanges tout en contribuant à renforcer le caractère évolutif de la procédure.

La commission de pilotage du débat public a souhaité organiser huit réunions publiques, en se réservant la possibilité d'en faire une neuvième ou une dixième, si on lui en faisait la demande.

Les huit réunions étaient ouvertes à tous ceux qui le souhaitaient, sans formalités. La commission, dans un souci d'égalité de traitement, n'a pas souhaité tenir de réunions à destination des seuls acteurs socio-économiques ou des seuls acteurs associatifs ou d'autres catégories.

Il est apparu indispensable à la commission de pilotage, d'organiser dans un premier temps des réunions à Bollène, à Pierrelatte et à Saint-Paul-Trois-Châteaux, communes sur lesquelles est situé le site nucléaire du Tricastin. La commission a souhaité organiser aussi des réunions dans les départements de l'Ardèche et du Gard, dans les communes de Bourg-Saint-Andéol et de Pont-Saint-Esprit puisque de nombreux salariés du site du Tricastin sont originaires de ces communes.

La commission a également organisé deux réunions publiques dans les deux chefs-lieux de départements de Vaucluse et de la Drôme, à Avignon et à Valence. Si la participation a été plus faible que dans les autres villes, ces deux dernières réunions ont permis au débat de s'enrichir puisque des problématiques jamais évoquées jusqu'alors, l'ont été au cours de ces deux réunions.

Enfin, la commission a organisé sa dernière réunion publique, sur la commune de Lapalud, commune située à proximité immédiate du site du Tricastin. Cette dernière réunion a notamment donné lieu à une véritable confrontation d'arguments entre d'un côté des acteurs favorables au projet et de l'autre des opposants. De très nombreuses questions ont ainsi été posées à Lapalud, dont beaucoup le furent pour la première fois, ce qui a attesté de la dynamique et du caractère évolutif du débat, cette ultime réunion étant apparue comme l'une des plus riches, des plus animées et des plus argumentées de ce cycle de sept semaines.

2.3.1 Le scénario des réunions publiques

La commission de pilotage a, en concertation avec le maître d'ouvrage, souhaité donner une architecture assez précise au déroulement des réunions publiques. Le scénario retenu était le suivant :

- **Introduction du président de la CPDP (10 minutes)**
 - Présentation au public du cadre législatif, des objectifs, du principe et des suites du débat public.
 - Exposé des règles du jeu : tout le monde peut s'informer et s'exprimer, tout peut se dire sauf ce qui attenterait à la courtoisie et aux règles d'un débat démocratique, les prises de position doivent être argumentées, respect d'autrui, limitation du temps d'intervention pour que chacun puisse s'exprimer, déroulement de la réunion...
 - Présentation de la commission de pilotage.
 - Explication du principe des questions orales et écrites : les questions recueillies dans la salle sont classées par thèmes et une réponse leur est apportée ; les questions qui n'auront pu être traitées recevront une réponse par courrier.
- **Présentation par le maître d'ouvrage de son projet et diffusion d'un film sur le projet Georges Besse II (20 minutes)**
- **Questions et réponses: échanges directs avec la salle et réponses aux questions écrites (90 à 120 minutes)**
- **Synthèse d'un membre de la commission de pilotage (3 minutes)** soulignant les principaux points débattus ou mis en lumière lors de la réunion, annonce du lieu et de l'heure de la prochaine réunion, rappel des autres moyens mis à la disposition du public pour s'informer et s'exprimer.

Comme lors des débats publics précédents, la commission répondait aux questions relevant de sa compétence et demandait au maître d'ouvrage de répondre aux principales questions posées, thème par thème.

En fonction des réponses du maître d'ouvrage ou des réactions de la salle, la commission pouvait aussi, de sa propre initiative, demander au maître d'ouvrage d'apporter des éclaircissements ou des précisions sur les thèmes qui semblaient le nécessiter.

La commission a veillé à respecter un équilibre de l'expression des différentes composantes du public (élus, associatifs, monde consulaire, "simples citoyens"), en s'assurant que les participants qui sont le moins à l'aise pour s'exprimer en public puissent intervenir.

Ce mode de fonctionnement n'a pas été remis en cause par les participants au débat. Il a même permis, à coup sûr, de ne léser personne quels que soient les talents oratoires des intervenants ou la nature des questions posées.

Les réunions publiques

DATE	LIEU	DURÉE	PARTICIPATION
6 septembre 2004	Bollène	2 heures	110 personnes
7 septembre 2004	Pierrelatte	2 heures	150 personnes
17 septembre 2004	Saint-Paul-Trois-Châteaux	2 heures 15 min	180 personnes
29 septembre 2004	Bourg-Saint-Andéol	2 heures	85 personnes
30 septembre 2004	Pont-Saint-Esprit	2 heures 15 min	80 personnes
6 octobre 2004	Avignon	2 heures 20 min	50 personnes
13 octobre 2004	Valence	1 heures 45 min	60 personnes
21 octobre 2004	Lapalud	2 heures 30 min	95 personnes
TOTAL	8 réunions	17 heures 05 min	810 personnes

2.4 La mise en place et la diffusion des supports d'information

La commission de pilotage a souhaité que le premier numéro du *Journal du débat* soit diffusé à partir du 1^{er} septembre 2004, date officielle de l'ouverture du débat.

La plaquette de présentation du projet et le n°1 du *Journal du débat* ont été imprimés à 25 000 exemplaires. La commission de pilotage a rendu destinataire de ces documents l'ensemble des foyers résidant à moins de 5 kilomètres du site du Tricastin, ce qui représente plus de 15 000 foyers. Par ailleurs, ces deux publications ont été déposées dans les mairies des communes situées dans un périmètre de 5 à 10 kilomètres autour du site du Tricastin, pour répondre aux demandes d'information de leurs habitants.

Exemplaires envoyés aux mairies

MAIRIE	POPULATION DE LA COMMUNE EN 1999	NOMBRE D'EXEMPLAIRES MIS À DISPOSITION
Mondragon	3 363	200
Rochebude	1 236	100
Bourg-Saint-Andéol	7 768	300
Saint-Martin d'Ardèche	642	50
Saint-Just	1 161	100
Saint-Marcel d'Ardèche	2 150	200
Lamotte-du-Rhône	416	50
Bouchet	694	50
Suze-la-Rousse	1 564	100
La Baume-de-Transit	742	50
Pont-Saint-Esprit	9 265	300
Montségur-sur-Lauzon	1029	100
Valaurie	508	50
Solérieux	211	50
Clansayes	441	50
Donzère	4 379	200
Les Granges-Gontardes	559	50
Roussas	345	50
Chantemerle-lès-Grignan	177	50
TOTAL	36 650	2 100

Ces documents ont également été diffusés par routage, sur des fichiers constitués par la commission de pilotage, aux principaux relais d'information et d'opinion des régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Les fichiers étaient principalement constitués selon le modèle suivant :

- **Élus** : parlementaires (sénateurs et députés de la Drôme, Vaucluse, Gard, Ardèche), conseillers régionaux (PACA et Rhône-Alpes), conseillers généraux (Drôme, Vaucluse, Gard, Ardèche), maires (Drôme, Vaucluse + les communes de Pont-Saint-Esprit et de Bourg-Saint-Andéol).
- **Journalistes** : presse écrite nationale, régionale et locale, radio, télévision.
- **Services publics** : DDE, DRIRE, DIREN, ADEME, EDF, RTE, SNCF, RFF, etc.
- **Syndicats professionnels**.
- **Monde consulaire** : CRCI-CCI, chambres de métiers, chambres d'agriculture, etc.
- **Entreprises** : principales entreprises locales.
- **Associations** de protection de la nature et de l'environnement, locales et régionales.

Le *Journal du débat* et la plaquette de présentation du projet ont fait l'objet d'une diffusion complémentaire lors des réunions du débat. Chaque personne qui en a fait la demande a, de surcroît, reçu à son domicile ces documents.

Le deuxième et le troisième numéro du *Journal du débat* ont été imprimés à 10 000 exemplaires et diffusés largement dans les mairies et à la population locale notamment lors des réunions publiques.

Le dossier du maître d'ouvrage a été imprimé à 5 000 exemplaires et a été diffusé très largement aux principaux acteurs à partir des fichiers constitués par la commission de pilotage. Ce dossier a été également diffusé lors des réunions publiques, des permanences de la CPDP et à chaque personne qui en a fait la demande.

Les panneaux d'information ont été exposés, au cours du débat, à l'entrée des réunions publiques, dans six mairies (Bollène, Pierrelatte, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Bourg-Saint-Andéol, Pont-Saint-Esprit et Lapalud), sur le site nucléaire du Tricastin notamment lors de la "fête de la science" et à l'occasion des conférences de presse. Ces panneaux étaient également présentés au siège de la commission de pilotage.

2.5 Le site internet

Comme dans les débats publics précédents, un site internet (www.debatpublic-gbesse2.org) a été spécialement créé pour le débat public Georges Besse II. Il a été mis en ligne le 1^{er} septembre 2004, date de l'ouverture officielle du débat public.

Construit sur le modèle défini par la Commission nationale du débat public, ce site internet permettait de consulter et de télécharger l'ensemble des documents conçus pour le débat (journal, dossier du débat, plaquette de présentation, dossier de presse, etc.), de poser une question via un formulaire ou encore de recevoir à son domicile le *Journal du débat*, la plaquette de présentation du projet ou le dossier du maître d'ouvrage.

L'espace presse permettait aux journalistes de prendre connaissance des coordonnées du chargé des relations presse, de consulter les communiqués de presse et le dossier de presse.

Toutes les contributions d'acteurs reçues par la commission ont été mises en ligne.

Les comptes-rendus intégraux des réunions publiques, qui ont été les pages les plus visitées, étaient également consultables et téléchargeables.

Sa fréquentation a été conforme à ce qu'elle a pu être dans les autres débats publics. Ainsi, en sept semaines d'ouverture, ce support a reçu 1 632 visites, 7 898 pages ont été consultées et 39 300 fichiers ont été téléchargés. Ainsi, en moyenne, trente-deux visiteurs se connectaient chaque jour.

Fréquentation du site internet de la commission

PÉRIODE	VISITES	PAGES CONSULTÉES	FICHIERS TÉLÉCHARGÉS
Du 1 ^{er} au 30 septembre	878	5 120	26 502
Du 1 ^{er} au 22 octobre	754	2 778	12 798
TOTAL	1 632	7 898	39 300

2.6 Les permanences de la commission de pilotage

À l'initiative des élus locaux, la commission de pilotage a mis en place plusieurs permanences, les jours de marchés, dans les villes de Bollène, de Pierrelatte et de Saint-Paul-Trois-Châteaux. La commission avait demandé aux mairies concernées de distribuer des cartons d'information à leurs administrés pour les informer. La presse locale avait, quant à elle, parfaitement relayé l'information. Cependant, cette démarche novatrice dans un débat public n'a pas donné lieu à une participation significative ; seulement une vingtaine d'entretiens se sont déroulés en six matinées. Il n'en demeure pas moins que le public a pu ainsi recevoir une information individualisée et la plupart des personnes rencontrées ont souhaité assister à au moins une réunion publique et demandé à recevoir le troisième numéro du *Journal du débat* et les comptes-rendus des réunions publiques.

Calendrier des permanences

DATE DE LA PERMANENCE	LIEU
4 octobre 2004	Bollène
5 octobre 2004	Saint-Paul-Trois-Châteaux
8 octobre 2004	Pierrelatte
11 octobre 2004	Bollène
12 octobre 2004	Saint-Paul-Trois-Châteaux
15 octobre 2004	Pierrelatte

2.7 Le traitement des questions et des réponses

Une des missions de la commission de pilotage était de permettre à tous ceux qui le souhaitaient de pouvoir poser des questions sur le projet Georges Besse II ou sur la procédure de débat public.

Lors de la préparation du débat, la commission de pilotage a demandé au maître d'ouvrage de se mettre en situation de répondre de façon précise et rapide aux questions posées par le public.

La garantie que chaque personne obtienne une réponse précise et rapide a nécessité en amont du débat la mise en place d'une logistique très contraignante mais qui s'est révélée efficace. En effet, du fait de la durée du débat, 7 semaines, il a semblé impératif à la commission que des réponses soient apportées en une dizaine de jours au maximum.

Chaque question ou série de questions a, de plus, fait l'objet d'une réponse personnelle de la commission de pilotage. Chaque réponse apportée par la maîtrise d'ouvrage a nécessité une relecture attentive ; à plusieurs reprises, la commission a jugé que le maître d'ouvrage se devait de compléter la réponse initialement adressée à la commission de pilotage. La CPDP a par ailleurs répondu elle-même aux questions concernant la procédure de débat public.

La commission a veillé à ce que toutes les questions aient fait l'objet d'une réponse au soir du 22 octobre, date de clôture du débat public.

L'ensemble des questions et des réponses ont par ailleurs fait l'objet, à l'issue du débat, d'un traitement analytique et qualitatif dans le cadre de la préparation et de la rédaction du présent compte-rendu.

91 personnes ont posé au total 165 questions écrites au cours du débat. Plus de la moitié de ces questions ont fait l'objet d'une réponse du maître d'ouvrage ou de la commission au cours des réunions publiques. Les autres questions ont été posées par l'intermédiaire de carte T ou par l'intermédiaire du site internet ; elles étaient adressées pour la plupart, d'entre elles, au maître d'ouvrage, qui, il faut le souligner, a répondu spontanément de façon rapide et précise à la grande majorité des questions du public qui lui étaient adressées par la commission de pilotage. En moyenne, une quinzaine de questions orales ont été posées à chaque réunion publique.

**Les interventions du public : 91 personnes différentes
ont posé 165 questions écrites au cours du débat**

SUPPORT	QUESTIONS POSÉES
Site internet	45
Carte T	57
Question écrite en réunion	63
TOTAL	165

2.8 Les contributions d'acteurs

La commission de pilotage a invité les participants au débat public qui le souhaitent à produire une contribution d'acteurs. Ce document écrit, argumenté, permet à ses auteurs de prendre position sur le projet soumis au débat. La commission a souhaité donner un caractère public à ces contributions, puisqu'elles étaient toutes consultables sur le site internet de la commission.

Les contributions d'acteurs¹

TYPE D'ACTEURS	NOMBRE DE CONTRIBUTIONS REÇUES
Monde consulaire et organisation patronale	2
Collectivités locales	2
Parlementaires	1
Syndicats professionnels	2
TOTAL	7

2.9 Le mode de fonctionnement interne de la commission de pilotage

Le président de la CPDP a souhaité que le travail entre les membres de la commission revête une nature collégiale, depuis les premières réunions lors de la phase de préparation du débat public jusqu'à l'élaboration et la rédaction du compte-rendu final.

Compte tenu de l'éloignement géographique des membres de la commission de pilotage ou de leurs autres activités, un système de notes de coordination, diffusées par courriel, a été confié au secrétariat général de la CPDP pour permettre à chaque membre de la commission d'avoir le même niveau d'information. Quatorze notes ont ainsi été échangées à l'intérieur de la commission de pilotage pendant la durée du débat.

Par ailleurs, durant la phase de débat public, les membres de la commission se sont réunis, au moins une fois par semaine, dans les locaux de la commission de pilotage à Pierrelatte. Au cours de ces réunions, les réponses apportées par le maître d'ouvrage faisaient l'objet de relecture, les différents supports de communication étaient validés, l'architecture générale du compte-rendu final était débattue, etc.

À titre d'exemple, on peut ainsi indiquer que chaque membre de la commission a, dans cet esprit collégial, rédigé un des éditoriaux du journal d'information du débat.

De même, du fait du grand nombre d'entretiens, la commission a décidé de se partager les rencontres avec les différents acteurs en fonction des compétences professionnelles de chacun.

¹ Ces contributions ont fait l'objet d'un regroupement dans la troisième partie.

Les membres de la CPDP furent donc, au minimum, présents sur le site un ou deux jours par semaine durant le débat public. L'engagement personnel que nécessite un débat public est donc important, pour ne pas dire très lourd, en particulier pour ceux qui exercent une activité professionnelle.

La commission de pilotage a travaillé et pris ses décisions sous l'égide et l'autorité de la Commission nationale du débat public. Des notes régulières sur le déroulement du débat public lui ont ainsi été adressées. Le président de la commission de pilotage s'est, au cours du débat, entretenu régulièrement avec le président de la Commission nationale, M. Yves Mansillon.

La commission de pilotage du débat public et le maître d'ouvrage, AREVA, se sont réunis régulièrement avant et pendant le débat pour fixer les modalités pratiques d'organisation du débat.

Les réunions de travail de la commission

DATE	LIEU	OBJET
1 ^{er} juillet	Paris	Préparation du débat public
13 juillet	Paris	Réunion de travail avec Areva
27 juillet	Pierrelatte	Préparation du débat public
28 juillet	Site du Tricastin	Réunion de travail et d'information
19 août	Site du Tricastin	Réunion de travail et d'information
31 août	Pierrelatte	Organisation de la conférence de presse et des réunions publiques
1 ^{er} septembre	Pierrelatte	Réunion de travail de la CPDP
6 septembre	Bollène	Réunion de travail de la CPDP
7 septembre	Pierrelatte	Réunion de travail avec Areva
17 septembre	Pierrelatte	Réunion de travail de la CPDP
29 septembre	Bourg-Saint-Andéol	Réunion de travail avec Areva
30 septembre	Pierrelatte	Réunion de travail de la CPDP
6 octobre	Avignon	Réunion de travail avec Areva
13 octobre	Valence	Réunion de travail de la CPDP
21 octobre	Pierrelatte	Réunion de travail de la CPDP
17 novembre	Paris	Réunion de travail de la CPDP

2.10 Le budget alloué à l'organisation du débat

Le budget total alloué à l'organisation du débat public s'élève à environ 300 000 euros.

Il est rappelé que les dépenses ont essentiellement été affectées aux postes suivants :

- la logistique liée à l'organisation des réunions publiques,
- la réalisation et l'impression des documents d'information prévus par la Commission nationale du débat public (dossier du débat, plaquette de présentation du projet, journal d'information, panneaux d'exposition et site internet) leur diffusion dans l'ensemble des communes entourant le site du Tricastin,
- la conception et l'impression du compte rendu final,
- le secrétariat général, la location des locaux, le matériel et les fournitures de bureaux,
- l'indemnisation de la commission de pilotage du débat public sur les bases des dispositions de l'Arrêté du 11 mars 2003, relatif aux frais et indemnités des membres de la CNDP et des CPDP (Ministère de l'Ecologie et du Développement durable).

L'article L.121-9 du Code de l'environnement et le décret n° 2002-1275 du 22 octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public imposent au maître d'ouvrage de supporter les dépenses relatives à l'organisation matérielle du débat.

3. Les positions prises par les acteurs du débat

3.1 Le maître d'ouvrage, AREVA.

Le groupe AREVA a, tout au long du débat, présenté les fondements et les objectifs du projet Georges Besse II. Il souhaite ainsi remplacer l'usine Georges Besse d'Eurodif par une usine plus moderne, utilisant un procédé d'enrichissement plus compétitif, la centrifugation :

- Le projet Georges Besse II va permettre, selon le maître d'ouvrage, de pérenniser l'activité socio-économique du site nucléaire du Tricastin puisque l'usine actuelle d'enrichissement arrivera en fin de vie industrielle à l'horizon 2012-2015, avant d'être démantelée
- AREVA considère que la réalisation de ce projet est indispensable pour lui permettre de conserver une place de tout premier plan sur le marché de l'enrichissement, où le groupe possède actuellement 26 % de parts du marché mondial.
- Ce projet aura, de plus, un impact environnemental encore plus faible que celui de l'usine actuelle.
- AREVA considère enfin que ce projet contribue à garantir l'indépendance énergétique de la France.

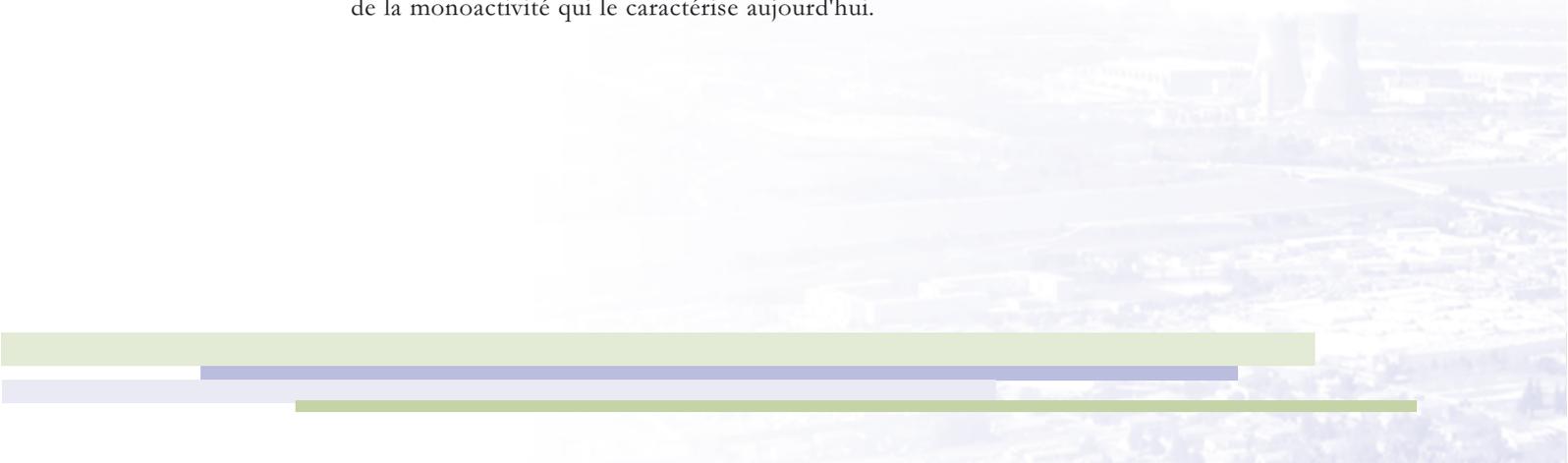
3.2 Les conseils régionaux

La commission de pilotage a regretté que ses demandes épistolaires, réitérées par téléphone, et visant à s'entretenir avec les exécutifs régionaux soient restées sans réponses, tant de la part du Président du conseil régional de Rhône-Alpes que de celui de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Elle l'a d'autant plus regretté que tous les élus nationaux, départementaux et locaux s'étaient par ailleurs exprimés dans le cadre du débat public, que le dossier présentait, quelle que soit l'opinion que l'on en ait, un impact important pour l'aménagement du territoire de cette partie de la vallée du Rhône, à cheval sur deux régions, qu'au surplus, des positions contrastées et originales s'étaient manifestées dans les conseils régionaux sur le thème du nucléaire et qu'enfin les deux conseils régionaux avaient récemment pris des positions remarquées sur des dossiers certes distincts mais de même nature, à savoir l'EPR pour la région Rhône-Alpes et ITER pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

En tout état de cause, les conseillers régionaux des deux régions ont fait l'objet d'une information complète de la part de la commission de pilotage comme tous les autres élus nationaux, départementaux ou locaux intéressés. C'est pourquoi lorsque l'ancienne députée de la Drôme, Mme Michèle Rivasi, a fait savoir à la commission de pilotage qu'elle regrettait que les élus régionaux n'aient pas été informés du projet, il lui a été indiqué que la commission de pilotage avait informé les Présidents des conseils régionaux et rendus destinataires des différents documents du débat l'ensemble des conseillers régionaux de Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

3.3 Les conseils généraux

La commission de pilotage a rencontré les présidents des conseils généraux de la Drôme et de Vaucluse, MM. Didier Guillaume et Claude Haut, qui ont pris position en faveur du projet Georges Besse II. Ce projet doit permettre, selon eux, d'assurer la pérennité de l'emploi sur le site nucléaire du Tricastin tout en permettant sa ré-industrialisation. Cette ré-industrialisation doit, selon eux, se poursuivre par de nouvelles installations et de nouvelles activités permettant au site du Tricastin de sortir de la monoactivité qui le caractérise aujourd'hui.



3.4 Les parlementaires

La commission de pilotage a rencontré plusieurs parlementaires de la Drôme, de Vaucluse et de l'Ardèche au cours du débat public. Tous les parlementaires (*voir liste p. 14*) ont rappelé qu'ils étaient très favorables à la réalisation du projet Georges Besse II. Le sénateur de la Drôme, M. Jean Besson, s'est ainsi déclaré "enthousiaste par rapport au projet Georges Besse II". Le député-maire de Crest, M. Hervé Mariton, s'est dit, au cours de la réunion publique de Saint-Paul-Trois-Châteaux du 17 septembre 2004, "tout à fait convaincu de l'importance et de l'opportunité d'un investissement comme Georges Besse II." Dans une contribution adressée à la commission de pilotage du débat public, le député de l'Ardèche, M. Pascal Terrasse, s'est dit satisfait de voir que "l'ensemble des opérateurs et décideurs locaux étaient associés pour promouvoir un véritable projet industriel pour le site nucléaire du Tricastin." M. Pascal Terrasse note cependant que "le site du Tricastin a perdu plusieurs centaines d'emplois en quelques années." Selon lui, cette situation préoccupe aujourd'hui l'ensemble des élus du bassin d'emploi.

3.5 Les élus locaux

Les élus locaux, tous partis politiques confondus, sont favorables à la réalisation du projet Georges Besse II. Les élus des cantons de Bollène et de Saint-Paul-Trois-Châteaux ont rappelé à la commission, par l'envoi de deux motions prises à l'unanimité des maires des deux cantons, leur attachement à la réalisation rapide du projet Georges Besse II. Les élus locaux ont rappelé avec force, notamment au cours des réunions publiques de Bollène, de Pierrelatte et de Saint-Paul-Trois-Châteaux, "les atouts incontestables du Tricastin pour recevoir Georges Besse II : une expérience unanimement reconnue avec des compétences humaines très riches en la matière, l'adhésion totale de la population, une position stratégique le long du Rhône au cœur de l'Europe, une réserve foncière existante." Le maire de Pierrelatte, M. Yves Le Bellec, a rappelé au cours du débat l'attachement des Pierrelattins à la préservation de cette activité.

Les élus locaux considèrent de plus que le projet Georges Besse II permettra de préserver l'avenir des générations futures, même si les élus regrettent que le site du Tricastin ait perdu de très nombreux emplois ces dernières années.

La seule crainte des élus concerne la fiscalité locale et plus particulièrement la taxe professionnelle ; ils craignent en effet un changement des règles de la répartition de cette taxe et souhaite donc, dans un souci d'équilibre et de solidarité territoriale, que les règles de répartition de la taxe professionnelle d'Eurodif soient préservées dans le projet Georges Besse II.

3.6 Les représentants des chambres consulaires

Les chambres consulaires des départements de Vaucluse et de la Drôme se sont, à l'unanimité, prononcées en faveur de l'implantation, sur le site du Tricastin, de l'usine Georges Besse II. La chambre de métiers de la Drôme Provençale souhaite que les entreprises locales de sous-traitance bénéficient des retombées de l'implantation de l'usine Georges Besse II. Elle souligne que l'arrêt de l'usine Georges Besse d'Eurodif aurait de lourdes conséquences pour l'économie locale, si elle n'était pas remplacée. Les chambres de Commerce et d'Industrie de la Drôme et de Vaucluse considèrent que les entreprises locales et régionales doivent être associées très étroitement, lors du chantier, à la construction de l'usine Georges Besse II.

Les institutions consulaires prônent également la mise en place de formations professionnelles, notamment à destination des jeunes, pour leur permettre de travailler sur le chantier.

Les représentants d'une association locale d'entrepreneurs, Atout Tricastin, demandent que les acteurs socio-professionnels et AREVA examinent d'ores et déjà quels seront les profils professionnels nécessaires durant la phase de chantier puis d'exploitation de l'usine Georges Besse II ; ils veulent mettre en place, dès maintenant, les formations nécessaires aux futurs besoins. Les représentants d'Atout Tricastin redoutent cependant que le futur chantier de Georges Besse II soit, par son ampleur et sa durée, une source de difficultés importantes pour les entreprises confrontées à des mouvements de personnels et à une pression sur l'emploi.

3.7 Les représentants des syndicats professionnels

La CGT, la CFDT et la CGC-CFE se sont exprimés au cours du débat. Les trois syndicats soutiennent le projet Georges Besse II.

La CFDT juge que le projet est nécessaire mais qu'il ne sera pas suffisant pour compenser les pertes d'emplois qu'a connu ces dernières années le site du Tricastin. Si la CFDT se félicite que ce projet, s'il était réalisé, permette de conserver en France une unité d'enrichissement de l'uranium et pérennise l'industrie amont (Comurhex en particulier), elle regrette cependant les réductions d'emplois que doit subir, depuis 1990, le site du Tricastin. Elle juge, de plus, que cet investissement ne sera pas suffisant pour compenser les pertes de ressources des collectivités locales et départementales.

Pour la CGT, le projet Georges Besse II s'inscrit dans l'intérêt du développement durable régional ; il doit correspondre à un maintien significatif de l'emploi et des ressources financières de cette région. La CGT considère cependant que ce projet ne doit pas être prétexte à une régression des conditions sociales, de travail et économiques des futurs salariés de l'usine Georges Besse II. La CGT souhaite également participer au contrôle des conditions dans lesquelles se déroulera le chantier, si le projet est réalisé.

La CFE-CGC a également rappelé son attachement à la réalisation rapide du projet Georges Besse II. Elle souhaite cependant que la transition en matière d'emploi entre Georges Besse d'Eurodif et Georges Besse II s'effectue sans plan social. Elle souhaite pour ce faire que le groupe AREVA présente très rapidement à ses salariés un plan d'adaptation des effectifs.

Au cours du débat, la commission de pilotage a constaté, de plus, que les syndicats professionnels souhaitaient obtenir très rapidement des garanties sur la question du statut régissant les futurs salariés de l'usine Georges Besse II.

3.8 Les acteurs associatifs

Dès avant l'ouverture du débat, la commission de pilotage s'est mise en relation avec toutes les associations existantes dans la région (Ciriad, Frapna, Greenpeace Avignon, Les Amis de la Terre, Sortir du nucléaire, Union départementale de sauvegarde de la vie et de la nature de Vaucluse). Si la période des vacances ne s'est pas révélée propice à la concrétisation de ces contacts, ils ont été repris au moment de l'ouverture du débat et se sont, en définitive, présentés sous trois formes différentes.

Certaines associations ont indiqué qu'elles "boycotteraient" ce débat dont elles contestaient le caractère démocratique. Ce fut notamment le cas du réseau "Sortir du nucléaire" et de Greenpeace. Elles ont été néanmoins destinataires de la documentation et ont été tenues informées du déroulement du débat.

D'autres associations ou personnalités représentatives du mouvement anti-nucléaire ont refusé de participer aux réunions publiques et même (après hésitation pour certains) de remettre une contribution écrite. Néanmoins, la commission de pilotage a pu avoir avec ces interlocuteurs des échanges longs et intéressants, lors de rendez-vous (CRIIRAD) ou de conversation téléphonique (Mme Michèle Rivasi).

Ce refus trouvait son origine dans le fait que le débat avait lieu certes sous le contrôle d'une commission indépendante, mais directement entre AREVA et le public, alors qu'il eût fallu, selon eux, que le débat s'organisât sous le contrôle d'experts.

Des personnes isolées ont participé au débat et manifesté, arguments à l'appui, leur opposition au projet, contribuant ainsi à une saine alimentation du débat. C'est d'ailleurs ce qui a conduit la commission de pilotage à regretter qu'une partie du mouvement associatif n'ait pas participé aux réunions publiques par des remarques ou propositions qu'auraient pu formuler ses représentants.

Des membres d'associations de protection de l'environnement ont cependant participé au débat, notamment à la réunion publique d'Avignon, comme l'Union départementale de sauvegarde de la vie et de la nature (UDVN) de Vaucluse et les Amis de la Terre. Ces associations ne sont pas opposées au projet Georges Besse II, à condition que toutes les précautions notamment en matière de sécurité et de sûreté soient prises. Le président d'honneur de l'UDVN de Vaucluse, M. François Dor, a ainsi souhaité savoir ce que deviendrait l'uranium appauvri alors que le président des Amis de la Terre de Vaucluse, M. Marc Faivet, a lui, interrogé le maître d'ouvrage sur la dangerosité, pour la population et l'environnement, du démantèlement d'Eurodif.

Chapitre II - Le débat et ses enseignements

À partir des échanges des réunions publiques, des contributions d'acteurs et des questions reçues au cours du débat, la commission de pilotage a regroupé par grands thèmes les questions et problématiques qui lui sont apparus comme les principaux enseignements du débat.

Compte tenu du caractère forcément imparfait d'un tel exercice, la commission de pilotage invite les personnes qui le souhaitent à consulter l'intégralité des échanges, en en faisant la demande au siège de la Commission nationale du débat public, 6 rue du Général Camou, 75007 Paris. Ces échanges sont encore pour quelques mois consultables sur le site internet de la commission de pilotage www.debatpublic-gbesse2.org

1. Le projet du maître d'ouvrage : le passage de la diffusion gazeuse à la centrifugation

Les réponses à de nombreuses questions posées lors du débat ont permis une présentation complète au public des informations relatives au contenu du projet.

1.1 Les raisons du remplacement de l'usine Georges Besse d'Eurodif par l'usine Georges Besse II

La préparation des documents distribués et le déroulement du débat public ont été l'occasion pour le maître d'ouvrage d'exposer à un large public un problème économique et technique complexe qui est à l'origine même du projet Georges Besse II. Le débat public s'est de ce point de vue révélé un excellent outil pédagogique.

Contexte général du marché mondial de l'enrichissement

Le maître d'ouvrage a rappelé à chaque occasion que le marché de l'enrichissement de l'uranium est extrêmement concurrentiel. Quatre acteurs dominent actuellement ce secteur, les Américains avec USEC (31 % de l'uranium enrichi), la France avec AREVA (26 %), les Russes avec Minatom (21%), et un consortium anglo-germano-néerlandais avec Urenco (17 %). Le Japon et la Chine possèdent également chacun une usine d'enrichissement de l'uranium. Ils produisent cependant une faible quantité d'uranium enrichi.

- Pour rester un acteur dominant sur un marché compétitif, le maître d'ouvrage a indiqué qu'il lui était nécessaire de remplacer très prochainement son usine actuelle d'enrichissement, Georges Besse d'Eurodif, dont la fin de vie industrielle est prévue à l'horizon 2012-2015.
- Interrogé sur ce point à plusieurs reprises, le maître d'ouvrage a rappelé que son projet n'était pas lié à une relance du nucléaire mais qu'il était destiné à fournir de l'uranium enrichi sur un marché d'un peu plus de 400 réacteurs fonctionnant à travers le monde.
- Certains participants ont souhaité connaître l'état actuel des réserves d'uranium pour savoir si ce projet était viable dans le temps. Le maître d'ouvrage a indiqué que les réserves d'uranium, évaluées par les organismes internationaux, permettent de répondre à 100 à 150 ans de consommation, au niveau actuel, par les centrales utilisées aujourd'hui à travers le monde. Les futurs réacteurs nucléaires (génération IV) consommeraient, eux, des quantités beaucoup moindres en uranium ce qui prolongerait considérablement le temps de consommation des réserves connues.

La centrifugation : la technique d'enrichissement qui est aujourd'hui la plus performante

Pour alimenter les réacteurs nucléaires et produire de l'électricité, l'uranium doit être enrichi. Deux techniques le permettent actuellement à l'échelle industrielle : la diffusion gazeuse et la centrifugation. Une troisième voie, l'enrichissement par laser, a été étudiée en France comme aux Etats-Unis, mais n'a pas débouché sur un plan industriel. La France, les Etats-Unis et la Russie utilisent la diffusion gazeuse ; Urenco, le Japon, la Chine mais aussi la Russie enrichissent l'uranium par le procédé de centrifugation.

- Au cours des réunions publiques, le maître d'ouvrage a rappelé que la technique de centrifugation était actuellement la plus efficace pour enrichir l'uranium. Le groupe américain USEC et AREVA (à travers les accords avec Urenco) cherchent actuellement à maîtriser ou à obtenir cette technologie. Les anciens salariés d'Eurodif, de Cogema ou du CEA ont posé beaucoup de questions sur les différentes techniques d'enrichissement.
- Dans les années 90, le laser avait donné lieu à des recherches aux Etats-Unis comme en France. Les recherches sur ce procédé ont été abandonnées par ces deux pays puisqu'elles ne peuvent déboucher sur un procédé à l'échelle industrielle viable techniquement et économiquement dans l'état des connaissances actuelles. Le maître d'ouvrage a indiqué cependant que le laser pouvait éventuellement constituer une voie d'avenir à horizon de vingt ou trente ans.

Les accords avec Urenco

Le groupe AREVA souhaite remplacer l'usine Georges Besse d'Eurodif, utilisant la technique d'enrichissement par la diffusion gazeuse, par une usine nouvelle, Georges Besse II, utilisant un procédé plus performant, la centrifugation. L'accès à cette technologie a nécessité de longues négociations entre AREVA et l'un de ses concurrents, Urenco, pour parvenir à la signature d'accords commerciaux et industriels, le 24 novembre 2003. Ces accords prévoient l'entrée d'AREVA à hauteur de 50 % dans le capital de la filiale technologique d'Urenco, ETC (Enrichment Technology Company), qui développe et fabrique les centrifugeuses.

Au cours du débat public, ces accords entre deux concurrents ont donné lieu à de nombreuses questions. Certaines personnes s'interrogent en effet sur l'opportunité pour Urenco de fournir à son principal concurrent européen, AREVA, sa technologie, perçue par l'ensemble des acteurs de l'enrichissement comme la plus performante. Le maître d'ouvrage a indiqué que les actionnaires d'Urenco ont pris cette décision de diversification de leurs ressources à la fois pour des raisons économiques et des raisons de complémentarité dans les plans de charge de ETC.

La mise en application de ces accords est cependant soumise à deux conditions suspensives. L'une, relative à l'accord des autorités européennes de la concurrence, - qui a été levée le 6 octobre 2004. La seconde condition suspensive, relative à l'entrée en vigueur d'un accord quadripartite intergouvernemental permettant à la France de rejoindre les trois pays signataires du traité d'Almelo, est prévue d'être levée vers le début de l'année 2005.

- La levée de la dernière condition suspensive est apparue, au fil du débat, comme une inquiétude notamment chez les élus locaux, préoccupés, au cas où cette condition ne serait pas satisfaite, de l'avenir socio-économique du site du Tricastin.
- Certains participants au débat se sont également demandés pourquoi AREVA ne s'associait pas aux Italiens, aux Espagnols et aux Belges pour l'achat de cette nouvelle technologie puisque actuellement ces pays sont des partenaires d'AREVA dans la holding d'Eurodif. Le maître d'ouvrage a indiqué qu'en l'état actuel, les actionnaires minoritaires européens actuels d'Eurodif avaient été informés mais n'avaient pas souhaité être associés au projet Georges Besse II.

1.2 La centrifugation

Un process industriel totalement différent

Le cœur technique du procédé a donné lieu au cours du débat public à de nombreuses interrogations.

- D'anciens salariés de COGEMA, d'Eurodif ou du CEA ont interrogé le maître d'ouvrage sur les caractéristiques techniques de la centrifugation et des centrifugeuses. Pour des raisons évidentes liées au secret, le maître d'ouvrage n'a pu répondre à toutes les questions techniques (taille des centrifugeuses, vitesse de rotation, capacités d'enrichissement, etc) provoquant parfois ainsi frustration mais compréhension chez un public hautement qualifié.
- Certains intervenants ont rappelé que les centrifugeuses étaient, par le passé, d'une fiabilité médiocre. Le maître d'ouvrage a indiqué que des progrès technologiques très importants avait été réalisés, grâce en particulier à l'utilisation de la fibre de carbone. AREVA a prévu, dans ses comptes d'exploitation, de les remplacer après 20 ans d'utilisation.
- Le maître d'ouvrage a indiqué que le projet Georges Besse II continuerait à utiliser de l'hexafluorure d'uranium (UF_6), matière première nécessaire pour enrichir l'uranium. L' UF_6 d'alimentation de l'usine est produit pour l'essentiel sur le site du Tricastin, par l'usine Comurhex. Pour de nombreux participants et notamment la CFDT, cette utilisation de l' UF_6 sous-entend la modernisation à très court terme de cette usine. Interrogé sur ce point, le maître d'ouvrage a indiqué que des réflexions étaient effectivement en cours sur le renouvellement d'installations industrielles au Tricastin, en particulier dans le domaine de la conversion de l'uranium.
- Les questions techniques ont permis de démontrer que le projet Georges Besse II serait, s'il était réalisé, beaucoup moins consommateur en électricité que l'usine Georges Besse d'Eurodif. Pour son refroidissement et contrairement à l'usine actuelle, le projet Georges Besse II ne prélèverait pas d'eau dans le Rhône. Le maître d'ouvrage a aussi indiqué que l'impact architectural et paysager serait moindre du fait de la taille relativement modeste des futures unités de l'usine Georges Besse II.
- Par ailleurs, la question de l'utilisation de l'usine Georges Besse II à des fins militaires a également été posée à plusieurs reprises. Le maître d'ouvrage a rappelé à cette occasion que l'usine Georges Besse II ne sera techniquement et administrativement apte qu'à produire de l'uranium faiblement enrichi : dans un premier temps jusqu'à 6 %, puis, à l'avenir, si le marché le demande et sous réserve des modifications techniques et de nouvelles autorisations, jusqu'à une teneur de l'ordre de 15 %.

Le choix de la centrifugation

- Les différents participants au débat public n'ont jamais remis en cause le choix technique et scientifique fait par AREVA de vouloir remplacer la diffusion gazeuse par la technologie de centrifugation.
- Certains acteurs, en particulier d'anciens salariés du commissariat à l'énergie atomique (CEA) ou certains syndicats professionnels, ont, par contre, regretté que la France n'ait pas poursuivi, à la fin des années 70, ses recherches sur la centrifugation. Dans un communiqué adressé à la commission de pilotage, la CGT considère ainsi que les impasses technologiques et des renoncements du passé se révèlent très dommageables.
- Quelques participants ont également regretté l'abandon des recherches sur le laser (procédé Silva).
- Quelques intervenants considèrent dommageable que la France soit aujourd'hui obligée d'acheter cette technologie à une société étrangère. Le maître d'ouvrage a rappelé, au cours du débat, que l'investissement nécessaire pour développer la centrifugation aurait vraisemblablement été d'un coût supérieur à la somme que va payer AREVA pour acquérir cette technologie et qu'à la fin des années 70, le bon choix avait semble-t-il été fait, la diffusion gazeuse étant la meilleure technologie à l'époque et, le financement des deux technologies à la fois n'étant pas envisageable.

1.3 Le projet d'usine Georges Besse II.

Le lieu d'implantation de l'usine Georges Besse II

L'usine Georges Besse II serait implantée sur le site du Tricastin, à l'intérieur de l'actuelle clôture lourde. Il est d'ores et déjà prévu de réaliser deux unités de production ; en fonction des besoins du marché mondial, le maître d'ouvrage a annoncé qu'une troisième unité pourrait également être réalisée.

- De nombreuses questions ont porté, au cours du débat, sur le lieu d'implantation des deux premières unités. Cette question, liée très étroitement à celle de la fiscalité locale, est ainsi très rapidement apparue comme une des interrogations récurrentes.
- Le maître d'ouvrage a rappelé, à plusieurs reprises, que sa décision, concernant le lieu d'implantation des deux premières unités, n'était pas encore prise. Deux zones ont été sélectionnées pour accueillir la première et la seconde unité. Elles sont respectivement situées au nord de l'usine actuelle d'enrichissement, sur la commune de Pierrelatte et au sud, sur la commune de Bollène. Le maître d'ouvrage a déclaré que le site situé sur la commune de Bollène semblait le plus apte à accueillir cette première unité, mais la décision définitive n'a pas encore été prise. Elle devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2004. La troisième unité, si elle était décidée, serait éventuellement réalisée à l'Est sur le territoire de la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Les capacités de production de la future usine Georges Besse II

D'une capacité similaire à l'usine actuelle, le maître d'ouvrage a rappelé au cours du débat que les deux premières unités de l'usine Georges Besse II auraient une capacité de production de 7,5 millions d'UTS. En fonction de l'évolution du marché, le maître d'ouvrage pourrait réaliser une troisième unité pour porter la capacité de production de Georges Besse II à 11 millions d'UTS.

- L'usine actuelle a une autorisation d'enrichir de l'uranium jusqu'à une teneur de 5 %. De nombreuses personnes ont souhaité savoir si le taux d'enrichissement du projet Georges Besse II serait le même. En réponse à ces nombreuses questions, le maître d'ouvrage a rappelé qu'il demanderait, dans le cadre de son projet, une autorisation pour enrichir de l'uranium jusqu'à 6 % afin de satisfaire les demandes des électriciens actuels et pour les 10 à 15 ans à venir. Par ailleurs, en fonction des besoins de ses clients, il n'exclut pas, dans un avenir plus lointain, d'enrichir de l'uranium jusqu'à des teneurs d'environ 15 %.
- Dans son projet actuel, AREVA prévoit de réaliser, lors de la construction de la seconde unité, un module permettant d'enrichir soit de l'uranium naturel, soit de l'uranium issu du retraitement de combustible. Certains participants ont souhaité obtenir des précisions sur les procédés de traitements et conditionnements prévus et sur les mesures de protection dans l'usine. Le maître d'ouvrage a indiqué que ces sous-produits, déjà existants dans d'autres installations, seront traités sur le site du Tricastin, au moyen des installations en place. Conformément à la réglementation, des protections spécifiques seront prévues aux endroits où interviendront les exploitants dans la future usine Georges Besse II.



Le démantèlement de l'usine Georges Besse d'Eurodif et l'avenir des tours aéro-réfrigérantes

Le maître d'ouvrage a indiqué à plusieurs reprises, au cours du débat public, que l'usine Georges Besse d'Eurodif arrivera en fin de vie industrielle à horizon 2012-2015. Le groupe AREVA a annoncé que cette usine sera ensuite démantelée jusqu'en 2020. Ce chantier, d'un coût prévisionnel de 450 millions d'euros, emploierait de l'ordre de 500 à 600 personnes.

- Le démantèlement de l'usine d'Eurodif a été source de nombreuses questions. Certains acteurs se sont demandés si le démantèlement serait total ou partiel et si tous les bâtiments seraient décontaminés. Les représentants d'AREVA ont affirmé que le démantèlement du site serait conforme aux règles édictées en la matière. Les bâtiments seront assainis ; tous les circuits de cette usine seront démantelés et décontaminés puis expédiés dans les filières agréées comme le centre de stockage TFA (très faible activité) dans l'Aube, géré par l'ANDRA.
- D'autres intervenants ont souhaité savoir si le groupe AREVA avait suffisamment provisionné dans ses comptes d'exploitation pour le démantèlement d'Eurodif. AREVA a rappelé que ce démantèlement était, depuis plusieurs années, provisionné dans les comptes d'exploitation d'Eurodif.
- Interrogés sur le devenir des espaces libérés du fait du démantèlement d'Eurodif et de plusieurs autres bâtiments, les représentants d'AREVA n'excluent pas de réutiliser, pour d'autres activités, les bâtiments à l'issue de leur assainissement.
- De nombreux participants se sont interrogés sur le devenir des tours aéro-réfrigérantes, symboles pour certains du site du Tricastin. Comme on le constatera dans le chapitre suivant, le procédé de centrifugation ne nécessite plus de prélèvement d'eau dans l'environnement pour son refroidissement ; les deux tours aéro-réfrigérantes n'auront donc plus d'utilité dans le cadre du projet Georges Besse II. La question de leur démantèlement peut donc se poser, mais le maître d'ouvrage n'a pas encore décidé de leur avenir. Elles pourraient continuer à avoir un rôle industriel renouvelé.

2. Les impacts et la sécurité du projet

2.1. Les conséquences sur l'environnement ou sur le paysage

Impacts sur le paysage

- La question liée à l'impact sur le paysage a été peu évoquée au cours du débat. Il faut rappeler que le projet Georges Besse II s'inscrirait sur le site nucléaire du Tricastin, à l'intérieur de l'actuelle clôture lourde. Si le projet entrait en phase industrielle, l'impact sur le paysage serait donc plus faible que celui d'une usine construite sur un nouveau site.
- Au surplus, quelques questions posées au cours du débat ont fait apparaître que les bâtiments du projet Georges Besse II auraient, comparativement aux bâtiments de l'usine actuelle, une taille plus modeste. La hauteur des bâtiments de l'usine Georges Besse II serait deux fois moins importante. De l'extérieur du site, les bâtiments seront, selon le maître d'ouvrage, quasi invisibles.

Georges Besse II et l'environnement

Les échanges au cours du débat ont mis en évidence les points suivants :

- L'usine Georges Besse II aurait, pour son fonctionnement, des besoins moindres en électricité. Elle en consommera 50 fois moins que l'usine actuelle, qui utilise en moyenne la production de 3 des 4 réacteurs nucléaires EDF du site du Tricastin. Cette différence n'a pas manqué de surprendre une partie des participants au débat. Certains, notamment une militante des Verts, se sont par ailleurs demandés si EDF comptait, dans un avenir proche, démanteler les trois réacteurs qui ne seraient plus utilisés par l'usine Georges Besse d'Eurodif. Le maître d'ouvrage a indiqué que l'électricité produite par la centrale du Tricastin était éventuellement disponible pour d'autres clients et qu'en tout état de cause, il s'agissait d'une question concernant EDF.
- Pour refroidir ses circuits, l'usine Georges Besse II ne prélèverait plus d'eau dans le Rhône. Les centrifugeuses qui produisent beaucoup moins de chaleur seraient refroidies par un circuit en boucle fermée. La température des locaux serait maintenue par des climatiseurs, des aérothermes, installés en toiture sur l'usine.
- Comparativement à Georges Besse d'Eurodif déjà performante, l'usine Georges Besse II émettra encore moins de rejets gazeux et de rejets liquides. Selon le maître d'ouvrage, l'impact radiologique sur l'environnement serait inférieur à un microsievert², soit environ 15 000 fois moins que la limite réglementaire d'exposition des populations. L'impact sera 10 000 fois moindre que la radioactivité naturelle de la région. La CFDT considère ainsi que le projet Georges Besse II aurait un impact environnemental encore plus faible que celui de l'usine actuelle (en réduisant la consommation d'énergie et l'émission de CO₂).

² Il s'agit de l'unité de mesure de la quantité de rayonnement absorbé par l'organisme.

2.2 Les effets en matière de santé

Le thème du risque pour la population en matière de santé a été peu évoqué au cours du débat, signe de l'acceptation sociale dont jouit le site nucléaire du Tricastin et de la confiance de la population locale. Il faut néanmoins noter qu'un participant à la réunion publique de Lapalud a rappelé avec force que le nucléaire était une activité dangereuse.

- M. Marc Faivet, président des Amis de la Terre de Vaucluse, s'est interrogé sur les risques radiologiques que pourrait subir la population, lors du démantèlement.
- Le maître d'ouvrage a indiqué à plusieurs reprises les précautions qu'il comptait prendre lors de la construction de l'usine Georges Besse II, puis lors de son exploitation. Il a été rappelé par le maître d'ouvrage et certains participants, que l'activité nucléaire est étroitement contrôlée par plusieurs autorités de contrôles nationales et internationales. C'est pourquoi, la commission de pilotage a demandé que la DRIRE et la DGSNR soient présentes lors de certaines réunions publiques.

2.3 Les impacts durant les travaux

Des questions ont été posées au cours du débat par des habitants des communes situées à proximité du site du Tricastin soucieux des éventuels impacts, notamment en matière de circulation ou de bruit que pourrait occasionner le chantier. Le débat a cependant mis en lumière plusieurs points.

- Le chantier sera long et progressif, d'une durée de 10 à 15 ans, selon que le groupe AREVA réalisera deux ou trois bâtiments de production.
- Des mesures seront prises par le maître d'ouvrage, en relation avec les collectivités et les administrations concernées, pour que les gênes occasionnées par le chantier (poussières, bruit ou circulation) soient les moins pénalisantes pour les riverains.
- Concernant la circulation des camions de chantier, le maître d'ouvrage souhaite la mise en place d'itinéraires pour que ces nuisances soient réduites au maximum.
- Certains riverains craignent particulièrement les nuisances sonores induites par le fonctionnement commun de Georges Besse d'Eurodif et de Georges Besse II. Le maître d'ouvrage a indiqué que, de l'extérieur du site, les nuisances sonores, en limite de clôture, seraient équivalentes à 40 décibels, ce qui représente, selon le maître d'ouvrage, le bruit habituel dans une pièce d'habitation.

2.4 La sécurité et la sûreté de la future installation

Le thème de la sécurité de la future installation est apparu comme l'un des plus fréquemment évoqués lors du débat.

La sûreté et les risques internes

- Il est apparu que l'usine actuelle n'a jamais connu de problèmes ayant eu des conséquences importantes sur la sûreté ou sur la sécurité des salariés et de la population locale.
- Contrairement à l'usine actuelle, le procédé de l'usine Georges Besse II n'utiliserait plus d'UF₆ sous forme liquide, qui est l'état le plus difficile à manipuler. Cette non-utilisation d'UF₆ liquide apparaît donc comme un élément contribuant à l'amélioration de la sûreté.
- Le débat a montré qu'il existait des interrogations par rapport aux futures règles de sécurité régissant l'usine Georges Besse II. Certains participants ont ainsi souhaité savoir si les normes de sécurité concernant la construction de l'usine seraient identiques aux normes françaises. Le maître d'ouvrage a rappelé que les normes de sécurité seraient strictement celles qui sont imposées par la réglementation française. Le maître d'ouvrage a indiqué que son projet n'est pas un projet étranger, mais un projet français même si l'achat du procédé se fait auprès d'une société européenne.
- À deux reprises des interrogations ont été faites sur l'évolution du périmètre de sécurité (dit SEVESO) autour du site du Tricastin. Le maître d'ouvrage a indiqué que ce périmètre est lié aux installations classées pour l'environnement déjà présentes sur le site. L'implantation de l'installation Georges Besse II n'a aucune conséquence sur ce périmètre.
- Dans une contribution envoyée à la commission de pilotage, la CFDT considère que cette installation industrielle est un plus en matière de sûreté, compte tenu du procédé utilisé.
- De nombreuses questions ont également porté sur les autorités qui contrôleront l'usine Georges Besse II et sur la nature de ces contrôles. Il a été rappelé, au cours du débat, que le projet Georges Besse II sera soumis au contrôle des autorités nationales de sûreté nucléaire ainsi qu'au contrôle d'EURATOM³ et de l'agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA).
- Des questions ont également porté sur la différence entre le débat public et les enquêtes publiques. La commission de pilotage a souligné, à ce sujet, qu'il s'agit de deux procédures complémentaires mais de nature totalement différente. Des enquêtes publiques concernant, pour l'une, la demande d'autorisation de création de l'installation nucléaire (DAC) et, pour l'autre, la demande de prélèvements d'eau et de rejets d'effluents liquides et gazeux (DARPE), s'ouvriront le moment venu.

Les risques externes

Toutes les mesures prises par le maître d'ouvrage, pour prendre en compte les risques externes, seront soumises au contrôle des autorités nationales de sûreté.

³ EURATOM dépend de la commission européenne, l'agence internationale pour l'énergie atomique dépend de l'ONU.

Les inondations et les risques météorologiques

La région du Tricastin a été en proie, ces dernières années, à de nombreuses inondations. Ce risque est apparu comme une préoccupation majeure pour les participants.

- Lors de la réunion de Bollène, un intervenant a souhaité que le maître d'ouvrage prenne en compte et réalise les aménagements nécessaires, en guise de précaution, pour éviter les fréquentes crues des ruisseaux situés à proximité du site du Tricastin.
- Un intervenant s'est demandé, lors de la réunion publique de Lapalud, si le maître d'ouvrage avait pris en compte, dans ses études et ses simulations, le risque lié au changement climatique et à l'aggravation des risques météorologiques. Cette personne souhaite que les seuils de précaution retenus dans les études de simulation soient ainsi majorés, pour prévenir d'éventuels risques d'inondations. L'intervenant a également demandé si le maître d'ouvrage avait pris en compte, dans ses études, des phénomènes météorologiques exceptionnels du type ouragan, tornade ou grêlons de taille importante.
- Le débat a été l'occasion de recenser des suggestions. Ainsi, lors des réunions publiques de Pont-Saint-Esprit et de Lapalud, certains participants ont proposé au maître d'ouvrage de prélever dans le lit du Rhône les agrégats nécessaires à la réalisation des travaux de terrassement lors de la réalisation de l'usine Georges Besse II. Le recours à ces agrégats pourrait alors permettre d'entretenir le lit du Rhône et de limiter le risque liée aux inondations. Le maître d'ouvrage a déclaré au cours de cette réunion qu'il étudierait, en relation avec la Compagnie Nationale du Rhône, cette question. Le maire de Lapalud, Jean-Pierre Lambertin, a rappelé que la loi sur l'eau ne permettait cependant pas de prélever plus de 15 000 m³ d'agrégats dans le lit du Rhône. En l'état actuel de la législation - que les élus locaux essayent de faire évoluer -, cette solution semble donc difficile à mettre en œuvre rapidement.
- Le maître d'ouvrage a rappelé que les plates-formes de l'usine Georges Besse II seront construites à un niveau suffisant pour faire face à la crue millénaire du Rhône majorée et que les dispositions techniques ont été prises, dans la conception de l'usine, pour faire face aux conséquences d'incidents météorologiques.

L'attentat terroriste et la chute d'avion

- Plusieurs intervenants ont souhaité savoir si l'usine Georges Besse II aurait la capacité de résister à la chute volontaire ou involontaire d'un avion ou d'une explosion terroriste.
- AREVA a rappelé que ces risques avaient été pris en compte dès les études de conception de l'usine. Le bâtiment annexe, qui contiendra l'essentiel de l'UF₆, sera construit en béton armé, de manière à résister à la chute d'un avion de l'aviation générale. Le survol du site nucléaire du Tricastin est interdit et est placé sous le contrôle permanent des autorités militaires.

Les séismes

- à Donzère, en 1873. Ce second séisme est considéré comme le séisme de référence ; il est donc pris en compte, en le majorant, dans les études. Contrairement aux autres risques externes, le risque lié au séisme semble apparaître pour la population locale comme un risque secondaire.



3. Le développement économique et l'emploi

À l'exception des associations opposées au nucléaire, les participants au débat public et notamment les élus locaux, comme le maire de Pierrelatte, M. Yves Le Bellec, sont convaincus que le projet Georges Besse II va permettre de donner un avenir à la région du Tricastin. Cette adhésion au projet n'empêche pas certains syndicats de militer en faveur d'un effort supplémentaire pour le maintien de l'emploi.

3.1 La transition des effectifs entre l'usine Georges Besse d'Eurodif et l'usine Georges Besse II

- L'usine actuelle emploie autour de 1100 salariés. Son démantèlement, à partir d'environ 2013 emploiera de l'ordre de 500 personnes jusqu'en 2020. Le chantier de construction de Georges Besse II devrait employer de l'ordre de 300 personnes en moyenne et les deux premières unités de l'usine Georges Besse devraient employer, au terme de leur construction, environ 450 salariés. Le maître d'ouvrage a annoncé que l'ensemble de ces différents projets, étalés sur une période de plus de 15 ans, permettra une transition progressive, sans recours à un plan social ou à des licenciements. Depuis plus d'un an, AREVA a mis en place une commission paritaire avec les différents partenaires sociaux d'Eurodif pour étudier et anticiper en amont la transition sociale.

- Le sud de la Drôme et surtout le nord du Vaucluse souffrent actuellement d'un taux de chômage important. Le projet Georges Besse II est apparu, au cours du débat, comme un projet porteur d'espoir, notamment pour les personnes à la recherche d'un emploi. Plusieurs participants aux réunions publiques ont ainsi souhaité connaître les modalités de recrutement et les compétences professionnelles requises pour pouvoir se porter candidat.

- Depuis le début des années 90, les élus ont rappelé que le site du Tricastin subissait une désindustrialisation, illustrée notamment par la fermeture de FBFC, la fin des programmes nucléaires militaires en 1995 et le transfert progressif des activités du CEA vers Marcoule. Le site du Tricastin a ainsi perdu plusieurs centaines d'emplois en quelques années.

Certes, le projet Georges Besse II leur apparaît comme une réponse indispensable pour le site du Tricastin. Les élus souhaitent la mise en place d'un pôle de compétitivité dans le bassin d'activité. Ils sont par ailleurs unanimes à souhaiter une réflexion et des propositions concrètes en matière de diversification industrielle du site. Certains élus politiques ou consulaires ont d'ailleurs, au cours du débat, émis le vœu que le groupe AREVA les accompagne pour favoriser une ré-industrialisation rapide du site qui pourrait passer par une diversification des activités.

- Mais, à l'instar du député de l'Ardèche, M. Pascal Terrasse, certains élus constatent cependant que l'aboutissement du projet Georges Besse II aura à terme pour conséquence la disparition d'emplois directs. Dans le même ordre d'idées, la CFDT souhaite la création d'un comité de ré-industrialisation du bassin du Tricastin, dans lequel seraient associés les partenaires sociaux locaux, les chambres de commerce et d'industrie, les régions, les départements et communes alentours ainsi que les conseils économiques et sociaux.

- La CGT a indiqué que la mutation industrielle en œuvre ne devra pas être le prétexte à une régression des conditions sociales, de travail et économiques des salariés. Elle juge nécessaire la mise en place d'un plan pour ré-industrialiser le site du Tricastin.

- La CFDT juge que ce projet est nécessaire, mais qu'il n'est pas suffisant pour préserver le niveau actuel des emplois et pour pérenniser l'avenir de l'activité nucléaire sur le site du Tricastin. Le syndicat a ainsi rappelé que le site du Tricastin a subi depuis les années 90 de nombreuses pertes d'emplois.

- Le maître d'ouvrage considère que la montée en puissance de la nouvelle usine Georges Besse II, l'étalement sur 15 ans du calendrier général du projet et le choix du site du Tricastin pour le projet, représentent des atouts sérieux pour gérer cette transition.

3.2 La mise en place de formations professionnelles nécessaires à l'acquisition de nouvelles compétences

Il est apparu au cours du débat que de nouvelles compétences, liées à la technologie de centrifugation, devront être acquises par les employés qui seraient amenés à travailler dans la future usine si le projet était réalisé.

- De nombreux participants au débat ont souhaité connaître les compétences qui seront nécessaires pour pouvoir travailler sur le projet Georges Besse II.
- Les représentants des chambres de commerce et d'industrie souhaitent qu'une réflexion commune soit lancée pour permettre de définir les formations à acquérir. Ces formations devraient, selon eux, s'adresser prioritairement aux jeunes pour leur permettre de postuler à un emploi dans l'usine Georges Besse II.
- La CFDT considère que le projet Georges Besse II doit coïncider avec la mise en place d'un pôle d'excellence en matière de formation.
- De nombreux interlocuteurs du monde socio-économique ont observé que ce projet s'inscrivait dans la durée. Ce temps disponible représente selon eux, une opportunité pour réfléchir aussi bien à la mise en place de formations qui seront nécessaires lors du chantier que pour mieux identifier les futurs besoins du marché de l'emploi local. Impulsés par le monde consulaire et accompagnés par l'Etat et par les deux conseils régionaux, la mise en place de ces réflexions devrait permettre, au delà du chantier de l'usine Georges Besse II, de contribuer à faire du bassin de vie du Tricastin un pôle d'excellence en matière de formation professionnelle.
- Si le projet Georges Besse II était réalisé, le maître d'ouvrage a indiqué qu'il serait fait appel en priorité à des personnes travaillant à l'exploitation de l'usine Eurodif. Un plan de formation, en partenariat avec ETC, serait mis en place pour permettre aux futurs salariés d'acquérir les compétences nécessaires à l'exploitation de la future usine.

3.3 Les emplois liés au chantier

Si le projet était réalisé, le chantier de construction de l'usine Georges Besse II durerait dix ans pour la réalisation de deux unités et quinze si AREVA en décidait une troisième. Ce chantier représenterait un investissement financier de l'ordre de 100 millions d'euros par an et devrait employer de l'ordre de 300 à 400 personnes. Comparativement à ceux de La Hague ou de Mélox, le chantier Georges Besse II représente un projet industriel plus conventionnel puisque ce projet prendra exemple sur les usines déjà réalisées par Urenco en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas ou en Allemagne au cours des 20 ou 30 dernières années.

- Les élus locaux, les acteurs socio-économiques et certains participants souhaitent que les entreprises locales ou régionales soient associées très étroitement à la construction de l'usine. Pour eux, les entreprises locales disposent de toutes les compétences nécessaires pour prendre leur part du chantier.
- Le maître d'ouvrage a indiqué que les différents lots du chantier feraient l'objet d'appels d'offres, qui s'adresseront, du fait de l'importance des travaux et de leur durée, plutôt à des entreprises de taille nationale. Cependant, des lots moins importants (électricité provisoire du chantier, aménagement du site et du chantier, terrassements et renforcements des sols, etc.) pourront s'adresser aux entreprises locales. De surcroît, le maître d'ouvrage et quelques élus locaux ont rappelé, à plusieurs reprises, que les grandes entreprises avaient l'habitude de sous-traiter à des entreprises locales de plus petite taille.

- Considérant que le chantier sera précurseur des conditions d'exploitation ultérieures, la CGT souhaite la mise en place, avant l'ouverture du chantier, d'une négociation préalable impliquant tous les acteurs sociaux et industriels, pour que celui-ci se déroule dans les meilleures conditions sociales et techniques. Cet accord devra, selon la CGT, préciser la représentation des salariés et favoriser la mise en œuvre des conditions de sécurité. Interrogé sur ce point par la CGT, AREVA a indiqué qu'il entendait poursuivre avec les organisations syndicales un dialogue permanent sur les problématiques du site du Tricastin.
- Un club d'entreprises du bassin du Tricastin, Atout Tricastin, juge que cette opération peut-être une opportunité ou une source de difficultés pour les entreprises confrontées, lors du chantier, à des mouvements de personnels et à une pression sur l'emploi. Ces acteurs craignent en effet que les grandes entreprises recrutent localement des salariés employés dans les PME du bassin du Tricastin.

3.4 L'emploi lié à la maintenance et à la sous-traitance

Le site du Tricastin génère près de 4 000 emplois directs, mais aussi environ 4 000 emplois indirects. Il est apparu, au cours du débat, que les besoins en matière de sous-traitance vont globalement évoluer en fonction des différentes phases du projet.

- Le procédé de centrifugation apparaît comme nécessitant une maintenance beaucoup plus faible que le procédé actuel. Environ 400 des 1100 salariés d'Eurodif travaillent aujourd'hui sur la maintenance d'Eurodif. Le nouveau procédé nécessitera peu de maintenance, ce qui explique pour partie la baisse des effectifs entre les deux usines.
- Néanmoins, l'exploitation en parallèle des deux usines durant la montée en puissance progressive de la future usine Georges Besse II et avant que l'usine d'Eurodif ne ferme, puis le démantèlement d'Eurodif et le chantier Georges Besse II qui s'étalera sur 10 à 15 ans, vont nécessiter des activités de maintenance dont l'adaptation sera facilitée par la longue période sur laquelle s'étale le projet.
- ETC, filiale d'Urenco, a prévu d'installer un atelier d'assemblage des centrifugeuses sur le site du Tricastin pour en équiper l'usine Georges Besse II. Il devrait employer de l'ordre de 100 personnes pendant dix ans.
- Quelques participants se sont également inquiétés de l'avenir de COGEMA Pierrelatte, de Socatri, de Comurhex et de FBFC à Romans qui interviennent en amont ou en aval de l'activité d'enrichissement.
- La chambre de métiers de la Drôme juge que l'abandon ou le report du projet Georges Besse II aurait des conséquences considérables sur la sous-traitance et sur l'économie locale. En effet, selon eux, les artisans du secteur de la mécanique générale bénéficient des retombées de la sous-traitance indirecte. La chambre de métiers considère que l'ensemble des salariés du nucléaire et leurs familles font travailler les entreprises de l'alimentaire, du bâtiment et des services.



3.5 Le futur statut juridique des salariés

La question du statut juridique des futurs salariés de l'usine Georges Besse II est apparue au milieu du débat public.

- Cette question, concernant plus spécifiquement les salariés actuels de l'usine Eurodif, semble être une préoccupation majeure des syndicats professionnels. Ceux-ci craignent en effet que les acquis sociaux des salariés d'Eurodif soient remis en cause avec la création de SET (Société d'enrichissement du Tricastin), filiale à 100 % de Cogema. Cette société serait, si le projet était réalisé, le futur employeur de tous les personnels amenés, dans les années à venir, à travailler dans l'usine Georges Besse II.
- Les syndicats professionnels souhaitent que les futurs statuts soient rapidement définis et que soit mise en place une convention unique garantissant des rémunérations et des conditions de travail de haut niveau. La CGT considère qu'elles sont le meilleur garant de bonnes conditions de travail, de sécurité et de sûreté pour les salariés, les installations et l'environnement.
- Interrogé par la CGT sur les négociations qui seront mises en œuvre lors du transfert des salariés de Georges Besse d'Eurodif vers Georges Besse II, le maître d'ouvrage juge que le projet n'est pas encore assez avancé pour répondre à cette question. Le groupe AREVA a précisé cependant que la SET n'intégrerait pas de salariés avant 2006, ce qui laisse, selon lui, le temps nécessaire pour étudier les aspects sociaux afin de gérer les statuts collectifs et les conditions de transfert du personnel en étroite coordination avec les partenaires sociaux.

4. La fiscalité locale et la répartition des ressources des collectivités territoriales

La question de la fiscalité locale est apparue comme un thème récurrent et qui a été évoqué longuement au cours de cinq réunions publiques. Cela s'explique par deux raisons majeures :

- La réalisation de l'usine Georges Besse II pourrait apporter des changements sur le montant global de la taxe professionnelle reversée aux communes. En effet, la future localisation géographique des unités de production de l'usine Georges Besse II pourrait avoir des incidences sur la répartition et sur l'écrêtement de la taxe professionnelle.
- La décision du Président de la République d'entreprendre une réforme de la taxe professionnelle pourrait éventuellement entraîner un changement du mode actuel de répartition.

Il n'appartenait bien évidemment pas au maître d'ouvrage, ni à la commission de pilotage d'apporter des réponses sur ce sujet qui ne relève pas de leur compétence. Cependant, du fait de la fréquence des interventions et de l'inquiétude manifeste des élus locaux, il est apparu important à la commission de pilotage de consacrer un chapitre entier à cette problématique dans son compte-rendu final.

4.1. Des incertitudes

- Les élus locaux des cantons de Bollène, de Pierrelatte et de Saint-Paul-Trois-Châteaux et en particulier les élus des villes situées à proximité immédiate du site du Tricastin, se demandent si, comme c'est le cas pour la taxe professionnelle émanant de l'usine actuelle, la taxe professionnelle de Georges Besse II bénéficiera toujours à l'ensemble des communes aujourd'hui concernées par le mécanisme d'écrêtement de cette taxe garant d'un équilibre et d'une solidarité territoriale.⁴
- Par ailleurs, les élus des départements limitrophes du Gard et de l'Ardèche regrettent, quant à eux, qu'il n'y ait pas une meilleure répartition des taxes professionnelles entre communes d'accueil et communes du bassin de vie. A l'occasion de la réalisation de l'usine Georges Besse II, MM. Pascal Terrasse, député de l'Ardèche, Serge Martinez, maire de Bourg-Saint-Andéol et Gilbert Baumet, maire de Pont-Saint-Esprit, souhaitent ainsi qu'un système plus équitable de péréquation de la taxe professionnelle puisse être adopté. Ils considèrent, en effet, anormal que de nombreuses communes périphériques soient dans l'obligation de réaliser des équipements collectifs et publics pour les salariés du Tricastin.

4.2. Les questions posées et les réponses du maître d'ouvrage

- Interrogé à plusieurs reprises sur ce sujet, le maître d'ouvrage a rappelé que le choix d'implantation de la première unité de l'usine Georges Besse II sera guidé par des critères techniques, liés à la place disponible au sein du site du Tricastin, afin de construire l'usine Georges Besse II sans modifier la clôture actuelle du site. AREVA a rappelé, aux élus et aux personnes qui l'ont interrogé sur cette problématique, qu'il n'avait pas de prise sur la redistribution de la taxe professionnelle. La commission de pilotage a conseillé aux élus locaux de prendre contact avec leurs parlementaires et avec les présidents des conseils généraux concernés pour évoquer avec eux cette question.
- Le groupe AREVA a mentionné que la taxe professionnelle perçue par les communes au titre de son usine actuelle représentait un montant annuel de 35 millions d'euros. Le maître d'ouvrage juge que cette somme est importante. Il souhaiterait que soit pris en compte l'effort d'investissement considérable qu'il fait au travers de ce nouveau projet pour voir dans l'avenir cette somme baisser. Il est pour autant conscient de ses responsabilités vis-à-vis des communes environnantes et souhaite une redistribution aussi homogène que possible géographiquement et dans le temps.

⁴ Ce principe a été rappelé dans les motions des communes du canton de Bollène et les communes formant le SIVOM du Tricastin.

4.3. Les réflexions des collectivités territoriales

- Les élus des communes de Pierrelatte et de Saint-Paul-Trois-Châteaux considèrent que leurs communes vont perdre une partie de leurs ressources provenant de la taxe professionnelle du fait de l'arrêt de l'usine actuelle et de la réforme engagée par le gouvernement. Ils craignent que ces pertes soient importantes durant la phase de construction de la seconde unité de l'usine Georges Besse II puisque le démantèlement de l'usine d'Eurodif aura été engagé.
- L'ancien maire de Pierrelatte et ancien président du conseil général de la Drôme, M. Jean Mouton, a appelé de ses vœux, lors de la réunion publique de Saint-Paul-Trois-Châteaux, la constitution d'une intercommunalité réunissant l'ensemble des communes des cantons de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Pierrelatte. Le maire de Clansayes et vice-président du SIVOM du Tricastin, M. Maryannick Garin a apporté, au cours de cette réunion, son soutien aux déclarations faites par M. Jean Mouton.
- Par ailleurs, les élus des départements limitrophes (Gard et Ardèche) souhaitent qu'une réflexion soit engagée pour la mise en place d'une répartition de la taxe professionnelle plus juste entre communes accueillant les installations industrielles et communes du bassin de vie.

5. Autres thèmes évoqués au cours du débat

Bien que n'étant pas liés directement au projet Georges Besse II, ces sujets sont apparus, au cours du débat public, comme des sujets de préoccupation pour les populations locales.

5.1 La distribution des eaux chaudes à Pierrelatte

L'avenir des installations utilisant l'eau chaude provenant de l'usine d'Eurodif

- Des serres agricoles, des bâtiments administratifs, quelques logements et la “ferme aux crocodiles” sont actuellement chauffés par l'eau chaude provenant d'Eurodif. Cette source d'eau chaude disparaîtra avec le projet Georges Besse II qui n'utilisera plus, pour son refroidissement, les volumes d'eau actuels. L'ensemble de ces bâtiments ne pourra donc plus être chauffé par les rejets thermiques de l'usine Georges Besse d'Eurodif, lorsque celle-ci sera arrivée en fin de vie industrielle à horizon 2012-2015. Cette situation préoccupe les élus locaux et la population de Pierrelatte, comme la commission l'a constaté lors de plusieurs réunions publiques.

Un accompagnement envisagé

- Actuellement, Eurodif vend l'eau chaude liée au refroidissement d'Eurodif au syndicat mixte d'aménagement rural de la Drôme (SMARD). Le SMARD commercialise ensuite l'eau chaude à différents clients. Eurodif et le SMARD sont liés par des contrats pluriannuels. Le SMARD est informé depuis longtemps par le groupe AREVA que ces contrats arriveront à leur terme avec la fin d'Eurodif prévue à l'horizon 2012 - 2015. AREVA a mentionné que des solutions de remplacement existaient.

Interrogé par plusieurs élus au cours du débat, le maître d'ouvrage a assuré qu'il accompagnerait si nécessaire les différents acteurs pour favoriser la mise en place d'une solution de remplacement.

5.2 Une certaine confusion entre les projets ITER, EPR et Georges Besse II

- Même si cela ne constitue pas un enseignement de première importance, la commission de pilotage a constaté que certains participants au débat confondaient encore assez fréquemment les projets ITER, EPR et Georges Besse II.
- Certains participants se sont également demandés s'il existait un lien de cause à effet entre la réalisation de l'usine Georges Besse II et la mise en place très prochaine de l'EPR. Le maître d'ouvrage a rappelé à plusieurs reprises que le projet Georges Besse II, dans le prolongement de l'usine actuelle était fait pour répondre aux besoins du parc de centrales actuellement en exploitation et qu'il était donc totalement indépendant de l'EPR. L'EPR serait en tout état de cause consommateur d'uranium enrichi.
- Suite à la décision du conseil d'administration d'EDF de ne pas implanter le premier réacteur EPR sur le site du Tricastin, certains élus ont fait savoir à la commission de pilotage qu'ils regrettaient cette décision. A l'instar de M. Pascal Terrasse, député de l'Ardèche, certains élus plaident pour l'implantation d'un réacteur de la nouvelle génération, pour remplacer, le moment venu, l'usine actuelle de production nucléaire d'EDF.

Chapitre III : extraits des réunions publiques

L'intégralité des échanges au cours des réunions publiques est bien évidemment consultable sur le site internet du débat public www.debatpublic-gbesse2.org et au siège de la **Commission nationale du débat public**, 6 rue du Général Camou, à Paris.

1. Le projet du maître d'ouvrage : le passage de la diffusion gazeuse à la centrifugation

1.1 Les raisons du remplacement de l'usine Georges Besse d'Eurodif par Georges Besse II

Un marché concurrentiel

→ Interventions à Avignon, le 6 octobre 2004

Monsieur Hancard, UDVN 84. Une question plus générale : vous avez indiqué que le marché mondial était très compétitif. En quoi l'est-il vraiment ?

Frédéric Van Heems. Il y a quatre concurrents sur ce marché : les Russes, les Américains, Urenco et nous-mêmes. Il y a aussi des acteurs moins importants : les Chinois et les Japonais. À travers le monde, de nombreux électriciens achètent les services d'enrichissement. Nous vendons un service, ce n'est pas un produit. L'électricien nous apporte son uranium et nous assurons un service de transformation. Les électriciens appellent Urenco, MINATOM, USEC ou AREVA et disent : "Je veux acheter tant de services d'enrichissement, quel est le prix ?". Bien sûr, cela se passe de manière un peu plus complexe, avec des appels d'offres et des négociations et des contrats de trois à cinq ans. Il y a beaucoup d'électriciens à travers le monde ; cela fait donc chaque année 20, 30, ou 40 contrats qui sont renouvelés, avec des appels d'offres. C'est effectivement très compétitif entre les quatre acteurs. D'autant plus compétitif, du point de vue de l'opérateur, qu'Eurodif utilise, à l'instar des Américains, la diffusion gazeuse. Or, la diffusion gazeuse est fortement consommatrice d'électricité - on l'a évoqué tout à l'heure. Nous nous interrogeons donc sur ce qui peut se passer en fonction de l'évolution du prix de l'électricité, et nos clients aussi. Il est impératif pour nous de pouvoir leur assurer une transition douce sur la période des 10-15 ans qui viennent et de pouvoir leur dire que nous allons avoir accès à la meilleure technologie, la centrifugation.

→ Interventions à Lapalud, le 22 octobre 2004

Jean-Claude Leisering. Par quel miracle, Eurodif a-t-il pu accaparer 26 % du marché mondial de l'enrichissement d'uranium en utilisant une technologie économiquement aussi peu compétitive que la diffusion gazeuse ? Pour quelles raisons, la France n'a-t-elle pas abouti, par ses propres recherches, à ce procédé de centrifugation alors qu'elle est très en avance sur tout ce qui est nucléaire ?

Frédéric Van Heems. Il n'y a pas de miracle dans le domaine industriel, mais une réalité économique. À aucun moment, nous n'avons dit que la diffusion gazeuse n'était pas économiquement rentable. L'usine d'Eurodif est tout à fait rentable. C'est parce qu'elle est tout à fait rentable qu'elle nous permet de vendre les services d'enrichissement à un prix compétitif sur le marché mondial. Il y a 15 ou 20 ans, quand Eurodif était une jeune usine, beaucoup de nos concurrents n'avaient pas des technologies aussi compétitives. La centrifugation, à ce moment-là, coûtait plus cher. Les centrifugeuses n'étaient pas du tout aussi productives qu'elles le sont devenues depuis. Aujourd'hui, l'usine Eurodif est toujours compétitive, alors pourquoi ? Parce qu'elle est complètement amortie. Dans son compte d'exploitation, il y a une charge très élevée, l'électricité, qui pourrait devenir de plus en plus élevée si son prix augmentait dans les années qui viennent. Mais, en face de cela, elle est totalement amortie. Aujourd'hui donc, l'usine Eurodif est rentable et nous permet d'être compétitifs sur le marché. Mais, à l'horizon de 10 ou 15 ans, la diffusion gazeuse ne serait plus compétitive. Refaire une usine basée sur cette technologie coûterait trop cher et il y aurait le risque de voir l'électricité augmenter.

La France avait fait des recherches en centrifugation, jusqu'à la fin des années 70. Elle a pris la décision de les arrêter à ce moment-là. Aujourd'hui, 20 ans plus tard, on peut se dire que c'est dommage, mais en fait nous avons arrêté les recherches pour deux bonnes raisons. La France avait fait le choix de la diffusion gazeuse et à l'époque c'était un bon choix. Au début des années 70, la diffusion gazeuse était beaucoup plus productive que la centrifugation. La centrifugation s'est améliorée dans le courant des années 80, parce qu'il y a eu une révolution technologique. Au milieu des années 80, on s'est mis à fabriquer des cannes à pêche et des raquettes de tennis en fibre de carbone. Urenco a eu la même idée et a fait des centrifugeuses en fibre de carbone. La fibre de carbone, c'est beaucoup plus résistant et les centrifugeuses ont pu tourner beaucoup plus vite. Comme les centrifugeuses ont encore été améliorées dans le courant des années 90, la centrifugation est devenue plus productive que la diffusion gazeuse. Dans les années 70, la France a fait le choix de la diffusion gazeuse, c'était un bon choix. Deuxième raison, la France avait fait le choix de la diffusion gazeuse, le contribuable français n'aurait peut-être pas été ravi de voir que l'on continuait à effectuer des recherches sur une deuxième technologie, alors qu'on était en train de dépenser des milliards pour construire une usine. Il y avait un choix économique et industriel, à l'époque c'était le bon.

→ Interventions à Lapalud, le 22 octobre 2004.

Michel Sanson. Non mais moi je n'ai pas oublié, j'espère que personne n'a oublié ce que le Monsieur a dit parce que c'est à la limite de la malhonnêteté intellectuelle. Je pense qu'il faut rappeler une chose importante, il s'agit d'une activité nucléaire donc dangereuse. Je crois que le fatal cela se vend mal, cela se représente mal sur des films en 3D. Mais, il y a aussi une réalité, on est là dans une activité qui traite du nucléaire et le nucléaire cela a à voir avec la santé humaine. Le reproche que je ferais à ce film primé, c'est qu'il oublie un peu le contexte général de la production d'énergie. Il me semble qu'il se place dans un contexte où au bout du compte on va produire de l'énergie, et de l'énergie électrique. Je crois qu'il aurait été important de préciser que l'énergie électrique c'est uniquement 22 % de notre consommation d'énergie en France et que le nucléaire, il contribue à la hauteur de 75 % à savoir 17 %. C'est important, je pense que lorsqu'on parle de trouver une alternative avec l'électricité aux problèmes de l'énergie, cela me paraît un raccourci un peu rapide. Et on a pas de solution pour remplacer le pétrole car, en effet, on parle de 17 % mais la question de fond c'est sur les 83 % qui restent de notre consommation énergétique. Je crois qu'il serait intéressant de replacer Georges Besse dans ce contexte là.

Il faut aussi évoquer une chose, les réserves d'uranium ne sont pas non plus illimitées. Je me souviens d'avoir posé la question lors d'une première réunion publique à Bollène. Citant l'AIEA, les représentants d'Eurodif ont déclaré ne pas avoir de commentaires sur cette question, preuve qu'on ne répond pas toujours à toutes les questions. Quelle est la réserve d'uranium dans le monde ? On parle de 40 ans, on parle de 70 ans, cela serait intéressant aussi de remettre en perspective le projet Georges Besse II dans ce contexte-là. A quoi cela sert d'investir, si à terme on n'a plus d'uranium ?

On utilise actuellement des centrales nucléaires mais c'est peut être une activité qui aura tendance à baisser ? Vous parliez tout à l'heure de 400 réacteurs en fonctionnement actuellement. Combien y en aura t-il dans 20 ou dans 30 ans ? C'est une question importante.

Je parlais tout à l'heure d'une activité dangereuse, mais c'est d'ailleurs pour cela que les installations sont classées et qu'elles font l'objet de procédures particulières. Il ne s'agit pas d'une usine banale, d'une usine quelconque et c'est vrai que la culture du nucléaire dans la région oublie une chose, le danger. On n'en parle jamais. A propos du danger et notamment du danger sanitaire, puisque j'ai siégé quelque temps au sein de la CIGEEET, qui est la commission d'information placée auprès des grands établissements énergétiques du Tricastin, il y a quelques années, l'ensemble des usines du site avait produit un bilan décennal où on avait annoncé qu'il y avait eu aucun impact sur l'environnement, cependant les éléments contenus dans cette enquête ne permettaient pas d'aboutir à ce bilan. Depuis, ce bilan controversé n'a pas été contredit. Il y a quelques années, il y a eu une enquête sur une autorisation de rejet, je ne sais pas si c'était pour COGEMA, la commission d'enquête a demandé ce que l'on fasse une nouvelle étude. Parce que cette étude controversée était utilisée comme étude de référence, comme étude d'impact. On utilisait des documents qui étaient controversés. Dans le cadre des enquêtes publiques, ma question est claire, est-ce que depuis bientôt 10 ans on a fait un progrès ? Est-ce qu'on est revenu sur cette enquête ? Est-ce que vous avez l'intention de procéder à une véritable enquête, un véritable point de référence radio-écologique avant la production, la création de Georges Besse II ? Je crois que c'est une question fondamentale et on attend des réponses précises.

Frédéric Van Heems. J'ai noté cinq questions dans votre propos. Premier point remettre en perspective dans le contexte général de l'énergie. Vous avez raison, l'énergie c'est un besoin de tous les jours, pour tous les êtres vivants sur cette planète. Vos chiffres, je ne vais pas les discuter car globalement ils me semblent à peu près exacts. En France, il y a toute une partie de la consommation d'énergie qui est notamment liée aux voitures, aux transports, l'électricité n'a pas vocation à les remplacer demain. Il y a des études qui sont faites pour que cela puisse être remplacé un jour par l'hydrogène ou par autres choses, mais ce n'est pas vraiment l'objet de notre débat aujourd'hui. Il reste quand même un besoin en électricité. Et ce besoin en électricité, il faut y répondre d'une manière ou d'une autre, alors certains disent : il faut faire des économies d'énergie. Je pense, en effet, que dans les pays occidentaux nous devons chercher à faire des économies d'énergie. Ceci dit, aujourd'hui les besoins mondiaux en électricité, ils viennent surtout des pays comme la Chine, l'Inde ou le Brésil qui sont en train de se développer - et eux allez leur dire de faire des économies d'énergie, je pense que ce n'est pas vraiment raisonnable -. D'une manière générale, il va y avoir un besoin de plus en plus important dans les années qui viennent, ne serait ce que dans le secteur de l'électricité. Pour répondre à ce besoin en électricité, il faut des centrales qui fabriquent de l'électricité. Pour produire de l'électricité, il faut soit des centrales brûlant du pétrole, du gaz, du charbon, soit des centrales hydroélectriques, soit un peu de photovoltaïque ou de l'éolien ou soit du nucléaire. On ne dit pas que la solution miraculeuse, c'est le nucléaire. On dit simplement que pour le pétrole et le gaz les réserves sont de moins en moins importantes. Ces énergies sont utilisées de plus pour le transport ou pour la chimie où elles sont difficilement remplaçables. L'hydroélectricité, il faut la développer mais dans beaucoup de pays elle est déjà développée à son maximum. L'éolien et le photovoltaïque, il faut certainement chercher à les développer mais cela ne répondra pas, dans les quelques dizaines d'années qui viennent, aux besoins globaux. Il reste la possibilité d'utiliser du charbon ou de continuer à brûler du gaz ou du pétrole, mais cela émet des gaz à effet de serre. Donc, et c'est là où je ne suis pas certain d'être malhonnête intellectuellement, en disant que le nucléaire est vraisemblablement une des solutions permettant de répondre à ce problème de gaz à effet de serre, et par effet de conséquences au problème de changement climatique.

Deuxième question que vous évoquez, les réserves en uranium. La question nous a déjà été posée une fois, mais je crois qu'on y a répondu. Les réserves en uranium, elles sont relativement connues, il y a pas mal d'uranium dans le monde. Il y en a notamment beaucoup en Australie, au Canada, qui ont l'avantage d'être des pays plutôt géopolitiquement stables, par rapport à d'autres pays pour d'autres sources d'énergie. Les réserves, évaluées par les organismes internationaux, permettraient de répondre à 100-150 ans de consommation, au niveau actuel, par les centrales actuelles à travers le monde. Je dis bien avec les centrales actuelles.

Michel Sanson. Les sources nous intéressent.

Frédéric Van Heems. Je pourrais vous les communiquer, ce sont des études faites par des organismes internationaux donc critiquables comme toute étude. Précision importante, ce sont avec les réacteurs actuels. C'est à dire qu'aujourd'hui, les un peu plus des 400 réacteurs qui fonctionnent à travers le monde - qui sont essentiellement des réacteurs à eau pressurisée comme en France ou des réacteurs à eau bouillante -, consomment pas mal d'uranium. Des réacteurs à neutrons rapides, comme Super Phénix ou les réacteurs de génération 4 qui sont à l'étude, consommeraient beaucoup moins d'uranium. A ce moment là, les réserves connues d'uranium pourraient permettre de répondre à des besoins de consommation actuelle pendant des siècles.

Michel Sanson. Ils fonctionnent à quoi ?

Frédéric Van Heems. Ce sont des réacteurs comme les réacteurs à neutrons rapides qui consomment de l'uranium mais qui ne le consomment pas du tout de la même manière.

Michel Sanson. Il y a un combustible ?

Frédéric Van Heems. Un mélange avec de l'uranium.

Michel Sanson. Et du ?

Frédéric Van Heems. De l'uranium, aujourd'hui, dans un réacteur à eau pressurisée, vous avez un combustible qui est mis dans le réacteur, il y a des réactions à l'intérieur de la matière, elle est transformée et au bout de 3 - 4 ans, on enlève ce combustible. En France, on a fait le choix de le recycler parce qu'effectivement quand on le ressort, encore 96 ou 97 % de ce qu'il y a dedans est réutilisable. C'est pour cela que ces combustibles sont traités à la Hague. Dans des réacteurs très différents comme les réacteurs à neutrons rapides, la transformation à l'intérieur de la matière est très différente. La consommation si l'on peut dire de l'uranium est beaucoup plus importante et donc le combustible peut être utilisé beaucoup plus longtemps.

Troisième question que vous avez posée, l'investissement : est-ce que c'est raisonnable d'investir comme nous envisageons de le faire ? Vous considérez que le nombre de réacteurs, les 400 que j'ai indiqué, pourrait être amené à diminuer dans les années qui viennent. Alors comme je l'ai dit dans mon propos préliminaire, notre projet n'est pas du tout basé sur une augmentation du nombre de réacteurs ou sur des nouveaux réacteurs. Il est basé sur une analyse du parc actuel et de la connaissance très claire des électriciens qui sont nos clients de la durée de vie minimum puisque certains d'entre eux cherchent à allonger la durée de vie des réacteurs. On a une grande visibilité sur ce que va être le marché avant une quelconque relance ou une augmentation. Cette usine est donc faite pour répondre à ce besoin bien connu et bien cerné. Nous connaissons par contre la durée de vie des 440 réacteurs qui fonctionnent à travers le monde.

Quatrième question, vous avez dit le nucléaire est dangereux, on est d'accord. Le nucléaire est une activité potentiellement dangereuse, c'est pour cela qu'elle donne lieu à des classements, à des contrôles nationaux par des autorités indépendantes ou à des contrôles de nombreux organismes internationaux. C'est une activité potentiellement dangereuse qui, mise entre les mains de gens dangereux, peut devenir plus que dangereuse. Tout cela doit donc être fait par des gens compétents, contrôlés et de préférence dans des systèmes comme le nôtre démocratique avec des systèmes de contrôles indépendants. Vous disiez, c'est nucléaire, c'est pas banal et on en parle jamais. Vous voyez, moi, je n'ai aucune difficulté à en parler. Nous n'avons peut-être pas assez été explicites dans nos propos mais sur toutes les problématiques de risques on n'a aucune difficulté à en parler. Oui c'est dangereux, il peut se passer des choses à l'intérieur de l'usine, c'est étudié, c'est analysé, les mesures de précautions sont prises dans la conception de l'usine. On étudie ce qui peut se passer, les risques internes, et externes, tout cela c'est bien la reconnaissance du fait, que comme beaucoup d'activités humaines, comme conduire sa voiture, cela peut être dangereux. Alors là, c'est beaucoup plus dangereux parce qu'évidemment les effets peuvent être beaucoup plus importants.

Sur votre cinquième question, je vais donner la parole à Christian Delacroix.

Christian Delacroix. Oui, vous avez parlé des dispositions et des rapports radio-écologiques qui ont été faits dans les années 90 et débattus au sein de la commission locale d'information. Vous avez posé la question de savoir si ce type d'étude allait être réitéré. Un deuxième bilan radio-écologique du Tricastin devrait être prêt dans les mois qui viennent. Il sera naturellement largement débattu et exposé au sein de la commission locale d'information. Ceci étant, dans la vie de tous les jours, au niveau de nos installations, on a un réseau de surveillance environnementale autour du site du Tricastin. Simplement, il faut savoir qu'on a environ 200 points de prélèvement que ce soit dans les eaux de nappe, pour les sols, pour l'air. Ce réseau représente ainsi annuellement environ 20 000 mesures de surveillance. M. Lambertin en parlait, en début de réunion, on diffuse auprès des populations et des collectivités locales, nos bilans, des plaquettes environnementales. Chaque exploitant diffuse ainsi chaque année son rapport environnemental, on communique sur l'ensemble de nos mesures.

Michel Sanson. La langue de bois, on connaît bien ! Le problème, pour revenir à cette étude, c'est le problème de la pertinence, parce qu'en effet l'enquête établie par l'IPSN s'est avérée, d'après 8 scientifiques, malhonnête. Vous n'êtes peut-être pas compétents pour l'apprécier. En tout cas, cette étude ne pouvait pas annoncer aucun impact sur l'environnement alors qu'elle ne le démontrait pas. Je renvoie à une étude, à une contre-expertise qui a été faite. Pour les analyses, je crois que ce n'est pas l'autorité de sûreté qui s'intéresse aux questions de santé, il me semble, en France, à moins que les choses aient évolué...

Christian Delacroix. L'autorité de sûreté à l'heure actuelle dans son organisation, traite la sûreté nucléaire et la radioprotection, donc il y a bien le volet sanitaire.

Michel Sanson. Et le dernier point, je terminerai sur les questions de l'uranium, c'est que la production d'hexafluorure, en effet, on sort de l'uranium enrichi mais on sort aussi beaucoup d'appauvri représente la plus grande masse du produit. Il faudrait peut-être aussi faire un bilan global, à la fois de la consommation d'énergie sur la production sur l'ensemble du cycle et aussi intégrer le coût de la gestion des déchets notamment l'uranium appauvri. Cela représente à terme pour les générations futures un problème important à régler.

Frédéric Van Heems. Alors sur ce dernier point, l'uranium appauvri évidemment c'est très clair et c'est vrai en diffusion gazeuse comme en centrifugation, on fait rentrer un gaz l' UF_6 , mélange d'uranium et de fluor dans le procédé. A la sortie on a d'un côté de l'uranium enrichi qu'on utilise pour faire le combustible et de l'autre côté de l'uranium appauvri.

Vous avez tort juridiquement de dire que l'uranium appauvri est un déchet. L'uranium appauvri n'est pas un déchet, l'uranium appauvri est un produit que nous pourrions réutiliser le cas échéant, pour à nouveau le ré-enrichir ou l'utiliser dans une usine d'enrichissement. Nous ne le faisons pas aujourd'hui parce qu'au prix actuel de l'uranium, économiquement c'est plus intéressant pour nous, d'entreposer cette matière et d'attendre que le prix de l'uranium soit plus important, pour qu'à ce moment-là, cela devienne économiquement intéressant pour nous de ré enrichir de l'uranium appauvri. Donc c'est pour cela que, un ce n'est pas un déchet et, deux que nous ne le stockons pas, nous l'entreposons. Economiquement, le coût de cet entreposage est bien entendu pris en compte dans l'équilibre économique global de nos activités et cela fait partie des composantes du prix auquel nous vendons les services d'enrichissement à nos clients électriciens. Maintenant, comme je ne suis pas certain que nous ayons complètement répondu à la question précédente, je vais demander à Michel Duguey, qui n'est pas à la tribune, mais qui fait partie de notre équipe et qui a en charge justement tous les aspects d'étude sûreté et étude sanitaire de compléter notre réponse.

Michel Duguey. Oui, concernant votre question relative à la DGSNR qui n'a pas en charge des études de santé. Vous avez raison la DGSNR, effectivement, ne s'occupe pas de la santé, enfin ne traite pas des études de santé. Cependant, la DGSNR coordonne l'ensemble des ministères qui ont en charge les études liées aux autorisations. Ainsi, la demande d'autorisation de rejet d'effluents gazeux et liquides est envoyée à la DGSNR qui les envoie à son tour à la direction générale de la santé et à la DPPR qui est un organisme qui, dépend lui du ministère de l'environnement. Ces deux ministères font l'analyse de l'étude et transmettent leurs conclusions à la DGSNR. La DGSNR peut considérer que l'étude est irrecevable au vu des conclusions de ces deux services, l'étude est alors rejetée. La DARPE, "demande d'autorisation de rejet de prélèvement d'eau" qui fera l'objet d'une enquête publique en 2005 s'inscrit dans ce processus. Si la direction générale de la santé considère que l'étude sanitaire est incomplète et irrecevable, le dossier sera rejeté. Je vous donne donc rendez-vous en 2005, à la date de l'enquête publique et vous pourrez voir qu'il y a bien une étude d'impact sanitaire et qu'il y a eu un point zéro qui a été fait avant et une étude de ce qui sera fait lorsque le projet sera vraiment en service.

Les différentes techniques d'enrichissement

→ Interventions à Bollène, le 6 septembre 2004.

Frédéric Van Heems. Aujourd'hui, l'usine d'Eurodif utilise une technologie, la diffusion gazeuse, que certains d'entre vous connaissent. Cette technologie avait été développée dans les années 50 - 60. Et parmi les acteurs que je décrivais, les Américains (USEC) et nous-mêmes utilisons la diffusion gazeuse.

Il y a une autre technologie, développée à peu près à la même époque, la centrifugation. Au début des années 70, la France avait fait le choix de la diffusion gazeuse parce qu'à ce moment-là c'était la technologie la plus productive. D'autres, comme Urenco, nos concurrents anglo-germano-néerlandais, avaient choisi la centrifugation et l'ont améliorée.

L'usine Eurodif a commencé à fonctionner en 1978. Nous devons la remplacer, pour des raisons techniques. (...) Il faut donc prévoir son renouvellement pour que, dans les années qui suivront, nous soyons capables de protéger nos parts de marché, sur le marché compétitif que je décrivais.

Trois possibilités se sont présentées :

La première était de refaire une usine utilisant comme technique d'enrichissement la diffusion gazeuse. La réponse a été très rapidement non, d'une part parce qu'investir dans une nouvelle usine de diffusion gazeuse serait un investissement colossal, beaucoup plus important que celui que nous envisageons de faire et, ensuite, parce que la diffusion gazeuse consomme beaucoup d'électricité. Elle consomme en moyenne l'électricité produite par trois des réacteurs EDF présents sur le site du Tricastin. Pour toutes ces raisons, il n'était pas possible de refaire une usine de diffusion gazeuse et d'ailleurs, partout dans le monde, la diffusion gazeuse est abandonnée.

La deuxième possibilité, à laquelle on a cru pendant très longtemps, est le laser. C'était un peu la troisième voie après la diffusion gazeuse et la centrifugation. Le CEA, sur le site du Tricastin a fait beaucoup de recherches sur le laser. Il n'était pas seul puisque, aux Etats-Unis, en parallèle, il y en a eu également beaucoup de recherches. Malheureusement, aux alentours de 2000-2001, en France comme aux Etats-Unis, nous sommes arrivés à peu près en même temps à la conclusion que si le laser pouvait scientifiquement fonctionner, en l'état actuel des matériaux, de certaines problématiques techniques, il n'était pas possible de construire à un coût compétitif, une usine fonctionnant avec le laser au moins pour les 10, 20, 30 années qui viennent.

Il restait une seule solution, la centrifugation. La France avait fait quelques recherches en centrifugation dans les années 70, mais n'était pas allée jusqu'à un stade d'industrialisation. Nous n'avions donc pas la maîtrise de cette technologie. Nous avons essayé d'explorer les différentes voies possibles. Celle qui nous a semblé la meilleure était de trouver un partenariat de partage de la technologie avec notre concurrent européen Urenco, qui avait, depuis les années 70, développé, générations après générations, des centrifugeuses. Cette technologie a connu une révolution que vous avez tous connue, la révolution de la canne à pêche ou de la raquette de tennis, c'est-à-dire l'introduction de la fibre de carbone. Les centrifugeuses utilisant de la fibre de carbone sont capables de tourner beaucoup plus vite. La centrifugation est ainsi devenue une technologie très efficace. Et, elle consomme très peu d'électricité, cinquante fois moins que la diffusion gazeuse, et a encore moins d'impacts sur l'environnement que la technologie de diffusion gazeuse utilisée aujourd'hui par l'usine d'Eurodif.

Les accords avec Urenco et la levée des conditions suspensives

→ Interventions à Pierrelatte, le 7 septembre 2004.

Christian Favario. Dans les années 80, Urenco représentait à peu près 5 % du marché mondial, aujourd'hui vous estimez qu'il compte pour 16 % ; cela illustre bien les performances du procédé et sa compétitivité. J'ai du mal à comprendre certains arguments. La stratégie d'Urenco pourrait être de jouer de sa compétitivité pour continuer à grignoter des parts de marché sur AREVA. Il pourrait attendre que l'usine Eurodif ancienne version parte "en brioche", pour prendre carrément la place. Au lieu de cela, Urenco vend son process. Quelles sont leurs motivations ?

Frédéric Van Heems. Il y avait un intérêt à la fois stratégique, financier, industriel pour chaque partie. L'intérêt pour Urenco dans les accords industriels que nous avons signé le 24 novembre dernier est qu'ils ont gagné des parts de marché importantes ces dernières années, pendant les années 90, justement parce qu'ils avaient une technologie très efficace. Mais, ils n'ont pas la possibilité de gagner indéfiniment des parts de marché. Ils avaient, par contre, la possibilité de générer des revenus importants pour leurs actionnaires, en donnant l'accès de cette technologie à d'autres. Les actionnaires d'Urenco ont fait le choix d'une certaine diversification. Ils continuent à développer leur activité d'enrichissement, mais en même temps, ils peuvent bénéficier de revenus complémentaires en commercialisant leur technologie. C'était d'autant plus intéressant pour eux que, sur un plan industriel, il y avait vraiment concordance des calendriers. Urenco a développé ses capacités et continue à les développer. Urenco n'avait cependant pas la capacité financière de les développer indéfiniment. Dans 15 à 20 ans, ils auraient dû renouveler leurs propres centrifugeuses. Nous, nous arrivions au moment où nous avons besoin de renouveler Eurodif et quand nous aurons renouvelé Eurodif, à nouveau, ils renouvelleront leurs propres centrifugeuses. Il y avait donc une complémentarité des plannings sur un plan industriel, doublé d'un intérêt financier pour les actionnaires d'Urenco.

→ Interventions à Bourg-Saint-Andéol, le 29 septembre 2004.

M. Lattrey. Ma première question est d'ordre technique et concerne votre coopération avec la société Urenco. Si cette coopération ne fonctionnait pas, comment est-ce que vous pourriez y remédier? Est-ce que vous allez produire vous-mêmes les centrifugeuses ou faire appel à une autre société ?

Frédéric Van Heems. Pour pouvoir donner un avenir au site, il nous faut accéder à la technologie de centrifugation. C'est celle que tous les acteurs présents dans le domaine des services d'enrichissement d'uranium, à travers le monde, vont utiliser dans les années qui viennent. Les Russes font de la centrifugation, mais avec une technologie difficilement exportable. Les Japonais s'y mettent, mais ne seront pas prêts très rapidement à faire des usines de cette taille. La France, elle, a abandonné les recherches en matière de centrifugation, il y a très longtemps, et les reprendre prendrait beaucoup de temps. La seule solution, nous permettant de construire une usine rapidement, et dans des délais permettant d'avoir une transition relativement douce, entre l'usine actuelle et Georges Besse II, était la signature d'un accord avec Urenco.

Cet accord est passé ; nous avons signé entre industriels tous les contrats pour entrer à 50 % dans le capital d'ETC et tous les contrats pour acheter les centrifugeuses nécessaires pour construire l'usine.

Maintenant, des incertitudes demeurent. Elles sont liées à la levée des deux conditions suspensives. Sur la première, l'accord des autorités de la concurrence européennes, nous pensons avoir le feu vert dans le courant du mois d'octobre. Pour la seconde, cela dépend de négociations diplomatiques et d'accords politiques dans chacun des 4 pays. Si jamais cette condition suspensive ne pouvait pas être levée, nous serions alors en position difficile. Faire appel à une autre société pour acheter des centrifugeuses ou en construire nous-mêmes, nous pourrions le faire, mais à horizon de 15 ans. Cela nous permettrait peut-être de faire une usine mais en attendant, nous perdrons beaucoup de parts de marché. D'autres solutions sont envisageables, qui nous obligerait à nous tourner vers l'achat de services d'enrichissement à nos concurrents à l'étranger. Mais cela signifierait que nous ne serions plus vraiment présents dans le domaine de l'enrichissement de l'uranium : la France ne serait plus aussi indépendante énergétiquement qu'elle peut l'être aujourd'hui.

→ Interventions à Avignon, le 6 octobre 2004.

Van Loc Nguyen, COGEMA, CFE-CGC. Quelles sont les chances que le traité d'Almelo soit signé cette année, du fait de la position de l'Allemagne ?

Frédéric Van Heems. Les chances que le traité quadripartite soit signé avant la fin de l'année sont importantes, mais impossibles à mesurer dans la mesure où cela relève de la diplomatie. Nous faisons tout notre possible pour faire avancer le dossier, mais cela nous dépasse un petit peu. Nous sommes confiants, parce que nous pensons que c'est un bon projet industriel, que c'est un bon projet pour l'Europe. Nous espérons que, vers la fin de l'année, ce traité sera signé.

→ Interventions à Valence, le 13 octobre 2004.

Jacky Doble. Vous envisagez de commencer les travaux au printemps 2005 si les conditions suspensives sont levées. Il faut quand même qu'il y ait une enquête publique. Il me semble, d'après ce que j'ai compris, que les accords avec Urenco pourraient être entérinés à la fin de l'année. Cela veut dire que l'enquête publique va durer trois mois. Cela me semble très court pour un sujet aussi énorme et complexe.

Frédéric Van Heems. Une fois les conditions suspensives levées - nous espérons vers fin 2004, début 2005 -, on peut effectivement, à ce moment-là, entrer dans la phase industrielle. Comme vous l'indiquez, ce démarrage de la phase industrielle, c'est un permis de construire. Un permis de construire s'obtient normalement, en passant par toutes les étapes, sur une période d'environ quatre mois. C'est effectivement ce que nous avons prévu dans notre planning. Pour ce qui est des enquêtes publiques, nous en avons deux à lancer. Une enquête dite DAC pour "la déclaration d'autorisation de création d'une installation nucléaire de base" ; c'est en fait l'équivalent, pour une installation nucléaire, de l'autorisation d'exploitation. Il y a ensuite la DARPE, "la déclaration d'autorisation pour les rejets et prélèvements d'eau".

Nous sommes en train de travailler sur ces deux dossiers, qui devront être envoyés aux administrations et aux ministères concernés. Ce sont des procédures très longues avec une phase d'enquête publique, avec des phases administratives de préparation, des phases de conclusions avec des groupes permanents. Tout cela s'étale sur une période de 18 mois en moyenne ; ce qui n'interdit pas de démarrer en parallèle le chantier. Tant que nous n'avons pas ces deux autorisations, nous n'avons pas le droit d'exploiter l'usine, mais, par contre, nous aurons le droit, dès que nous aurons le permis de construire, de lancer le chantier (...).

Un gros travail a été fait en amont, un travail technique mais aussi un travail avec les autorités de sûreté, avec les différentes administrations concernées pour avoir des échanges avec eux, en leur expliquant ce que nous allions faire, en prenant en compte leurs remarques.

1.2 La centrifugation

Un process industriel totalement différent

→ Interventions à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 17 septembre 2004.

Martine Lang. Comment sera refroidi l'uranium, si on ne se sert pas de l'eau du Rhône ?

Laurence Tinland, directrice technique du projet Georges Besse II. Notre procédé de centrifugation n'utilise pas beaucoup d'énergie électrique et, par voie de conséquence, n'échauffe pas beaucoup les équipements. Il n'y a donc pas besoin de beaucoup les refroidir. C'est pourquoi, nous n'aurons pas besoin avec l'usine Georges Besse II de prélever de l'eau dans le Rhône. Le refroidissement sera effectué par des réseaux internes d'eau, qui suffiront pour refroidir les équipements.

Frédéric Van Heems. Comme il y aura moins de besoin en eau pour le refroidissement, nous n'aurons plus à utiliser les fameuses tours aéroréfrigérantes que vous connaissez tous. Aujourd'hui, elles émettent de la vapeur d'eau. Cette eau est nécessaire pour refroidir le procédé. Plusieurs études sont en cours pour, éventuellement, réutiliser ces deux tours puisque, dans le cadre du projet Georges Besse II, nous n'en aurons plus besoin.

→ Interventions à Pont-Saint-Esprit, le 30 septembre 2004.

Martine Masse, salariée de Comurhex. Je souhaite savoir, étant donné vos déclarations sur l'UF₆, si on aura besoin de beaucoup moins d'UF₆ pour faire tourner les nouvelles unités ? Quel sera l'avenir de COMURHEX dans ce cycle-là ?

Frédéric Van Heems. Nous aurons besoin de moins d'UF₆ dans le coeur du procédé au même moment, mais en termes de quantité et de matière qui rentrera dans l'usine et qui en sortira, ce sera comparable à ce qui se fait aujourd'hui. La modification de quantités dans le procédé ne change rien aux flux globaux. Concernant COMURHEX et les autres activités qu'il y a sur le site - c'est un des points positifs majeurs pour le site du Tricastin et c'est important pour le groupe AREVA par rapport à un certain nombre de ses concurrents -, nous avons un ensemble unique d'activités. Nous avons l'aval et l'amont de l'enrichissement présents sur le même site. La technologie de la centrifugation ne changera rien à cela.

→ Interventions à Avignon, le 6 octobre 2004.

François Fremont Monjeux. Le procédé par centrifugation consomme environ 50 fois moins d'électricité que le procédé par diffusion gazeuse. J'en conclus qu'une UTS fabriquée par centrifugation coûtera moins cher qu'une UTS fabriquée par diffusion gazeuse. Comment l'usine Georges Besse I a-t-elle pu vendre pendant des années des UTS, dans un contexte compétitif, par rapport à une société comme Urenco qui, elle, produit des UTS par centrifugation ?

Nicolas de Turckheim, directeur industriel du projet Georges Besse II. Eurodif est rentable aujourd'hui ; c'est une entreprise qui gagne de l'argent. L'électricité représente 50 % de son coût ; je vous laisse imaginer ce que donnerait une augmentation des coûts de l'électricité sur Eurodif. Mais, Eurodif est aujourd'hui totalement amortie. Aujourd'hui, nous n'avons plus à comptabiliser dans nos coûts l'amortissement de l'usine. Vous avez cité Urenco. Il y a une vingtaine d'années, ils étaient déjà sur la technologie d'enrichissement, et ils vendaient déjà des UTS. La technologie d'enrichissement par centrifugation est une technologie très ancienne, développée dans les années 50 par les Russes et ensuite par un certain nombre d'autres pays. Mais, c'est une technologie qui a évolué d'une manière très progressive. Aujourd'hui, Urenco en est à sa 7^e génération de centrifugeuses. Lorsque Eurodif, en 1975, a décidé de réaliser l'usine avec la technologie de diffusion gazeuse, c'était de loin la meilleure technologie notamment en termes économiques. La centrifugation existait déjà, mais les coûts de la centrifugation étaient beaucoup plus élevés que les coûts de la diffusion gazeuse (...).

Aujourd'hui, la situation fait que ce marché est très concurrentiel et chacun essaie de faire les meilleures conditions à son client. Les coûts en électricité de l'usine Georges Besse II seront très faibles, cela sera un énorme avantage. Il va falloir, par contre, amortir les 3 milliards d'euros. Trois milliards d'euros, c'est une somme considérable et nous devons, comme nos concurrents, amortir ces coûts sur de longues périodes. Aujourd'hui, Urenco et Eurodif vendent leurs services à des coûts quasiment identiques. Chez Eurodif, ce sont les coûts en électricité qui sont importants puisque l'usine est amortie, chez Urenco, c'est le contraire, le coût d'amortissement de l'usine est élevé alors que les unités de production sont peu consommatrices en électricité. Ces éléments expliquent les raisons pour lesquelles nous nous trouvons dans la même situation alors que les comptes d'exploitation des deux sociétés sont très différents.

Le choix de la centrifugation

→ Interventions à Pierrelatte, le 7 septembre 2004.

Robert Brugère. Je suis un ancien ingénieur du CEA, ingénieur d'essai des centrifugeuses à l'époque où il y en avait à Pierrelatte. C'est un sujet que je connais bien, alors tout comme il y a des nostalgiques de la marine à voile, j'ai toujours été un nostalgique de la "centrif" parce que c'étaient des machines très intéressantes. On a parlé tout à l'heure de choix stratégiques, de décisions stratégiques, et je pense que quand, fin 1978 début 1979, on a arrêté les recherches sur la centrifugation, c'était une erreur stratégique (...) En 1978 - 1979, on n'était pas en avance sur Urenco, mais on n'avait pas un gros handicap. Et nous avons été capables de faire tourner des fibres sur des vitesses tangentielles que je ne dirais pas ici, mais qui permettaient de faire pas mal d'UTS. Il faut quand même remettre les choses à l'heure et essayer de ne pas récidiver : quand on a fait une erreur une fois, il faut y penser avant de décider d'autres choix.

1.3 Le projet d'usine Georges Besse II

Le lieu d'implantation de l'usine Georges Besse II

→ Interventions à Pierrelatte, le 7 septembre 2004.

Serge Alix. J'ai cru comprendre, dans la présentation que vous avez faite, que vous prévoyez d'installer la première cascade de centrifugeuses au Sud et la seconde au Nord. Pourquoi ce choix ? Sud et Nord plutôt que Nord et Sud ? Je parle en tant que Pierrelattin intéressé par le démarrage de la première tranche au Nord. Je veux rappeler que la commune de Pierrelatte a déjà subi deux fermetures d'usines : l'usine militaire et FBFC. Ces catastrophes ont grevé lourdement les finances de la ville.

Frédéric Van Heems. Nous n'avons pas encore totalement décidé l'ordre d'implantation des deux unités. Pour être très précis dans la réponse, il ne s'agit pas de cascades puisque, à l'intérieur d'une unité, il y aura plusieurs dizaines de cascades. Mais de deux unités, une de 4 et l'autre de 3,5 millions d'UTS pour commencer, avant une éventuelle troisième. Je le disais tout à l'heure, tout cela va se faire sur le site existant du Tricastin, à l'intérieur de la clôture lourde. Comme vous le savez, il y a beaucoup d'installations à l'intérieur du site. Il fallait trouver de l'espace disponible ; ce qui n'était pas facile, et de l'espace que l'on puisse rapidement libérer. Nous avons trouvé deux emplacements, l'un au Sud des quatre bâtiments actuels de diffusion gazeuse, sur le territoire de Bollène, et un deuxième emplacement, sur le territoire de Pierrelatte, au Nord des quatre bâtiments de diffusion gazeuse. Nous n'avons pas encore pris la décision de savoir dans quel ordre nous allons commencer, même si sur un plan technique nous pensons -à ce stade- que ce sera probablement plus facile de commencer à Bollène. Un certain nombre de considérations techniques nous y ont amenés.

Le chantier de l'usine Georges Besse II

→ Interventions à Pont-Saint-Esprit, le 30 septembre 2004.

Armand Fernandez, association du groupe des retraités du groupe CEA. Une quantité importante d'agrégats sera nécessaire pour la plate-forme des usines Georges Besse II. Ne pourrait-on pas saisir cette opportunité pour prélever, dans le lit du Rhône entre Bourg-Saint-Andéol et Pont-Saint-Esprit, les agrégats nécessaires ?

Frédéric Van Heems. Nous allons avoir des travaux de terrassement très importants. Nous sommes en train de faire des essais de terrassement pour vérifier tous les calculs que nous avons faits. Pour ces essais, nous avons commencé à apporter de la terre de certaines carrières proches. Nous sommes en train de préparer les appels d'offres auprès des grandes entreprises de terrassement, de génie civil. Ces appels d'offres ne sont pas encore lancés. Ils le seront dans les mois qui viennent et c'est une fois que ces appels d'offres seront lancés que sera notamment défini le type de terre ou de matière que nous utiliserons. Je ne crois pas que l'on ait pensé à cette solution, je ne sais pas si elle est faisable mais nous allons nous y intéresser.

Nicolas de Turckheim. Pour ces matériaux, nous avons besoin de cailloux, de pierres. Nous nous adressons aux fournisseurs. Ces fournisseurs vont se fournir là où, évidemment, la matière est la moins chère, parce qu'ils sont en appel d'offres et donc dans ces conditions-là, ils doivent trouver la matière la moins chère. Si la matière est la moins chère en allant au fond du Rhône et si elle convient, ils nous la proposeront.

Les paramètres de l'usine Georges Besse II

→ Interventions à Bourg-Saint-Andéol, le 29 septembre 2004

M. Leclerc, retraité Eurodif Production. Pouvez-vous me fournir quelques paramètres de fonctionnement de ces centrifugeuses ?

Nicolas de Turckheim. Vous savez qu'Eurodif a une autorisation de fonctionner à 5 %. Nous demandons, pour l'usine Georges Besse II, une autorisation de fonctionner à 6 %, parce que nos clients, dans le futur, vont petit à petit demander des taux d'enrichissement se rapprochant de 5 % et vont les dépasser légèrement, dans les 20 ans à venir. L'usine va fonctionner, on l'espère, très longtemps. Elle sera certainement en fonctionnement dans une vingtaine ou une trentaine d'années, et à ce moment-là, nos clients souhaiteront des teneurs plus élevées.

Frédéric Van Heems. Effectivement, aujourd'hui on enrichit l'uranium jusqu'à 5 % à Eurodif. Les autorisations que nous demandons sont à 6 %, mais nous ne nous interdisons pas, dans les années qui viennent, avec les changements techniques nécessaires et avec les procédures nouvelles qu'il faudrait également satisfaire, d'augmenter à l'horizon de 10 ou 15 ans à des teneurs de l'ordre de 15 %. On ne sait pas si on le fera. Cela dépend du marché mais, vous le savez, des recherches sont faites au niveau mondial sur ce que l'on appelle la génération 4 de réacteurs. Pour certains types de réacteurs de cette génération 4, il n'est pas exclu qu'ils fonctionnent avec des combustibles qui auraient besoin d'un enrichissement de l'ordre de 15 %. En tout état de cause, cela resterait de l'enrichissement en dessous de la limite de 20 %, considérée internationalement comme étant la limite d'uranium faiblement enrichi, à usage uniquement civil.

→ Interventions à Pont-Saint-Esprit, le 30 septembre 2004.

Dominique Caron. Quelle sera la part d'uranium issue du retraitement du combustible dans Georges Besse II ?

Nicolas de Turckheim. Vous savez que l'uranium de retraitement sortant des usines de la Hague, appartient à nos clients. Ces clients ont le choix de stocker cet uranium ou le faire réenrichir, de manière à en refaire un combustible énergétique. Aujourd'hui, les clients ne réenrichissent pas l'uranium de retraitement. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de marché pour cet uranium de retraitement. Dans la première unité, il n'est pas prévu de pouvoir réenrichir de l'uranium de retraitement. Dans la deuxième unité, il y a un module qui pourra effectivement réenrichir de l'uranium de retraitement. L'usine Georges Besse II aura comme capacité 10 % pour l'uranium de retraitement et 90 % pour l'uranium naturel. Nous n'activerons ces cascades en uranium de retraitement que si nos clients nous le demandent.

→ Interventions à Avignon, le 6 octobre 2004.

François Dor, président d'honneur de l'UDVN 84. Que va devenir l'uranium appauvri ?

Christian Delacroix, adjoint au directeur général délégué d'Eurodif production. Je vais répondre sur le devenir de l'uranium appauvri. Le procédé de l'enrichissement consiste à enrichir en uranium 235, donc on produit de l'uranium en tête de cascade et en pied de cascade. Alors, que ce soit pour le procédé de diffusion gazeuse ou de centrifugation, de ce que l'on injecte dans le process, rien ne se perd, rien ne se crée. On récupère donc en tête de l'uranium enrichi et on produit en pied de l'uranium appauvri. Sur le site du Tricastin, cet uranium appauvri est envoyé au niveau de l'usine de COGEMA Pierrelatte qui le défluore. On passe alors de la forme UF_6 à la forme d'oxyde d' $U3O8$ qui est une forme chimique stable et qui peut être entreposée. Cet uranium appauvri, contient encore à peu près 0,3 % d'uranium 235, c'est donc une matière valorisable. Pour le moment, dans les conditions économiques du marché, le groupe AREVA prévoit d'entreposer cette matière ; plus tard elle pourra être valorisée, réutilisée. Cette matière est donc entreposée sous une forme chimique stable.

→ Interventions à Valence, le 13 octobre 2004.

Jacky Doble, représentante des Verts de la Drôme. J'aimerais savoir quel est le pourcentage d'uranium enrichi sur le site actuellement et sur le nouveau site. Je pense que c'est le même. Vous n'allez pas augmenter la capacité ? Quelle teneur en uranium est utilisée dans le parc français. Enfin, quel pourcentage de la production pour le parc des autres réacteurs dans le monde ?

Frédéric Van Heems. Je pense qu'il y a plusieurs aspects dans votre question. Si vous évoquez le sujet des teneurs, c'est-à-dire les teneurs auxquelles on va enrichir l'uranium parce que vous l'avez compris, l'opération d'enrichissement vise à accroître la teneur en isotope 235. Dans la nature, quand on extrait de l'uranium dans une mine, il y a 0,7 % d'uranium 235 et pour enrichir aujourd'hui à un niveau qui permette de faire du combustible allant dans les centrales nucléaires, il faut qu'on soit à peu près à 4 ou 5 %. L'usine Eurodif a aujourd'hui des autorisations pour enrichir jusqu'à 5 %. Demain, nous demanderons pour l'usine Georges Besse II des autorisations pour pouvoir enrichir jusqu'à 6 %. En ce moment, il commence à y avoir une demande de certains électriciens pour aller jusqu'à 6 %. Dans 10 ou 15 ans, on ira peut-être à des teneurs se situant autour de 15 % parce que dans le programme des réacteurs de génération 4, certains réacteurs auraient besoin de combustible avec une teneur de cet ordre. À ce moment-là, un certain nombre de modifications techniques dans l'usine et de nouvelles procédures seraient nécessaires, mais on ne viendra peut-être à ces teneurs que d'ici 10 à 15 ans.

Je pense que votre question évoquait peut-être aussi l'aspect capacité. Aujourd'hui, l'usine Eurodif produit 8 millions d'UTS - l'UTS est la mesure d'accroissement en teneur dans l'isotope 235, c'est la mesure internationalement utilisée. Aujourd'hui, Eurodif produit 8 millions d'UTS. Avec les deux unités que nous avons l'intention d'installer, pour autant que les conditions suspensives soient levées, nous aurions une capacité de production de 7,5 millions d'UTS. C'est-à-dire une même capacité de production qu'aujourd'hui. Si le marché se développe, nous envisageons éventuellement l'installation d'une troisième unité, mais ce n'est qu'un projet, qui à ce stade n'est pas industriel.

Troisième partie de votre question, si je l'ai bien comprise, c'était la partie export. Aujourd'hui, Eurodif produit à peu près 50 % pour la France et à peu près 50 % à l'export. Un peu partout à travers le monde, nous avons des clients américains, japonais, allemands, suédois, etc. C'est un marché très compétitif avec USEC, MINATOM et Urenco. C'est une bagarre permanente auprès de nos clients électriciens. Demain, comme les clients de Georges Besse II seront à peu près les mêmes clients que ceux d'Eurodif, pour au moins les 10 ou 15 ans qui viennent, cette répartition devrait être stable, à condition que les conditions suspensives soient levées, que nous puissions développer le projet selon un planning à peu près proche de celui que j'ai exposé.

Le démantèlement de l'usine Georges Besse.

→ Interventions à Bourg-Saint-Andéol, le 29 septembre 2004.

Michel Bouchon, représentant des syndicats nucléaires CFDT. Concernant la déconstruction de l'usine Georges Besse, avez-vous provisionné suffisamment d'argent pour vous attaquer à ce problème ? On sait que sur d'autres sites aujourd'hui, il y a de gros problèmes de déconstruction d'installations nucléaires, notamment à Marcoule. Jusqu'où irez-vous dans la déconstruction ?

Nicolas de Turckheim. Vous avez posé une question sur la déconstruction d'Eurodif. La déconstruction d'Eurodif a été évaluée à 450 millions d'euros, ce qui est une somme importante. Ce dossier a été audité un certain nombre de fois, d'abord par nos commissaires aux comptes, puis par nos actionnaires, pour savoir, effectivement, quelle était la valeur de ce chiffre. Ce chiffre est apparu aujourd'hui comme robuste. Si vous regardez les comptes d'Eurodif, vous voyez une provision pour la déconstruction de cette usine. La déconstruction du site sera telle qu'elle nous est imposée par la loi. Les bâtiments seront assainis et tous les circuits de procédé de cette usine vont être démantelés et décontaminés. C'est de l'ordre de 200 000 tonnes qui vont être décontaminées puis expédiées dans les filières agréées comme le centre de stockage TFA (Très Faible Activité) dans l'Aube, géré par l'ANDRA.



2. Les impacts du projet

2.1. Les conséquences sur l'environnement

→ Interventions à Bollène, le 6 septembre 2004.

Marc Serein, maire de Bollène. Quel sera l'impact environnemental de ce projet, ne serait-ce qu'au niveau des bâtiments ?

Frédéric Van Heems. Il y a de nombreux aspects dans le mot environnement couvrant évidemment beaucoup de sujets. L'impact visuel : nous y avons travaillé avec un architecte. En fait, de l'extérieur du site, on ne verra rien, parce que par rapport aux bâtiments actuels, ce sera un bâtiment d'à peu près 300 mètres de long sur 150 mètres de large. Il sera beaucoup plus petit que les bâtiments actuels. De l'extérieur du site, on verra une des cheminées, mais pas plus. Je sais qu'il y a une question qui revient souvent : les tours aéroréfrigérantes, puisque tout le monde maintenant à l'habitude de les voir. La technique de centrifugation ne rend plus nécessaire de prélever de l'eau dans le canal pour refroidir. Dans l'usine Georges Besse II, il n'y aura plus besoin d'aéroréfrigérants. On ne sait pas encore ce qu'ils deviendront ; plusieurs hypothèses de réutilisation éventuelle sont à l'étude.

Sur un plan environnemental plus général, l'usine actuelle d'Eurodif est une usine qui a, d'ores et déjà, en respectant la réglementation et avec toutes les analyses qui sont faites, un impact environnemental très faible. Avec la technologie de centrifugation, on va faire un grand pas en avant en consommant beaucoup moins d'électricité et avec des rejets moindres.

Christian Delacroix. Quand on parle d'impact sur l'environnement, on pense naturellement aux rejets. Comme pour toute activité industrielle, nous avons des rejets liquides et des rejets gazeux. Le procédé de centrifugation émettra très peu de rejets gazeux, qui auront un impact très faible sur l'environnement et sur les populations qui vivent à proximité du site. Tous ces calculs d'impact figureront au dossier d'autorisation de rejet, de prélèvement d'eau et feront l'objet d'une analyse par les autorités de sûreté ; ces éléments seront annexés aux enquêtes publiques associées.

Il en est de même pour les rejets liquides. Comme toute activité industrielle, nous produisons des déchets. Des déchets classiques, que l'on appelle déchets banals et déchets spéciaux, qu'on trouve dans toute activité industrielle comme dans la vie courante, et pour lesquels nous avons des programmes de tri sélectif, qui seront envisagés dans le cadre de l'exploitation. En ce qui concerne la production de déchets nucléaires, on l'a vu, cette usine nécessitera très peu de maintenance donc très peu d'interventions sur les circuits et les procédés qui contiennent l'hexafluorure d'uranium. Cela veut dire que l'usine devrait produire beaucoup moins de déchets que l'usine actuelle.

2.2 Les effets en matière de santé

→ Interventions à Bollène, le 6 septembre 2004.

Daniel Hector, infirmier. Quels sont les risques pour la population en matière de santé ? Si des risques existent, quelles mesures sont envisagées ?

Christian Delacroix, adjoint au directeur général délégué d'Eurodif Production. L'impact de l'usine sur les populations les plus exposées est calculé dans le cadre de la démarche relative aux autorisations de rejet. Le calcul de ces impacts montre qu'ils sont extrêmement faibles. Il s'agit de quelques centièmes de microsievert, par rapport aux limites d'exposition définies ; cela correspond à peu près à 1/15 000^e des limites réglementaires.

Frédéric Van Heems. Demain, avec l'usine Georges Besse II, du fait de la technologie utilisée, les conséquences pour l'environnement vont être encore plus faibles que celles de l'usine actuelle. Pour la population riveraine, de nombreuses mesures vont continuer à être faites sous le contrôle des autorités de sûreté, mais on ne devrait même pas pouvoir mesurer la moindre conséquence.

→ Interventions à Avignon, le 6 octobre 2004

Marc Faivet, président des amis de la Terre de Vaucluse. Je voudrais savoir quels sont les risques, lors du démantèlement, que pourraient subir les populations, l'environnement. Je voudrais que vous nous disiez de quelle nature sont ces risques, j'aimerais que vous précisiez les risques, notamment radiologiques.

Christian Delacroix. Vous avez posé la question des risques par rapport aux populations. Les opérations d'extraction, de dilution comme on les fait actuellement seront réalisées par les annexes. Nous avons des systèmes de filtration, de lavage de gaz, de filtres électrostatiques permettant de limiter de manière très importante les rejets gazeux d'hexafluorure d'uranium qui sont potentiellement sous la forme chimique d'acide fluorhydrique et sous la forme d'aérosol. Par rapport aux autorisations de rejet, nous resterons tout à fait dans ce cadre-là. Dans le cadre de la vie normale de l'exploitation d'Eurodif, nous faisons des calculs d'impacts qui sont réactualisés périodiquement. Ils montrent que, pour l'usine actuelle, sur les populations de référence - c'est-à-dire la population qui vit à proximité du site et est la plus exposée - l'impact calculé est de l'ordre de 2 microsievverts, c'est-à-dire 500 fois moins que la limite d'exposition réglementée auprès des populations. Autrement dit, l'usine Eurodif a un impact excessivement faible. Dans le cadre des opérations de démantèlement, nous serons dans ce cadre-là. J'ajouterai que le site est surveillé par un réseau de surveillance de l'environnement. Aujourd'hui, il y a à peu près 200 points de prélèvements, que ce soit au niveau des eaux, des eaux de nappes, des eaux de surface, des sols, etc. Ces prélèvements sont journaliers, hebdomadaires, mensuels, etc. et sont soumis bien sûr à l'autorité de contrôle. Ce programme représente à peu près 20 000 mesures par an ; il montre que l'impact de nos activités est très limité. Les opérations de démantèlement se réaliseront dans ce cadre-là.

2.3 Les impacts liés aux travaux

→ Interventions à Bollène, le 6 septembre 2004.

Un intervenant. Combien de temps vont durer les travaux ? Quelle sera la gêne pour les habitants ?

Frédéric Van Heems. Comme l'indique le film qui a été projeté, pour autant que les deux conditions préalables soient levées, que la construction de l'usine se concrétise, que l'avenir du Tricastin soit à ce moment-là véritablement en marche, les travaux pourraient démarrer au printemps ou à l'été 2005. On peut estimer que les deux premières unités seraient pleinement opérationnelles vers 2015, 2016. Nous ferons peut-être une troisième unité ; cela dépendra du développement du marché de l'enrichissement. Si nous faisons cette troisième unité, les travaux se prolongeraient de 2015 jusqu'à 2018, 2020.

La durée des travaux s'étalera sur 10 à 15 ans. Les travaux vont occasionner des gênes, comme pour tout chantier de ce type, mais toutes les mesures sont prises, que ce soit au niveau des équipes, en relation avec les collectivités et les administrations concernées, pour qu'elles soient les mieux gérées possibles et les moins pénalisantes pour vous et pour les activités économiques. Pour les poussières, il est prévu des systèmes de pulvérisation de l'eau, au moment où il y aurait des risques de dégagements de poussières. Il peut y avoir des gênes en termes de trafic routier ; il y a des moments où l'on va remblayer, donc il y aura des camions. Nous allons essayer de trouver les trajets les plus appropriés pour que ce soit le moins gênant, de prendre les dispositions nécessaires en matière de trafic routier. Il peut y avoir des gênes sonores, mais tout cela se fait sur le site du Tricastin à l'intérieur de la clôture lourde donc, à la limite, les seules personnes qui seront vraiment gênées sont ceux qui travaillent aux alentours du chantier. La population locale extérieure ne sera pas impactée.

2.4 La sécurité et la sûreté de la future installation

La sûreté et les risques internes

→ Interventions à Bollène, le 6 septembre 2004.

Lucien Sardou, ancien technicien de COGEMA, ancien ingénieur sécurité installation à la retraite. Pour ces nouvelles installations, est-ce que le plan sécurité pour les populations va être modifié, est-il prévu de diffuser des plaquettes d'informations ?

Quel est le risque lié aux inondations. Nous avons eu dernièrement une crue du ruisseau qui passe sur Eurodif. Des travaux sont-ils envisagés pour éviter de nouvelles situations de ce genre ?

Frédéric Van Heems. En ce qui concerne les risques d'inondations, bien évidemment et en application de toutes les règles de sûreté et de toutes les réglementations, ils sont pris en compte et ce, dès les premières études, de manière à envisager même les situations les plus exceptionnelles.

Christian Delacroix. Il faut se rappeler que les unités, actuelles ou futures, sont installées à l'intérieur de la clôture lourde du site du Tricastin. En matière de sécurité, les futures unités vont donc s'appuyer sur l'infrastructure existante du site. Bien évidemment, pour toute intervention, nous ferons appel à la formation locale de sécurité, nos pompiers du site. Vous savez que le site du Tricastin est équipé, en capacité d'actions et en moyens, comme une grande ville. Nos moyens peuvent être mobilisés très rapidement pour faire face à des situations classiques du type incendie ou pour intervenir sur incident.

C'est plus précisément, je pense, le plan particulier d'intervention (PPI) que vous vouliez évoquer. Cette future usine utilisera un procédé qui fonctionne pratiquement sous vide, c'est-à-dire avec des circuits à très, très basse pression. Les quantités de matières d'hexafluorure d'uranium mises en œuvre sont faibles, et on ne manipule plus d'hexafluorure d'uranium liquide. Cela veut dire que le plan particulier d'intervention ne sera pas remis en cause par rapport à cette nouvelle installation.

→ Interventions à Pont-Saint-Esprit, le 30 septembre 2004.

Philippe Quérité, ancien adjoint à la mairie de Pont-Saint-Esprit. Monsieur Delacroix, vous venez de dire qu'il n'y aura plus d'UF₆ liquide dans l'usine Georges Besse II. Est-ce que, par conséquent, l'incident maximal pris en compte dans le plan particulier d'intervention (PPI), permettra d'alléger le PPI en ce qui concerne les communes avoisinantes de Pont-Saint-Esprit et de Pierrelatte ?

Christian Delacroix. Par rapport au PPI et aux accidents de référence, tant qu'effectivement les installations existantes fonctionnent et tournent, le PPI en tant que tel ne changera pas. Par contre, à partir de la période où effectivement, il y aura une modification de la configuration des usines, où l'usine Georges Besse actuelle sera arrêtée, c'est-à-dire après 2013, probablement le PPI sera à revoir en conséquence, en fonction de la situation et des risques présents sur le site du Tricastin. Mais, dans l'immédiat le PPI ne changera pas.

Les risques externes

→ Interventions à Pierrelatte, le 7 septembre 2004.

Jean-Louis Bessière, journaliste France 3, Rhône-Alpes. J'ai lu dans un document qu'il y avait quelques inquiétudes concernant l'usine Georges Besse I, pour la résistance du bâtiment à la chute d'un avion. Je ne peux pas vous dire où j'ai lu cela, mais je l'ai lu. Est-ce que ce type de préoccupation fait partie des normes de construction ? Il y a 30 ou 40 ans, on ne s'en souciait pas, aujourd'hui, on s'en soucie beaucoup. Est-ce que ce risque est pris en compte et en cas de catastrophes majeures, quelles en seraient les conséquences ?

Frédéric Van Heems. En ce qui concerne la chute d'avion, c'est bien sûr une des nombreuses situations de crise, que nous sommes amenés à étudier dès les premières réflexions sur la conception de l'usine. Vous dites avoir lu cela dans un document, c'est peut-être dans le document que nous avons adressé à tout le monde pour la préparation de ce débat. Parce que nous y avons fait figurer toutes les situations de crise qui sont envisagées. Dans le respect des réglementations, comme nous le demandent les autorités de sûreté, et sous leur contrôle, nous étudions ce qui se passe en cas de tremblement de terre, en cas d'incidents à l'intérieur de l'usine. Nous étudions aussi beaucoup de problèmes externes : ce qui se passerait si une péniche passant sur le canal explosait, s'il y avait des inondations, etc. Vous le savez, dans cette région, il y a eu beaucoup d'inondations ces dernières années. Dans tous les cas de figure, nous prévoyons des situations extrêmes et nous faisons tout, au niveau de la conception de l'usine, pour être capables d'y répondre

La chute d'avion est bien évidemment un sujet très sensible depuis 2001. En ce qui concerne la réglementation, nous avons des règles à respecter. Elles le sont pour que même s'il y a une chute d'avion, les conséquences soient nulles ou limitées.

Christian Delacroix. Le projet Georges Besse II est intégré au niveau de la plate-forme du Tricastin, dont le survol est interdit. Il bénéficie ainsi de protections de la part des pouvoirs publics. Les dispositions de protection sont du domaine du "confidentiel". La prise en compte de la chute d'avion est envisagée au niveau de la conception, de telle manière que les bâtiments annexes qui contiennent l'essentiel de l'hexafluorure d'uranium, soient construits en béton armé pour être capables de résister à la chute d'un avion de l'aviation générale, conformément à la réglementation.

→ Interventions à Avignon, le 6 octobre 2004.

Michèle Herpin. Les risques externes pris en compte l'ont-ils été en fonction des risques actuels ou a-t'il été envisagé l'éventualité d'un acte de terrorisme ?

Frédéric Van Heems. Dès le début des études de conception, et dans le respect de toutes les réglementations, en relation avec les autorités de sûreté, nous avons envisagé tous les risques, les risques internes et externes. Les risques internes liés au procédé, du type incendie, ont été pris en compte, analysés. Il y a déjà eu, à ce sujet, des échanges avec les autorités de sûreté. À l'occasion des enquêtes publiques, nous allons évidemment aller plus loin dans le détail avec elles. Tous les risques externes imaginables, du type tremblement de terre, inondations, ont été pris en compte. Que se passerait-il si un avion tombait sur le site, sur l'usine, si une péniche passant malencontreusement devant l'usine avait la mauvaise idée d'exploser. Tous les cas, y compris ceux d'attaques terroristes, sont bien entendu pris en compte lors de la conception de l'usine.

→ Interventions à Lapalud, le 22 octobre 2004.

Christophe Masson. J'aurais voulu que vous développiez les dispositions en matière de sectorisation incendie. Quand on regarde le film, cela a un rôle important et je me demande quel serait le comportement en cas d'incendie.

Christian Delacroix. Je crois qu'il faut revenir au cœur du procédé. Le procédé de centrifugation fonctionne sous vide, à des pressions de quelques millibars à l'intérieur des circuits. La quantité de matière d'hexafluorure d'uranium mise en œuvre est excessivement faible. Tout cela a son importance en matière de conception et de protection incendie. Comme toutes les installations nucléaires, comme le prévoit la réglementation, nous avons un certain nombre de secteurs feu dès la conception. Nous choisissons des matériaux qualifiés par rapport à la tenue au feu ; ce sont les dispositions constructives. Nous avons des détections présentes dans chacun des locaux. Elles seront reliées à des systèmes d'alarmes, qui seront reportés dans les salles de conduite. Pour lutter contre l'incendie ou d'autres incidents, vous savez que sur le site du Tricastin, nous avons une capacité d'intervention équivalente à celle d'une grande ville : la formation locale de sécurité du site. Dans le cadre des dispositions d'exploitation, si une détection apparaissait, nous avons du personnel formé pour intervenir et des dispositions pour pallier à un éventuel incendie. Donc, que ce soit au stade de la conception, de la détection ou de la capacité d'intervention, nous avons tout mis en œuvre pour limiter le risque incendie.

→ Interventions à Lapalud, le 22 octobre 2004.

Didier Cavard. L'usine fonctionnera encore en 2040. À cette date, il est probable que les crues millénaires actuelles du Rhône seront largement dépassées ; il serait prudent de tabler sur 18 000 m³ par seconde au lieu de 13 000 à Donzère, comme les études actuelles. Par ailleurs, il faut prévoir de résister à des tornades et à des grêlons de 500 grammes.

Christian Delacroix. Par rapport à ce risque inondations, ce qui est pris en compte au niveau du calage de la hauteur de la plate-forme, c'est la crue millénaire majorée d'un coefficient de sécurité de 15 %. Donc, nous prenons la crue millénaire avec les données récentes et nous rajoutons un coefficient de sécurité de 15 %. C'est cela qui donne, puisque vous m'aviez posé la question avant la réunion, le débit indicatif au barrage de Donzère de 13 000 m³ par seconde. Vous voyez, que d'ores et déjà, par rapport aux crues millénaires, nous avons un coefficient de sécurité de 15 %.

Jean Paul Fouin. Et des grêlons de 500 grammes ? Est-ce que le toit est calculé pour supporter de pareils mitraillages ?

Frédéric Van Heems. Je ne saurais pas vous le dire, nous allons vérifier. Le bâtiment, dans les parties qui sont des parties sensibles, est prévu pour pouvoir résister à la chute d'un avion de l'aviation générale. On sait exactement ce qui se passerait, cela serait sans aucune conséquence pour l'extérieur du site. J'imagine que quelques grêlons, même importants, cela ne fera pas plus de dégâts qu'un avion de l'aviation générale.

Le changement climatique est une réalité encore à l'étude par beaucoup de scientifiques, mais de plus en plus prouvée. Il est lié, en partie en tout cas, à l'activité humaine et à l'émission de gaz à effet de serre. Je serais tenté de faire une pirouette en vous disant que pour essayer d'endiguer la problématique d'émission de gaz à effet de serre, une des solutions, pas la seule, c'est l'utilisation du nucléaire pour la production d'électricité.

3. Le développement économique et l'emploi

3.1 La transition des effectifs entre l'usine Georges Besse d'Eurodif et l'usine Georges Besse II

→ Interventions à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 17 septembre 2004.

Marcel Minez. Combien y aura-t-il d'employés dans chacune des usines Nord, Sud et éventuellement Est ? Combien d'emplois ?

Frédéric Van Heems. Pour les deux premières unités que nous prévoyons de construire, il y aurait de l'ordre de 450 emplois. Pendant quelques années, l'usine actuelle va continuer à fonctionner, avec un certain nombre d'évolutions dont nous sommes déjà en train de parler depuis plus d'un an avec les partenaires sociaux. En parallèle, le chantier emploiera de l'ordre de 300 personnes, l'usine Eurodif continuera à fonctionner et Georges Besse II commencera à monter en puissance ; puis on arrêtera Eurodif, mais son démantèlement emploiera 500 à 600 personnes pendant 7 à 8 ans. Une commission paritaire est en place depuis plus d'un an, avec nos partenaires sociaux nous envisageons tout cela ; l'évolution va se faire sur plus de 15 ans et sans plan social. Il n'y aura donc pas de plan de licenciement ou d'évolution de ce type-là.

→ Interventions à Avignon, le 6 octobre 2004.

Jean-Marc Bluy, syndicat du personnel de l'énergie atomique, CFDT du Tricastin. AREVA se positionne dans une approche de développement durable dont une des composantes est la responsabilité sociale des entreprises. Ce territoire, bassin d'activité, qui va de la Drôme au Vaucluse en passant par le Gard et l'Ardèche, a été structuré pendant plus de quarante ans par une activité nucléaire soutenue. Vous nous avez, dans un transparent, présenté un sous-titre qui nous gêne beaucoup, où il question de transition en douceur. Ce n'est pas une transition en douceur que de gérer l'avenir du Tricastin.

Nous sommes très inquiets sur le devenir à terme parce qu'on parle des 3 milliards d'euros, du milliard qui va se partager, être partagé entre les entreprises du BTP et d'autres intervenants, ces milliards-là seront dévolus à la construction de l'usine, ensuite on va gérer la décroissance de l'effectif. Quid de l'avenir ? Comment s'inscrit le projet Georges Besse II dans le devenir dynamique du bassin du Tricastin ? Notre préoccupation fondamentale est de savoir comment laisser demain, à nos enfants et à nos petits-enfants, une potentialité d'emplois à caractère technique et valorisante et pas simplement accompagner une mort annoncée avec une activité maintenue mais maintenue a minima ?

Frédéric Van Heems. Votre propos est évidemment important. L'évolution sociale de l'ensemble du site est, à nos yeux, une composante essentielle de tout ce projet. Mais, vous dites quel avenir ? Le projet Georges Besse II est vraiment l'avenir du site du Tricastin et de ce bassin d'emplois. Vous parlez de mort programmée : il n'y aurait de mort programmée que si ce projet ne se faisait pas ou, si nous ne cherchions pas à renouveler Eurodif. Cela va être l'investissement industriel le plus important en France, pour la décennie à venir. C'est bien ce renouvellement de l'activité d'enrichissement, qui va permettre, d'une manière générale, de donner une suite au site du Tricastin et de lui donner un avenir. C'est parce que l'on reste dans l'enrichissement, que l'on a besoin d'être dans la fluoration et la défluoration, que l'on a besoin des activités situées en amont ou en aval. Ce projet est le projet structurant pour l'ensemble du site et pour l'ensemble du bassin. Vous avez tout à fait raison et nous en sommes conscients, c'est une responsabilité sociale à laquelle l'ensemble de notre direction et notre présidente, Anne Lauvergeon, et l'ensemble du management de l'entreprise sont très sensibles. Grâce au projet dont nous espérons qu'il va devenir industriel, dès lors que les conditions suspensives seraient levées, il y aura un avenir pour l'ensemble du site.

3.2 La mise en place de formations professionnelles

→ Interventions à Pierrelatte, le 7 septembre 2004.

Serge Richard, adhérent au syndicat CFE-CGC. En ce qui concerne la centrifugation, les compétences sont faibles. Chacun sait qu'il va falloir en acquérir de nouvelles, tant pour la mise en œuvre et la réalisation du chantier que pour l'exploitation de la future usine. Avez-vous déjà commencé à réfléchir à l'acquisition de cette compétence ? Avez-vous un plan d'adaptation des effectifs de façon à éviter de gros drames lors du passage d'une usine à l'autre ?

Frédéric Van Heems. Une des raisons pour lesquelles, très logiquement, nous avons décidé de réaliser ce projet sur le site du Tricastin, c'est qu'il y a ici des compétences. Ces compétences vont continuer à être utiles. Pour le cœur du procédé, il va falloir, en effet, en acquérir de nouvelles. Nous avons, d'ores et déjà, prévu avec ETC, la filiale d'Urenco, la manière dont nous formerions progressivement nos salariés à ces nouveaux métiers.

Sur les problématiques de formation et de compétences, nous sommes en pleine réflexion. En relation avec les partenaires sociaux, des plans de formations sont en train d'être organisés. En ce qui concerne l'ajustement des effectifs, il en est de même. Vous l'avez vu, cette opération qui est vraiment l'avenir de l'ensemble du site du Tricastin, va se faire progressivement sur plus de 15 ans.

Nous sommes donc, depuis plus de 18 mois, en discussion avec les représentants du personnel et les partenaires sociaux du site pour gérer ces évolutions de manière progressive, sans qu'il y ait besoin de plan social.

Christian Delacroix. Sur la formation, je voudrais revenir à l'expérience que l'on a eu au démarrage de l'usine Georges Besse II et qui va être analogue sur la future usine. Pendant les phases d'essais, de mise en service des installations, nous avons fait venir suffisamment tôt les futurs exploitants dans des périodes d'essais. Quand on parle d'essais, c'est-à-dire les essais d'automatismes, les essais à blanc, puis les essais sous UF₆, cela va permettre aux futurs salariés de progressivement apprendre à exploiter cette future usine. Cela va se faire au cours des phases d'essais et, c'est important à souligner, le transfert des salariés aura lieu en amont des phases d'exploitation.

→ Interventions à Avignon, le 6 octobre 2004

Robert Teyssier, chambre de commerce et d'industrie d'Avignon. On s'aperçoit que ces travaux sont des travaux très importants, sur des durées longues. Comment alors intégrer les entreprises départementales et régionales dans cette réalisation ? Nous avons des écoles de formation de jeunes dans tous les domaines, dans tous les secteurs, gros œuvre, électriciens, etc., qui regroupent près de 2000 jeunes venant d'Avignon ou des départements voisins. Je pense qu'il y a une réflexion à mener ensemble, avant que les appels d'offres ne soient lancés. Si on ne le fait pas, ce sera certainement une procédure européenne qui sera mise en place. Ce serait un peu dommage que les entreprises départementales ou régionales ne soient pas associées, au moins pour certains lots, à la réalisation de ce projet.

Frédéric Van Heems. C'est bien évidemment une dimension très importante du projet sur laquelle nous travaillons. Le chantier représente à peu près 100 millions d'euros par an sur 10 ans. Nous sommes en train de travailler sur les appels d'offres qui seraient lancés pour tous les lots, génie civil, électricité, climatisation... Nous avons déjà rencontré un certain nombre de chambres de commerce, de représentants d'entreprises locales. Nous ferons des appels d'offre tout à fait transparents sur les différents lots. Alors, pour être tout à fait transparents, il est évident que du fait de l'ampleur et de la longueur du projet, nous ferons appel, en tout cas sur des lots importants comme le génie civil, plutôt à des grandes entreprises, étant donné que c'est un chantier qui va durer 10 ou 15 ans. Ce n'est pas un chantier très compliqué techniquement. Comme on l'a évoqué, il n'y a pas d'innovation, on va reproduire ce qui a été fait en Grande-Bretagne, en Allemagne et aux Pays-Bas. La vallée du Rhône étant sismique, il y a des données parasismiques à prendre en compte. Sur le génie civil, il y a des points particuliers, de ce type-là, à prendre en compte. D'une manière générale, nous serons obligés de faire appel à de grandes entreprises.

Mais, vous le savez, les grandes entreprises sous-traitent et les sous-traitants sous traitent eux-mêmes et, *in fine*, pour des raisons économiques évidentes, il y a une part de sous-traitance très importante auprès des petites ou moyennes entreprises locales, parce que la main-d'oeuvre est sur place. Je ne peux pas vous donner des chiffres parce que les appels d'offres n'ont pas eu lieu, mais bien évidemment, une bonne partie des 100 millions d'euros devrait revenir directement ou indirectement à des entreprises locales.

Vous avez évoqué la dimension formation, c'est une dimension très importante : une des nombreuses raisons pour lesquelles nous faisons l'usine Georges Besse II sur le site du Tricastin, c'est qu'il y a des compétences en aval et en amont de l'enrichissement. Des compétences, dans l'enrichissement. Même si ce ne sera pas le même procédé qui sera utilisé, il s'agit pour la diffusion gazeuse aujourd'hui, ou pour la centrifugation demain, du même produit l'UF₆, l'hexafluorure d'uranium. Des compétences nouvelles vont devoir apparaître. On fera principalement appel à du personnel qui a exploité l'usine lors du chantier de démantèlement. Mais, que ce soit pour le montage des centrifugeuses ou pour le chantier, il y aura certainement du travail en commun à faire, pour voir comment les entreprises directement impliquées, sous-traitantes, ou sous-traitantes des sous-traitants peuvent utiliser les filières de formation qui ont été et vont être développées localement.

3.3 Les emplois liés au chantier

→ Interventions à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 17 septembre 2004.

Claude Gerfaud, maire de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Lors de la construction de la centrale nucléaire ou d'Eurodif une large part des travaux étaient réservée à nos entreprises locales. Est-ce que vous pensez que ce sera le cas ou que l'on peut avoir des conventions pour aller dans ce sens ?

Frédéric Van Heems. En matière de sous-traitance, c'est un chantier long, pas très compliqué mais d'une ampleur importante. On va plutôt faire appel à de grandes entreprises à travers des appels d'offres tout à fait transparents, parce qu'en matière de génie civil, il faut que nous soyons certains d'avoir des entreprises capables de nous suivre pendant 5 à 10 ans, capables de gérer les problèmes parasismiques, capables de couler une dalle d'un coup, etc. Nous sommes obligés de faire appel à de grandes entreprises. Maintenant, vous savez très bien que les grandes entreprises sous-traitent et que leurs sous-traitants sous-traitent à leur tour et, *in fine*, pour toutes ces raisons économiques il y a toujours intérêt à avoir des sous-traitants locaux parce qu'il y a la proximité du personnel, parce qu'il y a les compétences, parce qu'il y a de nombreuses entreprises qui sont déjà aujourd'hui sous-traitants de l'usine. Nous considérons qu'il y aura, mais nous ne sommes pas capables de le chiffrer parce qu'on n'a pas fait les appels d'offres en avance, indirectement par le biais de cette sous-traitance directe ou indirecte, un effet très important sur les entreprises de la région.

→ Interventions à Bourg-Saint-Andéol, le 29 septembre 2004.

Michel Bouchon, représentant des syndicats nucléaires CFDT. On considère à la CDFT que cet investissement, bien que nécessaire, sera insuffisant. Premièrement, pour compenser les pertes d'emplois nombreuses depuis plusieurs années sur ce site et deuxièmement par le fait qu'Eurodif s'arrêtera. Ça sera également insuffisant pour compenser les pertes de revenus des collectivités locales et départementales provenant de la taxe professionnelle, avec les incidences économiques qui en découlent. En général, les taxes professionnelles servent à des aménagements, dans les communes situées à proximité du site du Tricastin. Cela risque de poser des problèmes sérieux, notamment pour les entreprises spécialisées dans la sous-traitance.

Cela veut dire que, globalement au-delà de cet investissement, qui est une bonne chose, je tiens à le souligner, il faudra s'occuper globalement d'une ré-industrialisation plus globale du bassin du Tricastin.

Frédéric Van Heems. Sur le plan social, c'est justement grâce à cet investissement, si on est amené à le faire, que l'ensemble du bassin du Tricastin va pouvoir effectivement continuer à vivre sur ses différentes activités. Sur un plan social, ce ne sera peut-être plus 8 000 emplois directs ou indirects, ce sera quelques centaines de moins.

Notre activité se situe sur des marchés compétitifs, avec la mine, la chimie, l'enrichissement, la fabrication de combustibles. Sur chacun des secteurs du marché, nous sommes dans des compétitions mondiales et acharnées avec des Russes, des Japonais, des Américains et des Européens. Il faut se battre pour garder les parts de marché. Et, comme la productivité augmente, comme les technologies s'améliorent et deviennent plus efficaces, il faut être capable de suivre et de vendre nos services d'enrichissement à un prix compétitif. Mais, les retombées sociales sont quand même extrêmement positives puisque cela donne un avenir à l'ensemble du site. De la même manière, en matière de taxe professionnelle, quel que soit l'avenir, cela reste des sommes importantes. On espère qu'elles diminueront un peu et qu'elles seront peut-être mieux réparties, mais cela reste des sommes très importantes.

Il y a de la sous-traitance aujourd'hui, à Eurodif comme sur toutes les autres unités qui sont sur le site du Tricastin. Cela va continuer. Est-ce que ce sera exactement le même niveau ? Est-ce que ce sera exactement les mêmes types de sous-traitance ? Il y a beaucoup de critères qui ne sont pas encore totalement définis. Il y aura, bien entendu, toujours de la sous-traitance, et en plus, une sous-traitance supplémentaire pendant les 10 à 15 ans de chantier. C'est un chantier, qui n'est pas complexe technologiquement. Ce n'est pas de l'innovation ; ce n'est pas comme à la Hague ou à Mélox. Il s'agit d'un projet industriel. On va refaire ce qui a été fait en Grande-Bretagne, en Allemagne, aux Pays-Bas, depuis 20 ans ou 30 ans. On sait exactement ce que l'on va faire. Mais c'est quand même du génie civil important, il y a des aspects parasismiques délicats.

On va donc plutôt, du fait de la durée et d'un certain nombre d'aspects un peu compliqués, faire appel à des grandes entreprises nationales. Pour être certains d'avoir en face de nous des partenaires solides, notamment dans la durée. Mais, vous le savez, les grandes entreprises sous-traitent et leurs sous-traitants sous-traitent. Ces sous-traitants sont souvent des entreprises locales, qui ont leur main d'œuvre localement. Ce sont souvent déjà des gens qui connaissent le secteur et des entreprises présentes sur le site. Dans les 100 millions d'euros par an de dépenses de chantier que l'on a évoqué tout à l'heure, il va y avoir un montant que nous ne connaissons pas aujourd'hui parce qu'on n'a pas encore fait les appels d'offres, mais qui sera très significatif et permettra des retombées économiques pour la sous-traitance locale.

Pour répondre à votre première question, ETC fabrique les centrifugeuses, et ETC monte les centrifugeuses. La fabrication des centrifugeuses est faite aujourd'hui dans des usines situées essentiellement aux Pays-bas et en Allemagne. Pour les centrifugeuses que nous envisageons d'acheter, nous avons déjà signé les contrats. Elles seront effectivement construites dans ces usines en Allemagne et aux Pays-Bas. Par contre, le montage des centrifugeuses se fera sur le site. Donc, il va y avoir une antenne, pendant 10 ans ou 15 ans, d'ETC - ce que l'on appelle le CAB, le Centrifuge Assembly Building, l'unité d'assemblage des centrifugeuses. Elles vont arriver en pièces détachées et seront assemblées puis montées par ETC sur le site.

Nous répondons donc, d'une certaine manière, positivement à la question que vous posez. Il va y avoir une unité d'ETC sur le site. Par contre, la construction des pièces des centrifugeuses se fera dans les usines existantes en Allemagne et aux Pays-Bas.

3.4 L'emploi lié à la maintenance et à la sous-traitance

→ Interventions à Pierrelatte, le 7 septembre 2004.

Christian Favario. Eurodif, aujourd'hui, c'est à peu près 1 100 personnes ; on a vu qu'à terme, la main d'œuvre directe ce sera 450 personnes. Parallèlement, on dit que la maintenance est quelque chose de négligeable mais cette maintenance pour les retombées régionales, c'est important. Est-ce qu'on sait faire le bilan de la main d'œuvre directe mais aussi de la main d'œuvre induite dans les deux process à terme ?

Frédéric Van Heems. C'est quelque chose sur lequel nous avons passé beaucoup de temps, que ce soit nous-mêmes ou avec les partenaires sociaux. Nous avons créé, il y a maintenant 18 mois une commission paritaire avec les différentes organisations syndicales pour regarder ensemble, comment les problèmes d'emplois seront gérés dans les années qui viennent. Le site du Tricastin représente aujourd'hui environ 4 000 emplois directs. En comptant toutes les sous-traitances directes ou indirectes, cela représente 4 000 emplois de plus, donc 8 000 en tout. L'activité d'enrichissement emploie aujourd'hui 1 100 personnes qui travaillent à Eurodif, dont plus de 400 personnes qui travaillent à la maintenance. Avec la technologie de centrifugation, il n'y aura quasiment plus de maintenance sur le cœur du procédé. Nous sommes en train de réfléchir, avec les organisations syndicales, à l'acquisition des compétences nécessaires sur le procédé de centrifugation, à l'évolution des carrières des uns et des autres, en tenant compte du fait qu'il n'y aura plus de maintenance. Il y aura, par contre, d'autres compétences à acquérir. L'ensemble de l'opération, que ce soit le passage d'une usine à l'autre, le démantèlement, le chantier, avec les sous-traitances en exploitation, les sous-traitances pendant la construction, ces phases différentes s'étalent sur plus de 15 ans, de 2005 à 2020. C'est quelque chose qui va se faire sans conséquence en termes de plan social. Cela va se faire petit à petit, au fil de l'eau et donc sans plan social.

Bien que nous soyons en train de terminer les études techniques sur la construction de l'usine et que nous n'ayons pas encore la connaissance exacte de la manière dont elle sera exploitée, nous considérons qu'il va continuer à y avoir une sous-traitance importante, que ce soit pendant la phase de chantier qui s'étalera sur plus de 10 ans, ou que ce soit pendant la phase de démantèlement, ou encore que ce soit en exploitation.

3.5 Le futur statut juridique des salariés

→ Interventions à Pont-Saint-Esprit, le 30 septembre 2004.

Françoise Pieri. Les deux unités Georges Besse II sont prévues sur COGEMA et sur Eurodif. Quel sera le statut des salariés sur Georges Besse II, s'agit-il d'un établissement COGEMA ?

Frédéric Van Heems. La localisation, c'est évidemment un sujet très important pour les salariés. Le statut des salariés est indépendant, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous envisageons, comme vous l'avez vu, de mettre une unité au Nord sur Pierrelatte, sur un terrain appartenant à COGEMA et une unité au Sud, sur Bollène, sur un terrain, appartenant à Eurodif mais vendu par Eurodif à COGEMA. En tout état de cause, quelle que soit l'implantation de l'usine, c'est indépendant du statut. Alors quel sera le statut ? Ce sera le statut prévu dans la société SET, que nous sommes en train de créer. SET, pour société d'enrichissement du Tricastin, filiale à 100 % de COGEMA. Cette société va être créée prochainement pour porter l'exploitation future. Elle sera le futur employeur de tous les personnels qui seront amenés, dans les années à venir, à travailler dans l'usine Georges Besse II. Ce statut n'est pas encore défini aujourd'hui, il donnera lieu bien entendu en temps voulu, à toutes les discussions nécessaires avec les partenaires sociaux.

4. La fiscalité locale et la répartition des ressources des collectivités territoriales

→ Interventions à Pierrelatte, le 7 septembre 2004.

Michel Aproyan, maire des Granges-Gontardes et salarié du groupe AREVA. Nous nous inquiétons, nous petite commune, sur le devenir de l'écrêtement actuellement mis en place par l'usine Eurodif, qui apporte une certaine contribution aux petites communes. Est-ce que l'installation des différentes unités dans des régions différentes, des départements différents, peut apporter des différences au niveau de l'écrêtement de la taxe professionnelle ? Avez-vous déjà travaillé sur le sujet ou pas ? Où peut-on avoir ce genre de réponses ?

Frédéric Van Heems. La fiscalité locale, c'est bien sûr un sujet que nous étudions depuis longtemps, je conçois bien aisément que ce soit un sujet important pour vous qui avez des responsabilités locales et certainement pour beaucoup de gens dans la salle. Nous sommes un contribuable, vous êtes d'ailleurs aussi, sans doute, des contribuables. Donc, comme vous, nous recevons une feuille d'impôts. Par exemple pour la taxe professionnelle. Et nous sommes des bons contribuables, donc généralement nous payons au moment où il faut payer, "rubi sur l'ongle" et des montants très importants. Aujourd'hui, pour Eurodif, nous payons de l'ordre de 35 millions d'euros de taxe professionnelle par an.

Nous ne sommes pas responsables de la manière dont la taxe professionnelle est répartie. Nous sommes, par contre, conscients de nos responsabilités. C'est quelque chose d'important pour l'ensemble des communes et pour vous tous. Dans les années qui viennent, nous espérons que le montant global de la fiscalité, étant donné le type d'investissement que cela représente, 3 milliards d'euros financés par AREVA, sera amené à diminuer. Nous ne demandons pas qu'elle disparaisse ou qu'elle soit divisée par dix, nous sommes conscients de nos responsabilités sur le sujet, mais nous souhaiterions qu'elle diminue. En termes de répartition, nous ne sommes pas les décideurs. C'est véritablement aux élus, aux administrations concernées, à ceux qui font la loi de prendre les décisions qu'il faudra pour que cette répartition soit la plus intelligente entre les différentes communes et dans le temps.

→ Interventions à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 17 septembre 2004.

Maryannick Garin, maire de Clansayes, vice-président du SIVOM en charge de l'intercommunalité. Une motion a été signée par les maires des 10 communes du canton de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Cette motion se prononce en faveur de la réalisation de l'usine d'enrichissement Georges Besse II. Les maires, dans cette motion, soulignent que les règles de répartition actuelles de la taxe professionnelle d'Eurodif sont garantes d'un équilibre et d'une solidarité territoriale et demandent donc que ce principe soit préservé dans le projet Georges Besse II. C'est ce qui est écrit dans la motion dont vous serez destinataires ainsi que les services de l'Etat et les conseils généraux. Connaissant les différents montants des taxes professionnelles qui sont pratiqués sur le site du Tricastin. AREVA, dans ces études, a certainement retenu le critère de la taxe professionnelle, nous souhaiterions connaître le montant prévisionnel de cette taxe ?

Frédéric Van Heems. Nous avons évidemment étudié les aspects de la fiscalité locale, de la taxe professionnelle et de la taxe foncière, lors de nos études. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, pour les décisions d'implantation entre Pierrelatte, Bollène et Saint-Paul-Trois-Châteaux, ce sont les critères techniques qui ont été pris en compte. Nous avons regardé la fiscalité locale mais ce n'est pas parce que la fiscalité locale est plus intéressante à un endroit qu'à un autre que l'on peut se passer de telle ou telle installation indispensable au fonctionnement d'Eurodif. C'est un problème d'emplacement libre ou d'emplacement libérable à temps pour que l'on puisse faire le chantier.

La fiscalité locale n'a donc pas été un critère important dans le choix des implantations. Quant au montant prévisionnel, nous ne le connaissons pas, car aujourd'hui nous raisonnons à fiscalité constante, à répartition constante. Or, nous pensons que la fiscalité ne va pas être constante et nous n'avons pas pris sur la répartition. Le Président de la République a annoncé une réforme de la taxe professionnelle ; nous ne savons pas comment elle va trouver son application. Par ailleurs, comme vous venez de l'évoquer, nous pensons qu'il y aurait probablement intérêt, pour pérenniser une répartition entre les uns et les autres, et géographiquement et dans le temps, à ce qu'il y ait des discussions entre les différentes personnes concernées, les administrations concernées, voire la représentation nationale, puisque dans un certain nombre de cas c'est la loi qui décide.

Jean Mouton, ancien maire de Pierrelatte et ancien président du conseil général de la Drôme. J'ai tenu, au cours du débat public, à apporter un témoignage. Un témoignage, car je crois que j'ai été un spectateur ou du moins un complice privilégié du nucléaire, sur le site du Tricastin puisque je dirai très modestement que j'ai participé avec les Tricastins aux trente glorieuses du nucléaire dans notre région. Je dois dire que cette énergie nous a beaucoup apporté.

Avant 1962, Saint-Paul-Trois-Châteaux et Pierrelatte étaient des communes semi rurales, semi urbaines mais, je crois pouvoir dire que nous étions heureux. Le nucléaire est arrivé et nous n'avons pas perdu à ce bonheur puisque nous avons continué à être heureux. Avec des paramètres un peu différents, une population qui a été multipliée par 3 ou par 4, et un nombre d'emplois créés fort important. A un moment, il y a eu sur le site, entre les emplois directs et indirects, plus de 10 000 salariés. Il y a eu une activité de haute technologie véhiculant une image intéressante pour cette région du Tricastin. Cette activité a engendré des recettes fiscales importantes pour nos communes, d'abord recettes fiscales sur la ville de Pierrelatte puisqu'au début, le site du Tricastin ne concernait pratiquement que la commune de Pierrelatte. Il y avait Comurhex à Saint-Paul-Trois-Châteaux et Cogema et le CEA sur Pierrelatte. En 1974, les communes de Bollène et de Saint-Paul-Trois-Châteaux ont participé de manière forte à ces ressources fiscales. Le nucléaire a créé une situation de non retour et il est bien certain que si demain le nucléaire continuait la récession que nous connaissons aujourd'hui, nos communes seraient, tant au niveau de l'activité, qu'au niveau de l'emploi, qu'au niveau des ressources, dans des situations dramatiques. Nous souhaitons que l'énergie nucléaire continue ses activités dans notre région. Mais il y aura tout de même, malgré Georges Besse II, des problèmes. Il suffit de mesurer le temps nécessaire à la construction des unités 1, 2, et 3 pour le comprendre. Des communes vont perdre des ressources, et je pense en particulier aux communes de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Pierrelatte. J'ai la crainte que l'on n'ait pas la continuité entre les ressources avec un laps de temps qui pourrait se passer entre les années 2015 ou 2020. Il se pourrait qu'il y ait de graves problèmes. Je voudrais dire aux maires qu'il est temps de se mettre en intercommunalité, seule condition pour supporter les pertes qui peuvent arriver soit à Saint-Paul-Trois-Châteaux soit à Pierrelatte, puisque que vous savez que quand on est en intercommunalité on garde les ressources du jour du mariage ce qui veut dire que si nous nous marions demain, Saint-Paul-Trois-Châteaux ou Pierrelatte garderont les ressources que ces communes avaient, ont actuellement, et en plus les autres communes des deux cantons profiteraient justement de ce que nous appelions cette manne nucléaire qui je dois dire a un peu fondu ces derniers temps. Je souhaite que l'unité 3 soit mise en service vers 2020, à ce moment là, les trois communes seraient intéressées par Georges Besse II.



5. Autres thèmes évoqués au cours du débat

5.1 La distribution des eaux chaudes à Pierrelatte

→ Interventions à Pierrelatte, le 7 septembre 2004.

Un intervenant. L'usine Georges Besse II produirait moins de chaleur, donc moins de refroidissement, 70 hectares de serres à Pierrelatte sont chauffés par les eaux chaudes d'Eurodif ainsi que des bâtiments administratifs et des locaux d'habitation. Comment va faire la commune s'il y a moins d'eau chaude ?

Frédéric Van Heems. Vous oubliez quelque chose d'important, je crois, c'est la Ferme aux Crocodiles. Effectivement, avec la technologie de centrifugation, nous n'aurons plus du tout le même besoin en refroidissement. On ne prélèvera donc plus du tout d'eau dans le canal. On nous pose souvent la question de savoir ce que vont devenir les deux tours réfrigérantes que chacun voit de chez lui. En fait, ces deux tours, nous n'en aurons plus besoin pour l'usine Georges Besse II. Actuellement plusieurs solutions de réutilisation sont à l'étude. Ces solutions de réutilisation pourraient apporter une réponse à votre question.

Aujourd'hui, l'eau chaude liée au refroidissement est vendue au Syndicat Mixte d'Aménagement Rural de la Drôme (SMARD). Celui-ci répartit ensuite l'eau chaude vers un certain nombre d'utilisateurs dans le domaine agricole, la Ferme aux Crocodiles ou pour chauffer des bâtiments. Les conditions dans lesquelles le SMARD re-répartit, nous ne les connaissons pas ; nous avons un contrat avec eux, qui prévoit sur quelques années la livraison d'eau chaude. Ils sont donc parfaitement au courant de la situation, et du fait qu'à l'horizon 2012 - 2013, il va falloir trouver des solutions de remplacement. Nous les avons poussés à entamer les réflexions. Nous sommes prêts à les accompagner mais tout cela c'est à l'horizon 2012 - 2015, je pense que d'ici là, les uns et les autres auront contribué à trouver les solutions nécessaires.

→ Interventions à Bourg-Saint-Andéol, le 29 septembre 2004.

Jean Vignon, retraité Cogema. J'ai participé à l'aventure industrielle des 30 dernières années. J'avais plusieurs questions, mais je crois que vous y avez répondu. Il en reste une, que deviendront tous les équipements utilisant actuellement l'eau de refroidissement. C'est-à-dire toutes les eaux, les serres, le chauffage urbain, les crocodiles ?

Frédéric Van Heems. Aujourd'hui, du fait de la technologie de diffusion gazeuse qui a besoin de beaucoup de refroidissement, il y a de l'eau que nous proposons à un certain nombre d'organismes, qui la vendent à des bâtiments municipaux qui sont chauffés avec elle, à la ferme aux crocodiles, à des activités agricoles. Nous ne faisons donc que fournir des entreprises, qui elles-mêmes revendent cette eau à ces différentes activités. Nous avons un contrat de fourniture sur des périodes de 3 à 4 ans. Ils savent donc parfaitement, puisqu'on leur a indiqué, qu'à l'horizon 2012 - 2013, on arrêtera Eurodif. Ils ont d'autres solutions, ils ont déjà d'autres fournisseurs potentiels, notamment des installations de gaz. Ils ont plusieurs solutions à l'étude. On les accompagnera dans ces études, bien entendu, mais tout cela, c'est à horizon de plus de dix ans. Je pense qu'ils trouveront des solutions pour que les crocodiles et les autres activités puissent continuer.

5.2 Une certaine confusion entre les projets ITER, EPR et Georges Besse II

→ Interventions à Pierrelatte, le 7 septembre 2004.

Élisabeth Mejean, Pierrelatte. J'entends parler de l'EPR, de Georges Besse II, ces deux ensembles ont-ils un point commun ? Quelles différences y a-t-il ?

Frédéric Van Heems. Il y a une différence très importante. L'EPR est un réacteur qui permet à un électricien de produire de l'électricité. L'usine Georges Besse II est une usine d'enrichissement, qui fait uniquement l'enrichissement en uranium 235 et va permettre ensuite de fabriquer du combustible nucléaire, que nous vendons aux électriciens pour qu'ils le mettent dans le cœur de leurs réacteurs et puissent produire de l'électricité.

Concernant l'EPR et les liens avec le projet, il n'y en a strictement aucun. Comme je l'indiquais tout à l'heure, le projet Georges Besse II s'inscrit dans la continuité de l'usine Georges Besse actuelle, c'est un projet s'adressant aux parcs de réacteurs actuels. C'est totalement indépendant du fait qu'il y ait EPR ou pas. Par contre, l'EPR utilisera du combustible qui a besoin d'uranium enrichi. L'EPR, si un jour EPR il y a, sera également utilisateur de technologies d'enrichissement de l'uranium.



Chapitre IV - Annexes

1. Les contributions d'acteurs

2.1 Contribution de la CGT, reçue le 6 octobre



Une délégation de la CGT composée de MM. F. Manté Union Départementale Drôme, D. Roques administrateur salarié Eurodif-pro, L. Méo délégué syndical groupe, A. Roumier Mines-Energie Secteur Energie Atomique et Union des syndicats CGT du Groupe AREVA a été reçue par la commission de pilotage du débat public du projet GB2.

Déclaration de la CGT lors de son audition par les représentants de la Commission nationale des débats publics, le 30 septembre 2004, à propos de la réalisation de l'usine d'enrichissement de l'uranium Georges Besse 2.

Cette déclaration sera complétée d'un memorandum et des questions auxquelles la CGT attend des réponses et souhaite voir portées dans le débat.

La CGT approuve la décision de réalisation d'une nouvelle usine d'enrichissement de l'Uranium sur le site du Tricastin par le Groupe AREVA, en vue de remplacer progressivement l'actuelle usine Eurodif.

Cette décision place notre pays en situation de répondre aux besoins nationaux et internationaux pour l'avenir. Le nucléaire a toute sa place dans la production énergétique de notre pays et est appelé à croître à travers le monde pour répondre aux besoins de l'humanité, dans un contexte de raréfaction des ressources fossiles, de croissance des besoins en énergie. L'objectif d'en finir avec la misère d'ici la moitié du siècle impose une croissance soutenue des moyens de production énergétiques, partout à travers le monde. La place du nucléaire devient à cet égard incontournable, mais aussi pour répondre à la déréglementation du climat.

La nouvelle usine à l'égard de ces enjeux est donc elle aussi incontournable.

La décision française est donc opportune, elle montre la possibilité de coopérations internationales entre groupes, qui devrait être la règle pour toutes les activités humaines. Nous remarquons à l'occasion, combien sont grands les risques pour notre recherche, de voir se pratiquer des impasses technologiques et des renoncements. En effet, la France a renoncé, il y a une vingtaine d'année à poursuivre son propre programme de recherches sur le procédé de l'ultracentrifugation adopté aujourd'hui. Maintenant que le choix a été effectué pour cette technologie, nous demandons que la recherche soit poursuivie sur cette dernière, dans les domaines de la non-prolifération et vers d'autres voies encore plus économiques et sûres pour l'enrichissement de l'uranium. L'acquisition partagée d'une licence auprès d'un concurrent étranger souligne l'importance de disposer de moyens et d'outils de recherches nationaux, capables, y compris dans le cadre de coopérations internationales, de répondre aux défis posés à l'humanité.

Nous approuvons aussi la décision de maintenir l'activité sur le bassin de Pierrelatte pour l'activité d'enrichissement, cela s'inscrit dans l'intérêt du développement durable régional. Cette permanence régionale doit correspondre à un maintien significatif de l'emploi, des ressources financières dans la région. La CGT plaide pour un développement durable dont les retombées bénéfiques continueront de toucher les trois régions administratives voisines et imbriquées.

À cette fin, la mutation industrielle en œuvre ne doit, selon nous, pas être le prétexte d'une régression dans les conditions sociales, de travail et économiques des salariés. La richesse tirée du travail des salariés, compte tenu de l'évolution du marché, est appelée à croître. La redistribution de cette dernière ne doit selon nous que croître. Nous insistons pour que persiste et s'améliore au profit des salariés la politique sociale qui a permis l'existence d'un nucléaire sûr et responsable. Les capacités nominales annoncées (11 000 d'UTS) le permettent. L'intérêt des salariés issus de l'actuelle Eurodif et de ceux appelés à intégrer cette nouvelle unité de production doit être garanti par une convention unique de haut niveau. Le champ nucléaire et celui de l'énergie en général doivent relever d'un véritable statut, garant des droits, des rémunérations et des conditions de travail.

S'agissant du chantier lui-même, précurseur de ce que seront les conditions d'exploitation ultérieures, la CGT attend que celui-ci se déroule dans les meilleures conditions sociales et techniques. Nous exigeons une négociation préalable en vue d'un accord de grand chantier impliquant toutes les parties. Cet accord précisera la représentation des salariés, la mise en œuvre des CHSCT, les seuils minimaux salariaux et les horaires collectifs.

2.2 Contribution de la CFDT, reçue le 20 octobre



Pour la CFDT, les ressources humaines et technologiques existent sur le bassin d'emploi du Tricastin :

- Dans le domaine de la chimie, grâce à une main d'œuvre hautement qualifiée dont les compétences sont transférables dans les domaines de l'environnement, de l'agro-alimentaire, des matériaux du futur...
- Dans les domaines de l'énergie, des nouvelles technologies, du soutien technique, du développement durable...

La CFDT demande un diagnostic complet sur les compétences et les possibilités foncières du site.

De plus,

- Les salariés possèdent une forte culture de sûreté et de confidentialité industrielle
- Le site bénéficie d'une situation géographique privilégiée, au carrefour de trois régions, sur un axe majeur d'infrastructures routières, fluviales et ferroviaires.
- Nous devons mettre à profit l'arrivée des travaux de GB2 sur ce site, pour mettre en place un pôle d'excellence en matière de formation.

Nous demandons la création d'un comité de ré-industrialisation du bassin du TRICASTIN avec les partenaires sociaux locaux, les chambres de commerce et d'industrie, les régions, les départements et communes alentours ainsi que les conseils économiques et sociaux.

AREVA, de par sa responsabilité, doit permettre à des sociétés, l'accès à son site pour d'autres types d'activités (hors nucléaire), en profitant du classement de celui-ci en zone SEVESO 2 et de la faible densité de population aux alentours (afin de ne pas reproduire des catastrophes du type AZF ou autres).

La construction de GB2 ne doit pas masquer la perte constante des emplois sur le site du TRICASTIN depuis des années. Toutes ces suppressions d'emplois, les baisses de taxes professionnelles ainsi que la diminution de la sous-traitance liée aux activités du site, impactent à terme le tissu économique et social du bassin du TRICASTIN.

- FBFC : suppression de 200 emplois due au transfert de l'activité sur ROMANS.
- COGEMA : suppression de 400 emplois liée à l'arrêt des activités militaires.
- CEA : suppression de 400 emplois et disparition totale de celui-ci sur PIERRELATTE à l'horizon 2007, ce qui entraîne la perte du potentiel R&D sur le site.
- COMURHEX : suppression de 80 emplois liée aux améliorations de productivité.
- SOCATRI : suppression de 140 emplois liée à l'arrêt de l'unité de traitement de surface.
- Eurodif : suppression de 700 emplois à l'arrêt de GB1.

La CFDT émet des doutes sur les 450 emplois prévus sur GB2 à l'horizon 2012, du fait de la mise en service d'une seule unité à cette date.

Contrairement à ce qui nous a été annoncé, les trois milliards d'euros ne seront pas intégralement investis sur le site, essentiellement du fait du rachat du procédé Urenco, la CFDT estime à un milliard d'euros la somme réellement investie sur le bassin du TRICASTIN.

Par ailleurs la CFDT s'interroge sur les points suivants :

- Utilisera-t-on de l'uranium de retraitement sur Georges Besse II.
- Dans la technique que nous allons acquérir, possèderons nous des capacités d'évolution de celle-ci.
- Qui alimente GB2 en UF₆, la vétusté de COMURHEX remet elle en cause cet approvisionnement par le bassin du Tricastin.
- Combien d'usines sont prévues sur le site.
- Quel organisme contrôlera GB2.

2.3 Contribution d'Atout Tricastin, reçue le 22 octobre



ATOOUT TRICASTIN
Club d'entreprises

POURQUOI UNE CONTRIBUTION ATOOUT - TRICASTIN ?

Atout - Tricastin, club d'Entreprises du Bassin du Tricastin, se permet d'être légitimement un des acteurs-partenaires du projet Georges Besse II.

Cette opération pourra être soit une opportunité soit une source de difficultés.

La synthèse qui suit présente d'abord le cadre géographique et économique et ensuite quelques pistes de réflexions et d'actions.

1 - PRÉSENTATION D'ATOOUT-TRICASTIN

Atout - Tricastin est un club qui regroupe une cinquantaine d'entreprises et 1 500 personnes, hors grands donneurs d'ordre (AREVA, EDF), sur le bassin d'emploi du Tricastin et plus particulièrement sur les cantons de Saint-Paul-Trois-Châteaux et Pierrelatte.

Son but premier est de permettre aux chefs d'entreprises de se réunir pour échanger sur la vie de leurs sociétés, leurs développements, le cadre économique dans lequel ils évoluent...

Le club assure également une représentation auprès des organisations institutionnelles ou non, locales, départementales et régionales.

Il a fêté au début de l'année 2004 son dixième anniversaire.

À cette occasion, ses membres ont organisé la venue du Ministre des p.m.e, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales. Renaud Dutreil avait en charge cette mission. Il est intervenu dans le cadre d'un colloque sur la Formation et l'Emploi organisé à l'Université du Vin de Suze-la-Rousse.

Nos adhérents, dont 80 % travaillent pour le Nucléaire connaissent bien ce milieu qui assure dans le cadre de la sous-traitance une part non négligeable de leur activité.

2 - PROBLÉMATIQUE POSÉE

La construction de l'usine d'enrichissement Georges Besse 2 interviendra dans un contexte d'emploi où se superposent plusieurs éléments.

À savoir :

- besoins de main d'œuvre qualifiée,
- superposition d'effets nationaux à des effets locaux,
- départs en retraite liés au "baby-boom",
- pénurie de main-d'œuvre manuelle.

Notre objectif est de :

- **étudier la mise en place d'un observatoire de l'emploi local et un label "Grand Chantier",**
- **recenser les besoins et les formations nécessaires,**
- **organiser la mise en place de ces formations,**
- **assurer la liaison avec l'ensemble des acteurs concernés,**
- **permettre le reclassement du personnel qualifié dans les entreprises du Bassin du Tricastin.**

3- PHOTOGRAPHIE DU TERRITOIRE - Définition et limites géographiques du Territoire

Quelques chiffres dimensionnants du Territoire

Approche générale du territoire

- Nombre d'habitants : environ 100 000
- Nombre d'actifs : 50 000
- Taux de chômage : 10 %

Secteur du BTP

- Nombre d'emplois départements au 26/07 : 16 000
- Nombre d'entreprises : 4000 dont près de 3000 TPE ou société unipersonnelle
- Structure par âge de la population : plus de 20 % de cette population a 50 ans et +.
- Graphe des logements neufs commencés (en milliers de m²) : depuis 1999, forte reprise des mises en chantier. Traduction par un appel à la main-d'oeuvre important et place ces métiers en tension sur le marché de l'emploi.

Secteur de la métallurgie

La photographie du secteur est similaire à celle donnée pour le secteur du BTP.

Particularités du Territoire

- 1- La culture du “nucléaire” de l'ensemble du bassin d'emploi se traduit par un nombre important de personnes détentrice d'habilitations spécifiques à ce secteur et un besoin de formation pour le renouvellement et les nouveaux venus.
- 2- La qualification des entreprises pour la même raison est élevée.

4- NOS ATTENTES

Le chantier GB2 par son ampleur et sa durée peut être :

- soit une opportunité pour l'ensemble des acteurs économiques locaux,
- soit une source de difficultés importantes voir insurmontables pour les entreprises confrontées à des mouvements de personnels (PME ou TPE familiale) et à une pression sur l'emploi.

La pression actuelle du marché sur les métiers dits “en tension” et le chômage de longue durée conduisent à des démarches de gestion prévisionnelle de l'emploi (GPE) afin d'anticiper les évolutions de l'emploi. (DDTEFP du Vaucluse et de la Drôme).

Les liens et les différences de cultures entre les générations, le transfert de connaissances “jeunes-vieux” sont des points de passage obligatoire pour assurer le renouvellement de l'emploi et le maintien d'un certain savoir-faire dans chaque métier.

La dynamique de GB2 peut favoriser la mise en place d'actions spécifiques telles :

- système de tutorat,
- formation continue pour les adultes et reconversion sur de nouveaux métiers,
- identification des besoins et ciblage d'actions de formation,
- emploi des “plus de 50 ans”.

Elle peut aussi permettre de développer l'attractivité des métiers au travers du prestige d'un chantier unique en Europe. L'image technique et technologique du projet permettra de valoriser les formations et le personnel qui travailleront à la construction de cet ouvrage. À l'instar de ce qui s'est fait lors de la construction du Tunnel sous la Manche, du Viaduc de Millau.

Cette contribution que nous avons rédigée se veut non exhaustive pour les chiffres présentés.

Elle a pour ambition de proposer des pistes de réflexion destinées à amorcer, avec l'ensemble des parties concernées, des actions concrètes en matière d'emploi et de formation. L'objectif ultime pour le Bassin du Tricastin est de réussir sa mutation ou sa transformation pendant les quelques années que durera la construction “du plus important investissement industriel de la décennie en France”.

2.4 Contribution de la Chambre des Métiers de la Drôme Provençale, reçue le 15 octobre



Le Bureau de la Chambre de Métiers de la Drôme Provençale, à l'unanimité de ses membres, a souhaité exprimer par cette contribution écrite, son engagement en faveur de l'implantation sur le site du Tricastin, de l'usine Georges Besse II.

Les artisans du secteur de la mécanique générale bénéficient des retombées de la sous-traitance indirecte, mais il faut souligner également que l'ensemble des salariés du nucléaire et leurs familles font travailler nos entreprises de l'alimentaire, du bâtiment et des services, soit plus de 600 artisans et 900 salariés, dans les cantons de Saint-Paul-Trois-Châteaux et Pierrelatte.

L'arrêt de l'usine actuelle ; sans l'implantation de la nouvelle usine ; aurait pour l'économie locale, dont nous sommes une des composantes, des conséquences lourdes d'effets.

2.5 Contribution des communes du canton de Bollène, reçue le 3 octobre

Communes du canton de BOLLENE

**BOLLENE
LAPALUD
MORNAS
Ste CECILE LES VIGNES**

**LAMOTTE DU RHÔNE
LAGARDE PAREOL
MONDRAGON**

**Motion en faveur de l'usine d'enrichissement par centrifugation
Georges BESSE II**

D'ici quelques mois, le Gouvernement Français se prononcera quant à l'implantation d'une Usine d'enrichissement par centrifugation, dit « **Usine Georges BESSE II** ».

Il convient de réaffirmer de nouveau le soutien des élus locaux en faveur de ce projet.

L'ensemble des Maires du canton de BOLLENE :

APPORTE SON SOUTIEN TOTAL aux choix du Tricastin pour l'accueil de **l'Usine Georges BESSE II**.

AFFIRME AVEC FORCE les atouts incontestables du Tricastin pour recevoir G.B. II : une expérience unanimement reconnue avec des compétences humaines très riches en la matière, l'adhésion totale de la population, une position stratégique le long du Rhône au cœur de l'Europe, une réserve foncière existante.

Concernant l'écrêtement attendu de la taxe professionnelle : **SOULIGNE** que les règles de répartition actuelle de la Taxe professionnelle d'EURODIF sont garantes d'un équilibre et d'une solidarité territoriale, et **DEMANDE** donc que ce principe soit préservé dans le projet G.B. II.

DECIDE DE PORTER CETTE MOTION à la connaissance de la commission de pilotage du débat public ainsi que des décideurs et de la transmettre aux Services de l'Etat et aux Conseil Généraux de la Drôme, de l'Ardèche, afin de réaffirmer le caractère unanime de ce soutien.

2.6 Contribution des communes du canton de Saint-Paul-Trois-Châteaux, reçue le 28 septembre

COMMUNES DU CANTON DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX :

SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX	LA BAUME DE TRANSIT
BOUCHET	CLANSAYES
MONTSEGUR-sur-LAUZON	ROCHEGUDE
SAINT-RESTITUT	SOLERIEUX
SUZE LA ROUSSE	TULETTE

**Motion en faveur de l'usine d'enrichissement par centrifugation
Georges Besse II**

D'ici quelques mois, le Gouvernement Français se prononcera quant à l'implantation d'une Usine d'enrichissement par centrifugation, dit « **Usine Georges BESSE II** »

Il convient de réaffirmer de nouveau le soutien des élus locaux en faveur de ce projet.

L'ensemble des Maires du canton de Saint-Paul-Trois-Châteaux :

- **APPORTE SON SOUTIEN TOTAL** au choix du Tricastin pour l'accueil de l'**Usine Georges BESSE II**
- **AFFIRME AVEC FORCE** les atouts incontestables du Tricastin pour recevoir **G.B. II** : une expérience unanimement reconnue avec des compétences humaines très riches en la matière, l'adhésion totale de la population, une position stratégique le long du Rhône au cœur de l'Europe, une réserve foncière existante.
- **Concernant l'écrêtement attendu de la taxe professionnelle** : **SOULIGNE** que les règles de répartition actuelle de la Taxe professionnelle d'EURODIF sont garantes d'un équilibre et d'une solidarité territoriale, et **DEMANDE** donc que ce principe soit préservé dans le projet G.B. II.
- **DECIDE DE PORTER CETTE MOTION** à la connaissance de la commission de pilotage du débat public ainsi que des décideurs et de la transmettre aux Services de l'Etat et aux Conseils Généraux de la Drôme, du Vaucluse, et de l'Ardèche, afin de réaffirmer le caractère unanime de ce soutien.

Le Maire de Saint-Paul-Trois-Châteaux,
Claude GERFAUD



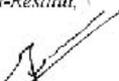
Le Maire de Bouchet,
Max FESCHET



Le Maire de Montségur/Lauzon,
Jean-Jacques ROSIER



Le Maire de Saint-Restitut,
Yves ARMAND



Le Maire de Suze la Rousse,
Michel RIEU



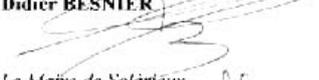
Le Maire de La Baume de Transit,
Jean-Louis GAUDIBERT



Le Maire de Clansayes,
Maryannick GARIN



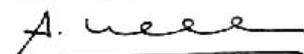
Le Maire de Rochegude,
Didier BESNIER



Le Maire de Solérieux,
Alain THILL



Le Maire de Tulette,
Serge VOLLE



2.7 Contribution de Monsieur Pascal Terrasse, député de l'Ardèche, reçue le 27 octobre

M. Pascal Terrasse, Député de l'Ardèche et Premier Vice-Président du Conseil Général, a fait savoir à l'occasion du débat public sur la construction de l'Usine Georges Besse II, qu'il était particulièrement satisfait de voir que l'ensemble des opérateurs et décideurs locaux étaient associés pour promouvoir un véritable projet industriel pour le site nucléaire du Tricastin.

Après la fermeture de FBFC, la fin des programmes nucléaires militaires en 1995 et en raison du transfert progressif des activités du CEA vers Marcoule, le site du Tricastin a perdu plusieurs centaines d'emplois en quelques années. Cette situation préoccupe aujourd'hui l'ensemble des élus du bassin d'emploi et il est à noter que l'aboutissement du projet Georges Besse 2 aura à terme pour conséquence la disparition de près de 600 emplois directs et de plus de 300 emplois induits.

En effet, même si l'engagement de ce projet s'accompagne, pour la durée du chantier, d'une nette amélioration de la situation de l'emploi, Pascal Terrasse s'interroge sur ce qu'il adviendra du site à moyen terme (c'est-à-dire d'ici 10 ans). C'est pourquoi, au-delà de ce projet, il regrette le choix opéré par le Conseil d'Administration d'EDF, entériné par le gouvernement, d'implanter le prototype de l'EPR sur un autre site que celui du Tricastin. Aussi, à titre de compensation et afin que soit rapidement déterminé quel sera l'avenir industriel de ce site, il plaide pour l'implantation d'un réacteur de la nouvelle génération, moins consommateur d'eau sur le fleuve, en remplacement de l'usine de production nucléaire d'EDF arrivée en fin de vie.

Enfin, Pascal Terrasse demande qu'à l'occasion de la réalisation de Georges Besse II un système plus équitable de péréquation de la taxe professionnelle puisse être adopté. Il juge en effet anormal que de nombreuses communes périphériques soient dans l'obligation de réaliser des équipements collectifs et publics pour les salariés de Tricastin, sans bénéficier des ressources du fonds de péréquation. En l'occurrence, quatre départements doivent être concernés : Ardèche, Drôme, Gard et Vaucluse.



2. Éphémérides du débat public

- 1^{er} septembre** ■ Ouverture du débat public par une conférence de presse réunissant huit journalistes. Elle a donné lieu à la parution de 13 articles dans la presse locale, régionale et nationale.
- L'association "Sortir du nucléaire" annonce, par l'intermédiaire d'un communiqué de presse, qu'elle va boycotter le débat public sur le projet Georges Besse II.
- Ouverture du site internet de la commission de pilotage du débat public (CPDP) : www.debatpublic-gbesse2.org
- 2 septembre** ■ La CPDP reçoit ses premiers visiteurs dans ses bureaux, à Pierrelatte.
- Première question posée sur le site internet de la commission ; première réponse apportée par la CPDP.
- 3 septembre** ■ Les habitants et les mairies d'une trentaine de communes situées autour du site du Tricastin reçoivent le n° 1 du *Journal du débat public* et la plaquette de présentation du projet d'usine Georges Besse II.
- 6 septembre** ■ Première réunion publique à Bollène, 110 participants.
- 7 septembre** ■ Réunion publique à Pierrelatte, 150 participants.
- 14 septembre** ■ Mise en ligne sur le site internet du débat du compte-rendu intégral de la réunion publique de Bollène.
- 15 septembre** ■ Mise en ligne sur le site internet du débat du compte-rendu intégral de la réunion publique de Pierrelatte.
- 17 septembre** ■ Réunion publique à Saint-Paul-Trois-Châteaux.
- 20 au 24 septembre** ■ Rédaction et conception du second numéro du *Journal du débat*.
- 24 septembre** ■ Mise en ligne sur le site web du débat de la première contribution d'acteurs.
- 27 septembre** ■ Mise en ligne sur le site internet du débat du compte-rendu intégral de la réunion publique de Saint-Paul-Trois-Châteaux.
- 28 septembre** ■ Mise en ligne sur le site internet du débat du second numéro du *Journal du débat*.
- 29 septembre** ■ Réunion publique à Bourg-Saint-Andéol, avec 80 participants ; diffusion du second numéro du *Journal du débat*.
- La commission de pilotage a reçu une délégation de la CGT et une délégation d'entrepreneurs, Atout Tricastin.
- 30 septembre** ■ Réunion publique à Pont-Saint-Esprit, 85 participants.
- 4 octobre** ■ La commission de pilotage tient sa première permanence à la mairie de Bollène.
- Trente mairies reçoivent le second numéro du *Journal du débat*.
- 5 octobre** ■ Permanence de la commission à la mairie de Saint-Paul-Trois-Châteaux.
- 6 octobre** ■ Réunion publique à Avignon, 50 participants.
- 8 octobre** ■ Permanence de la commission à la mairie de Pierrelatte.
- Mise en ligne sur le site internet du débat du compte-rendu intégral de la réunion publique de Bourg-Saint-Andéol.
- 11 octobre** ■ Permanence de la commission à la mairie de Bollène.
- 12 octobre** ■ Permanence de la commission à la mairie de Saint-Paul-Trois-Châteaux.
- 13 octobre** ■ Réunion publique à Valence, 60 participants.
- La commission de pilotage a reçu une délégation de la CFDT.
- 14 octobre** ■ Mise en ligne sur le site internet du débat du compte-rendu intégral de la réunion publique de Pont-Saint-Esprit
- 15 octobre** ■ Permanence de la commission à la mairie de Pierrelatte.
- 18 - 22 octobre** ■ Rédaction du troisième numéro du *Journal du débat*.
- 19 octobre** ■ Mise en ligne sur le site internet du débat du compte-rendu intégral de la réunion publique d'Avignon.
- 21 octobre** ■ Réunion publique à Lapalud, 95 participants.
- Mise en ligne sur le site internet du débat du compte-rendu intégral de la réunion publique de Valence.
- 22 octobre** ■ Conférence de presse et clôture du débat public sur le projet Georges Besse II.

3. Le débat et la CPDP dans la presse audiovisuelle et écrite, bilan au 31 octobre 2004

Articles ou dépêches publiés depuis le 1^{er} septembre.⁵

- AFP, 1^{er} septembre,
- *Batiactu.com*, 1^{er} septembre,
- *Le Moniteur*, 1^{er} septembre,
- *Le Figaro Lyon*, 2 septembre,
- *Le Midi Libre Gard Rhodanien*, 2 septembre,
- *La Tribune édition Pierrelatte*, 2 septembre,
- *La Provence*, 2 septembre,
- *Le Dauphiné Vaucluse*, 2 septembre,
- *La Tribune*, 2 septembre,
- *Le Dauphiné édition Pierrelatte*, 3 septembre,
- *Econodia Rhône-Alpes*, 6 septembre,
- *Prospective Rhône-Alpes*, 9 septembre,
- *La Tribune édition Pierrelatte*, 9 septembre,
- *Le Dauphiné édition Pierrelatte*, 9 septembre,
- *Le Dauphiné Vaucluse*, 9 septembre,
- *Presse environnement*, 9 septembre,
- *Le Moniteur*, 10 septembre,
- *La Provence*, 10 septembre,
- *Midi Libre*, 11 septembre,
- *La Tribune*, 16 septembre,
- *Le Tout Lyon*, 17 septembre,
- *Le Dauphiné Libéré*, 18 septembre,
- *Le Dauphiné Libéré*, 19 septembre,
- *La Tribune édition Pierrelatte*, 23 septembre,
- *L'Écho le Valentinois*, 25 septembre,
- *Environnement et technique*, octobre 2004,
- *Drôme info hebdo*, 1^{er} octobre,
- *Le Dauphiné Libéré*, 2 octobre 2004,
- *La Provence*, 7 octobre 2004,
- *La Provence*, 7 octobre 2004,
- *La Tribune*, 7 octobre 2004,
- *La Tribune*, 7 octobre 2004,
- *La Tribune*, 14 octobre 2004,
- *Le Dauphiné Libéré édition Valence*, 15 octobre 2004,
- *Le Dauphiné Libéré*, 15 octobre 2004,
- *La Provence*, 17 octobre,
- *Le Dauphiné Libéré*, 23 octobre,
- *Midi Libre*, 24 octobre,
- *La Tribune édition Pierrelatte*, 29 octobre.

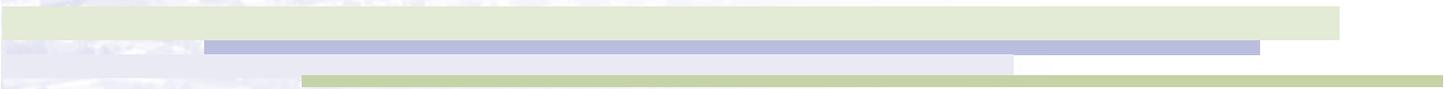
À la télévision.

- France 3 Rhône-Alpes, 2 septembre, présentation du débat public.
- France 3 Rhône-Alpes, 8 septembre, réunion de Pierrelatte et interview de Jean-Paul Frouin.

À la radio.

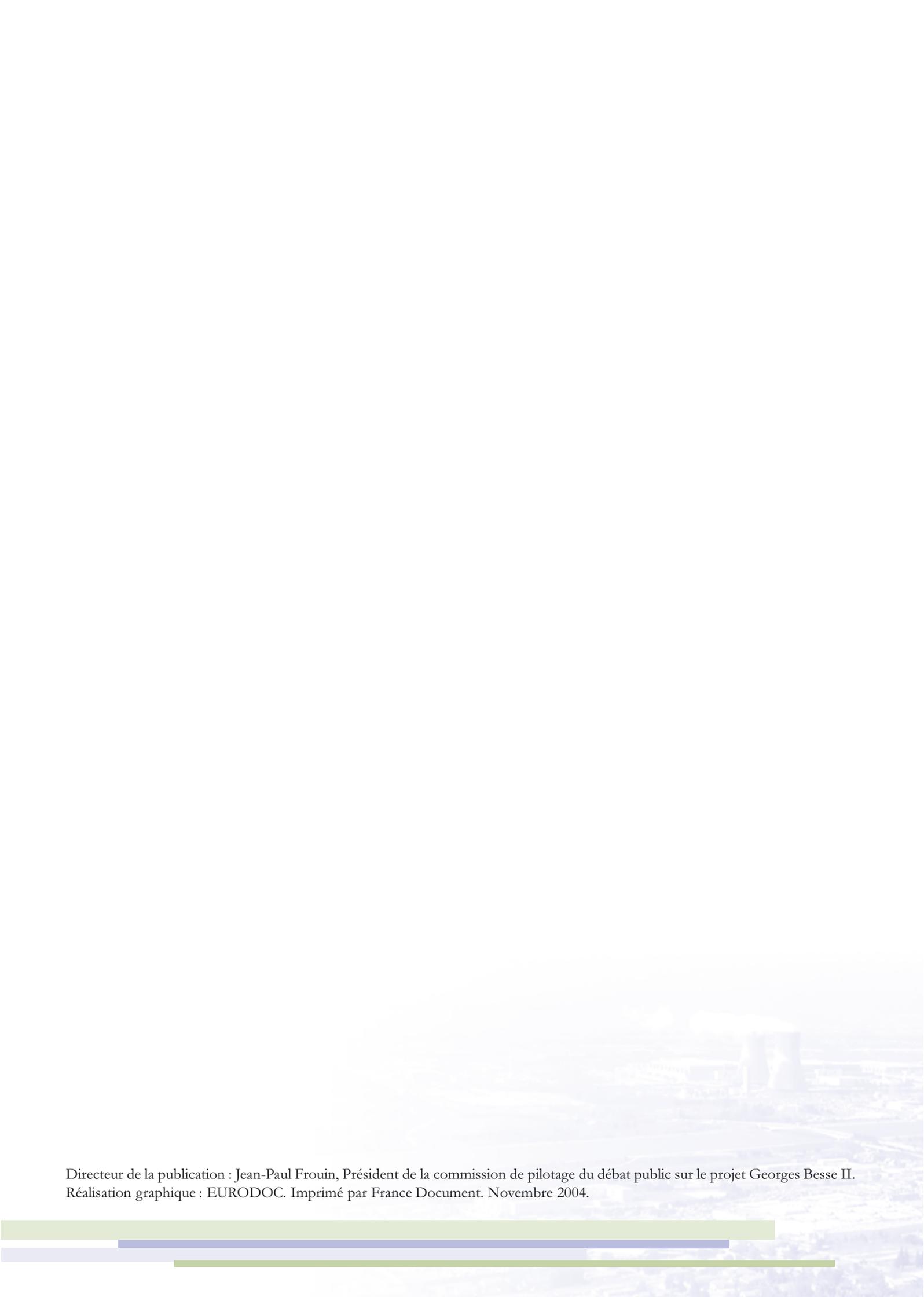
- Radio France Bleu Drôme-Ardèche, 2 septembre, présentation du débat public.
- Radio MTI Pierrelatte, 2 septembre, présentation du débat public et interview de Guy de Manheulle.
- Radio France Bleu Vaucluse, 7 octobre, présentation du débat public et interview de Jean-Paul Frouin.
- Radio France Bleu Drôme-Ardèche, 23 octobre, bilan du débat.
- Radio MTI Pierrelatte, 23 octobre, bilan du débat.

⁵ Il faut y ajouter le communiqué de l'association "Sortir du nucléaire", publié le 1^{er} septembre.









Directeur de la publication : Jean-Paul Frouin, Président de la commission de pilotage du débat public sur le projet Georges Besse II.
Réalisation graphique : EURODOC. Imprimé par France Document. Novembre 2004.



cndp
Commission
nationale
du **débat public**
Projet Georges Besse II

Commission nationale du débat public (CNDP)
6, rue du Général Camou - 75007 Paris
tél. 01 42 19 20 26 - fax 01 42 19 17 90
www.debatpublic.fr
contact@debatpublic.fr